

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Démolition et dépollution de la friche de l'ancien Village Vacances de Recharinges
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Araules</p> <p><u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité territoriale, Statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb d'agents + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 6 agents – 1 209 668.70 € de budget annuel - 626 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : Nadine DEFOUR, Maire</p> <p><u>Adresse</u> : 5 Place de la Mairie, 43 200 ARAULES</p> <p><u>Téléphone</u> : 04 71 59 61 32</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : mairie.araules@orange.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 214 300 071 00013</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 36214300071</p> <p><u>Numéro dossier PDA</u> : 00362996</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le potentiel foncier en accueillant des projets de services stratégiques en centre-bourg susceptibles de renforcer l'attractivité du territoire - Inciter à la réaffectation de locaux vacants sur des nouveaux usages au travers de projets structurants
LOCALISATION DU PROJET	Route de l'Archambeau, Recharinges, Commune d'Araules, Communauté de Communes des Sucs
DESCRIPTION	<p>La commune d'Araules se situe sur le territoire de la Communauté de Communes des Sucs. La commune souhaite réhabiliter le site du Village Vacances (installé sur 3 hectares) situé dans le centre bourg du village de Recharinges.</p> <p>Depuis presque 20 ans, le site n'est plus exploité. Il est de la propriété de la commune d'Araules. A ce jour, il est très abimé, classé en état de friche.</p> <p>Le potentiel et l'attractivité touristique du territoire amènent la commune à réaliser pour ce site, un vaste dossier structurant pour le territoire en menant une opération de redynamisation économique et touristique incluant une phase de recyclage foncier (Phase 1) (démolition des structures actuelles).</p> <p>La phase 1 consiste à réaliser : la démolition, renaturation des différents espaces ainsi qu'un accompagnement en ingénierie opérationnelle pour la mise en place d'un PRL. Les phases 2 et 3 consistent à la mise en place des nouveaux espaces.</p> <p>La demande de subvention LEADER porte sur phase 1 du projet avec le recyclage d'une friche foncière et immobilière permettant la création d'un pôle à vocation touristique adapté aux attentes sociétales d'aujourd'hui et répondant aux besoins du territoire en manque d'hébergements touristiques.</p>

	Ce recyclage foncier s'inscrit ainsi dans la renaturation du site avec la démolition et le désamiantage des structures existantes. Cette réhabilitation permettra de réaffecter des locaux vacants vers un nouvel usage, et apporter un service complémentaire sur la commune.		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 19/03/2026 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Désamiantage/Déconstruction	650 000.00 €	
	Travaux réhabilitation	700 000.00 €	
	Honoraires - Imprévus	125 000.00 €	
	Etude fonctionnelle	40 000.00 €	
	TOTAL	1 515 000.00 €	
	TOTAL ELIGIBLE LEADER	650 000.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	80 000.00 €	Subvention sollicitée
	Etat Fonds Vert Recyclage Foncier	257 425.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	337 425.00 €	52 %
	Autofinancement	312 575.00 €	48 %
	TOTAL Financement	650 000.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°1 – Territoire attractif – Centres-Bourgs - AAP 1.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse Proposition : 100/100	Pondération AAP 1.1 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique</u> : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Le projet permettra de baisser les frais de fonctionnement actuels en raison de la non exploitation de ce site et générer des recettes nouvelles avec la mise en place d'un projet communal.	5/5
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	Le projet permettra de renforcer l'attractivité du centre bourg en valorisant le foncier existant.	25/25
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	Le projet permettra de proposer de nouveaux services aux habitants en leur proposant une accession au foncier, la mise en place d'hébergement locatif, l'usage des espaces publics du site en accès libre.	10/10
<u>Empreinte territoriale</u> : Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	Le projet s'inscrit dans le cadre d'une politique globale d'aménagement du centre bourg de Recharinges (CRTE, Village d'Avenir, AMI CC Mézenc Loire Meygal – CCHL – CCDS, AMI Montagne)	5/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	Le projet présente une approche partenariale car en amont du projet, il y a eu une implication des acteurs locaux, intercommunaux, départementaux et régionaux.	5/5
	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	Cette réhabilitation par la commune permettra une réappropriation du site par les locaux en proposant de nouveaux services.	20/20
<u>Empreinte environnementale</u> : Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Le désamiantage et la démolition de l'existant permettra une renaturation des espaces. Il sera intégré la gestion des déchets durant la phase de travaux.	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	Renaturation du site remplacement des constructions anciennes par de l'habitat léger ayant peu d'emprise au sol, écologique et adapté au changement climatique.	15/15
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Valorisation des entreprises locales et régionales pour les travaux. Utilisation de la pierre locale (Carrière d'Araules) pour le terrassement.	5/5

DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		19/03/2026	RDD PDA LEADER
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La commune a délibéré lors du Conseil Municipal en date du 08/12/2025. pour valider le plan de financement prévisionnel. - La commune a réalisé un APS et APD (en cours). A l'accord du dossier Fond Vert (été 2026), lancement de la consultation (automne 2026) – réalisation des travaux 2027. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - Seules les dépenses de désamiantage/déconstruction sont présentées dans le cadre du dossier pour un montant estimé de 650 000 € au stade APS. - Sur cette base de dépense, la commune d'Araules a sollicité une aide de l'Etat via le fonds Friche Recyclage Foncier pour un montant de 600 000 € sur une assiette de 1 515 000€, soit 257 425 € dans le plan de financement LEADER. En attente arbitrage. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITE DES FINANCEURS			80 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SELECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULE DU PROJET	Réhabilitation d'un ancien presbytère en une maison de santé pour rendre plus attractif le centre-bourg de Vals-Près-le-Puy
MAITRE D'OUVRAGE	<u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Vals Près le Puy <u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité locale, statut public <u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel)</u> : 41 salariés, 3 575 000 € de budget, 3 556 habitants <u>Représentant légal</u> : Philippe JOUJON, Maire <u>Adresse</u> : Mairie, Place du Monastère, 43750 VALS PRES LE PUY <u>Téléphone</u> : 04-71-05-77-77 <u>Adresse e-mail</u> : mairie@valspreslepuy.fr <u>Numéro SIRET</u> : 214 302 515 00017 <u>Numéro TVA</u> : FR 93214302515 <u>Numéro Dossier PDA</u> :
LOCALISATION DU PROJET	Avenue de Vals, Commune de Vals-Près-le-Puy, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le potentiel foncier en accueillant des projets de services stratégiques en centre-bourg susceptibles de renforcer l'attractivité du territoire - Inciter à la réaffectation de locaux vacants sur des nouveaux usages au travers de projets structurants
DESCRIPTION	<p>La Commune de Vals-Près-le-Puy est située au Sud de l'agglomération ponote. Comme de nombreuses communes de Haute-Loire, son centre-bourg souffre d'un manque d'attractivité.</p> <p>Dans le cadre d'un projet de revitalisation, la Commune de Vals a acquis, via l'EPF Auvergne, l'ancienne maison paroissiale située Avenue de Vals, dans le cœur du bourg. Ce vaste bâtiment, stratégiquement situé, sera entièrement réhabilité afin de créer une maison de santé pluridisciplinaire susceptible d'accueillir divers professionnels de santé afin de compléter l'offre de services du centre-bourg de Vals Près le Puy.</p> <p>La création d'une maison de santé permettra de maintenir l'équipe de soins primaires en leur proposant des locaux adaptés à leurs besoins. Cet outil aidera à améliorer leur qualité de vie professionnelle avec des mutualisations envisageables, des organisations de temps de travail et un environnement de travail qualitatif. Le projet est générateur d'expériences, de coordination et contribuera certainement à l'installation de nouveaux médecins généralistes sur le territoire. Ce type de structure évitera l'isolement et aidera à lutter contre la désertification médicale.</p> <p>La réhabilitation complète de cet ancien presbytère nécessite des travaux importants. Une équipe de maîtrise d'œuvre propose une réhabilitation complète, une meilleure accessibilité (élevateur) et la création d'un parking. Un changement des menuiseries et l'isolation par l'extérieur de ce vaste bâtiment permettra également d'en améliorer les performances énergétiques.</p> <p>Cette réhabilitation permettra la reconquête de ce bâti vacant et une revalorisation du centre-bourg de Vals-Près-le-Puy.</p>

ECHEANCIER PREVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 06/07/2026 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027		
DEPENSES PREVISIONNELLES	Description	Montant HT	
	Démolition	18 770.00 €	
	Maçonnerie	77 860.00 €	
	Serrurerie	3 650.00 €	
	Menuiseries Extérieures	70 760.00 €	
	Menuiseries Intérieures	115 340.00 €	
	Plâtrerie – Peinture	126 310.00 €	
	Chape - Carrelage	36 300.00 €	
	Sols souples	17 120.00 €	
	Isolation thermique par l'extérieur	72 470.00 €	
	Élévateur – Porte coulissante automatique	35 000.00 €	
	Electricité – Courants faibles	86 830.00 €	
	Plomberie - Sanitaire	40 290.00 €	
	Chauffage – Ventilation - Climatisation	77 970.00 €	
	TOTAL	778 670.00 €	
	ASSIETTE ELIGIBLE LEADER	778 670.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	80 000.00 €	Subvention sollicitée
	Etat DETR 2026	150 000.00 €	Subvention sollicitée
	Etat Fonds Vert Rénov. Energ.	50 000.00 €	Subvention sollicitée
	Région Auv Rh Alp (PACTE Santé)	250 000.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	530 000.00 €	68 %
	Autofinancement	248 670.00 €	32 %
	TOTAL Financement	778 670.00 €	100 %
REPONSES AUX CRITERES DE SELECTION			
FA n°1 – Territoire attractif – Centres-Bourgs – AAP 1.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 95/100</i>	Pondération AAP 1.1 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Le projet permettra la création de recettes via les loyers des professionnels de santé qui seront versés à la commune. Ces loyers resteront modérés afin de permettre la bonne installation des professionnels au sein de la maison de santé.	5/5
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	Le projet permettra de réhabiliter ce bâtiment vacant. Cette réhabilitation permettra de proposer des locaux disponibles et adaptés pour favoriser l'installation de nouveaux médecins.	25/25
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	Le projet va améliorer l'offre de services à la population locale et permettra un meilleur accompagnement dans son parcours de soin.	10/10
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	Le projet s'inscrit dans une politique globale de revitalisation du centre-bourg entreprise par la municipalité.	5/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	Le projet est porté par la commune de Vals-Près-le-Puy en lien avec les professionnels de santé.	5/5
	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	Ce type de structure évitera l'isolement dans la pratique des professionnels de santé et aidera à lutter contre la désertification médicale.	20/20
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Le projet permettra une rénovation thermique globale du bâtiment et améliorera ses performances.	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	Le projet est en lien avec le développement des mobilités douces. Des bornes de recharge pour vélos électriques seront mises en place à proximité du bâtiment.	15/15

	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		09/07/2026	RDD DETR 2026
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La Commune de Vals-Près-le-Puy a délibéré le 01/07/2026 en Conseil Municipal pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération. - La consultation des entreprises sera lancée en juillet/août 2026 pour un démarrage des travaux en novembre 2026 et une livraison du bâtiment à l'été 2027. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat a été sollicité dans le cadre de la DETR 2026 à hauteur de 150 000 €. - L'Etat a été sollicité dans le cadre du Fonds Vert sur la Rénovation Énergétique des bâtiments publics à hauteur de 50 000 €. - La Région Auvergne Rhône Alpes a été sollicité au titre du PACTE Santé à hauteur de 250 000 €. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			80 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Réhabilitation d'un bâtiment vacant pour la création d'une structure d'hébergement solidaire et partagée
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune d'Arsac-en-Velay <u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité locale, statut public <u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 8 salariés, , Budget annuel de 1 600 000 €, 1 200 habitants <u>Représentant légal</u> : Thierry MOURGUES, Maire <u>Adresse</u> : Mairie, 3, Route du Puy - 43700 ARSAC EN VELAY <u>Téléphone</u> : 04.71.08.80.94 <u>Adresse e-mail</u> : mairie.arsac43700@gmail.com <u>Numéro SIRET</u> : 214 300 105 00019 <u>Numéro TVA</u> : FR 41214300105 <u>Numéro Dossier PDA</u> : 00308137</p>
LOCALISATION DU PROJET	4, Route du Monastier, Commune d'Arsac-en-Velay, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le potentiel foncier en accueillant des projets de services stratégiques en centre-bourg susceptibles de renforcer l'attractivité du territoire - Inciter à la réaffectation de locaux vacants sur des nouveaux usages au travers de projets structurants
DESCRIPTION	<p>La commune d'Arsac-en-Velay est située à 15 km au Sud-Est du Puy-en-Velay. Son centre-bourg ancien connaît, comme de nombreuses communes, un phénomène de vacance. Le long de la Route du Puy, axe traversant le centre-bourg reliant le Puy-en-Velay au Monastier-sur-Gazeille, la Commune d'Arsac en Velay a fait l'acquisition en 2019 d'un tènement immobilier qui abritait autrefois une boulangerie et des logements mais qui est inutilisé depuis la fin des années 1990. L'idée de la commune est de proposer un projet structurant de réaffectation de ce bâtiment vacant, en prolongement de l'opération réalisée en 2018 à proximité : la création d'un bar-restaurant par la réhabilitation d'un bâti vacant.</p> <p>Avec l'aide d'un maître d'œuvre, la Commune d'Arsac en Velay a formalisé un projet de réhabilitation cohérent. Il s'agit de créer une structure d'hébergement solidaire et partagée. Le rez-de-chaussée devrait accueillir des praticiens de santé fléchés sur un public cérébrolésé. La Commune est à la recherche de médecins pour compléter cette offre de santé. Les 1er et 2ème étages devraient accueillir 4 logements adaptés accessibles PMR grâce à un ascenseur. Le sous-sol accueillera la chaufferie ainsi qu'un espace de stockage pour les services techniques.</p> <p>La réhabilitation de ce bâtiment vacant, situé en entrée de bourg en provenance du Monastier-sur-Gazeille est un enjeu important pour la municipalité aussi bien au niveau de l'attractivité de son centre-bourg que pour maintenir et développer de nouveaux services pour les habitants.</p> <p>Cette opération d'aménagement de ce bâtiment vacant permettra de rendre plus attractif le centre-bourg d'Arsac-en-Velay et d'attirer de nouvelles populations.</p>

	Cette réhabilitation permettra la reconquête de ce bâti vacant et une revalorisation du centre-bourg d'Arsac-en-Velay.		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 01/04/2025 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Maîtrise d'oeuvre + Etudes	234 064.00 €	
	Désamiantage	69 800.00 €	
	Démolitions	53 000.00 €	
	Gros oeuvre	567 130.00 €	
	Charpente - Couverture - Zinguerie	130 930.00 €	
	Etanchéité	13 990.00 €	
	Serrurerie	47 840.00 €	
	Menuiseries extérieures	115 320.00 €	
	Plâtrerie Peinture Isolation	105 620.00 €	
	Menuiseries intérieures	70 670.00 €	
	Carrelage Sols minces	73 110.00 €	
	Ascenseur	30 000.00 €	
	CVC - Plomberie Sanitaire	190 000.00 €	
	Electricité	106 000.00 €	
	Aménagements extérieurs	110 000.00 €	
	TOTAL	1 811 474.00 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	1 573 410.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	80 000.00 €	Subvention sollicitée
	Etat (DETR 2025)	157 340.25 €	Arrêté du 20/06/2025
	Région Auv Rh Alpes (Pacte 43)	600 000.00 €	Subvention sollicitée
	Départ HLoire CAP 43	49 233.83 €	CP du 03/03/2025
	CAPEV (Aide au curetage)	10 006.20 €	Courrier du 09/05/2025
	CAPEV (logements)	30 000.00 €	Courrier du 09/05/2025
	TOTAL Aides Publiques	967 613.96 €	61 %
	Autofinancement	605 796.04 €	39 %
	TOTAL Financement	1 573 410.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°1 – Territoire attractif – Centres-Bourgs - AAP 1.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse Proposition : 90/100	Pondération AAP 1.1 (Si item validé, la note max est attribuée)
Empreinte économique : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement	Cet investissement permettra à la commune de proposer des locaux fonctionnels à la location et générera ainsi des recettes.	5/5
	Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg	Le projet permettra de rénover un bâtiment en mauvais état en centre-bourg. L'accueil de nouveaux services renforcera l'attractivité du bourg.	25/25
	Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers	Le projet permettra d'offrir de meilleures conditions d'accueil et permettra la création de nouveaux services aux usagers.	10/10
Empreinte territoriale : Intégration du projet à une stratégie territoriale	Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire	Pas d'éléments repérés	0/5
	Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)	Pas d'éléments repérés	0/5
	Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)	Le projet a été co-construit avec les services utilisateurs de cet équipement.	20/20
Empreinte environnementale :	Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)	Ce projet permet de réutiliser un bâtiment existant et participe ainsi à la réhabilitation de bâtiments vacants en centre-bourg	10/10

Contribution à la transition écologique et énergétique	Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)	La commune souhaite faire le choix de matériaux qui répondent à la durabilité et à la performance énergétique pour la rénovation de ce bâtiment.	15/15
	Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)	Le projet va engendrer la valorisation des ressources locales puisque les devis de travaux ont été demandés en priorité aux entreprises locales.	5/5

DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		20/06/2025	RDD PDA
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- La Commune d'Arsac-en-Velay a délibéré le 13/12/2024 en Conseil Municipal pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération.- La Commune d'Arsac-en-Velay a formalisé un projet au stade Avant-Projet Définitif. Une consultation des entreprises sera lancée prochainement.		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- L'Etat intervient dans le cadre de la DETR/DSIL 2025 à hauteur de 191 040 € sur une assiette éligible retenue de 1 910 409 €.par le biais d'un arrêté attributif du 20/05/2025.- La Région Auvergne Rhône Alpes a été sollicitée dans le cadre du Pacte Haute-Loire à hauteur de 600 000 € sur une assiette présentée de 2 300 661 €. Le dossier est en cours d'examen.- Les services de la Région indiquent que, dans le cadre du Pacte 43, le dossier est fléché pour l'obtention d'une subvention de 200 000 € pour le projet de logement pour les publics cérébrolésés sur une assiette retenue de 1 573 410 €. La Région s'est par ailleurs engagée, dans le cas où un médecin généraliste serait accueilli au rez-de-chaussée sur le plateau technique et que l'offre de soins de la maison de santé ainsi constituée profite à l'ensemble de la population au bénéfice de l'ensemble de la population, a apporté à apporter une subvention de 400 000 € supplémentaires. La Commune est actuellement à la recherche de ce professionnel. Le calcul du plan de financement a été réalisé sur une hypothèse de 600 000 € obtenus sur une assiette retenue de 1 573 410 €.- Le Département de Haute-Loire intervient dans le cadre du CAP 43 à hauteur de 60 000.00 € sur une assiette éligible de 1 917 474 €. Le dossier a été validé à la Commission Permanente du 03/03/2025.- La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay intervient dans le cadre de son aide au curetage à hauteur de 10 006.20 €. Un courrier de notification a été adressé à la Commune le 09/05/2025.- La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay intervient dans le cadre de son aide aux logements à hauteur de 30 000 € (4 logements x 7 500 €). Un courrier de notification a été adressé à la Commune le 09/05/2025.- Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles.		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			80 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Réhabilitation d'un local commercial vacant pour la création d'un service dans le centre-bourg de St Pierre du Champ
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de St Pierre du Champ</p> <p><u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité locale, statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 3 salariés, 650 000 € de budget annuel, 520 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : Didier DANTONY, Maire</p> <p><u>Adresse</u> : Mairie – 10, Place de la Mairie Le Bourg – 43810 ST PIERRE DU CHAMP</p> <p><u>Téléphone</u> : 04 71 03 44 54</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : commune-st-pierre-du-champ@wanadoo.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 214 302 176 00018</p> <p><u>Numéro de TVA</u> : FR 214302176</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> : 00310678</p>
LOCALISATION DU PROJET	8, Place de la Mairie, Centre-Bourg, Commune de St-Pierre-du-Champ, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le potentiel foncier en accueillant des projets de services stratégiques en centre-bourg susceptibles de renforcer l'attractivité du territoire - Inciter à la réaffectation de locaux vacants sur des nouveaux usages au travers de projets structurants
DESCRIPTION	<p>La commune de St-Pierre-du-Champ est située au Nord-Est de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, à environ 30 km du Puy-en-Velay, 12 km de Craponne-sur-Arzon et 15 km de Retournac. La commune compte de nombreux hameaux mais également un bourg central où certains bâtiments sont laissés vacants.</p> <p>La commune a acquis récemment une bâtisse attenante à la mairie située au cœur du bourg. Cette bâtisse d'environ 94 m² actuellement désaffectée était, précédemment l'achat, une épicerie et un lieu de stockage. Elle comporte un rez-de-chaussée, un étage et une mezzanine.</p> <p>Les couvertures et la charpente ont été récemment refaites, mais le reste des espaces intérieurs sont vétustes et non isolés. L'objectif est de réhabiliter ce bâtiment pour créer un nouveau service en centre-bourg. Pour faire face à des demandes croissantes de garde d'enfants, la commune souhaite faciliter l'implantation d'une Maison d'Assistance Maternelle afin de proposer une solution adaptée aux familles résidentes sur la commune.</p> <p>L'aménagement complet du bâtiment est à réaliser : accès, adaptation d'ouvertures, accessibilité PMR, renforts des planchers, aménagements intérieurs : création de sanitaires, chambres, coin cuisine. Le chauffage et l'isolation de l'ensemble est également à prévoir.</p>

	<p>Cette opération d'aménagement de ce bâtiment vacant permettra de rendre plus attractif le centre-bourg de Saint-Pierre-du-Champ et d'attirer de nouvelles populations.</p> <p>Cette réhabilitation permettra la reconquête de ce bâti vacant et une revalorisation du centre-bourg de Saint-Pierre-du-Champ.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p>Date prévisionnelle de début de projet : 11/04/2025</p> <p>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	<i>Etudes et Maîtrise d'œuvre</i>	25 306.00 €	
	Travaux	259 900.00 €	
	TOTAL	285 206.00 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	259 900.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL GLOBAL	Financier	Montant HT	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	22 212.30 €	Subvention sollicitée
	Région Auv Rh Alpes	77 282.25 €	Subvention sollicitée
	Etat DETR 2025	55 260.00 €	Arrêté du 25/07/2025
	Etat Fonds Vert Renov. Energ.	25 990.00 €	Subvention sollicitée
	Département CAP 43	27 175.45 €	CP du 08/09/2025
	TOTAL Aides Publiques	207 920.00 €	80 %
	Autofinancement	51 980.00 €	20 %
	TOTAL Financement	259 900.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°1 – Territoire attractif – Centres-Bourgs - AAP 1.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse Proposition : 90/100	Pondération AAP 1.1 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Cet investissement permettra à la commune de proposer des locaux fonctionnels à la location et générera ainsi des recettes.	5/5
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	Le projet permettra de rénover un bâtiment en mauvais état en centre-bourg. L'accueil de nouveaux services renforcera l'attractivité du bourg.	25/25
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	Le projet permettra d'offrir de meilleures conditions d'accueil et permettra la création de nouveaux services aux usagers.	10/10
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/5</i>
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/5</i>
	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	Le projet a été co-construit avec les services, utilisateurs de cet équipement.	20/20
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Ce projet permet de réutiliser un bâtiment existant et participe ainsi à la réhabilitation de bâtiments vacants en centre-bourg	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	La commune souhaite faire le choix de matériaux qui répondent à la durabilité et à la performance énergétique pour la rénovation de ce bâtiment.	15/15
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Le projet va engendrer la valorisation des ressources locales puisque les devis de travaux ont été demandés en priorité aux entreprises locales.	5/5
DATE D'ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES		04/07/2025	RDD PDA

AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- La Commune de St Pierre du Champ a délibéré le 11/04/2025 en Conseil Municipal pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération.- La Commune de St Pierre du Champ a formalisé un projet au stade Avant-Projet Définitif. Une consultation des entreprises sera lancée à l'automne 2026.		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- L'Etat intervient dans le cadre de la DETR 2025 à hauteur de 60 786 € sur une assiette éligible retenue de 285 890 € par le biais d'un arrêté attributif du 25/07/2025.- L'Etat a été sollicité dans le cadre du Fonds Vert sur la mesure Rénovation énergétique de bâtiments publics à hauteur de 28 589 € sur une assiette présentée de 285 890 €. Le dossier est en cours d'examen. L'Etat fait savoir que le dossier est "en construction", en attente de pièces de la part du porteur de projet.- Le Département de Haute-Loire intervient dans le cadre du CAP 43 à hauteur de 29 893 € sur une assiette présentée de 285 890 €. Le dossier a été validé à la Commission Permanente du 08/09/2025.- La Région Auvergne Rhône Alpes a été sollicitée dans le cadre du Pacte Haute-Loire à hauteur de 84 480 € sur une assiette présentée de 284 106 €. Le dossier est en attente d'arbitrage.- Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles.		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			22 212.30 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Aménagements paysagers pour la renaturation de la cour de l'école et de la crèche du Chambon-sur-Lignon
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune du Chambon-sur-Lignon</p> <p><u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité locale, statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 50 agents - Budget annuel de 15 000 000 € - 2 420 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : Jean-Noël SOUVIGNET, Maire</p> <p><u>Adresse</u> : Mairie - Espace des Droits de l'Homme 43400 LE CHAMBON SUR LIGNON</p> <p><u>Téléphone</u> : 04 71 65 71 90</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 214 300 519 00011</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 22214300519</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> : 00277551</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'embellissement des espaces extérieurs de l'école publique située en centre-bourg par la renaturation et la désimperméabilisation - Aménager des espaces paysagers pour améliorer le cadre de vie - Accompagner les projets scolaires relatifs au développement durable
LOCALISATION DU PROJET	Ecole des enfants à la montagne, Route du Mazet, Commune du Chambon-sur-Lignon, CC du Haut-Lignon
DESCRIPTION	<p>La commune du Chambon-sur-Lignon est située à l'est du Département de la Haute-Loire, en proximité immédiate avec l'Ardèche.</p> <p>La commune a réalisé il y a quelques années la rénovation de son école primaire qui dispose d'une cour commune avec l'école maternelle et la crèche. Dans la poursuite de ce projet, la municipalité a lancé un concours d'architecte afin de mener une étude de maîtrise d'œuvre sur la rénovation des bâtiments comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'école maternelle, le RASED, la salle de danse et le restaurant scolaire ; - Les services intercommunaux de la crèche et du RPE ; <p>Ainsi que la renaturation complète de la cour qui bénéficie à tous ces services. Les espaces extérieurs sont actuellement traités en goudron - enrobé. La végétation y est très peu présente, limitée à quelques arbres. Les enjeux relatifs au changement climatique et la nécessité de traiter l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle ont incité les élus à repenser totalement cet espace, en collaboration avec l'Académie, les directions des établissements scolaires et les parents d'élèves. Par ailleurs, la reprise de l'ensemble des réseaux passant dans la cour s'est avérée nécessaire pour réaliser la rénovation de l'école maternelle et des bâtiments associés.</p> <p>Le projet de la cour met avant tout l'accent sur une matrice d'espaces perméables prenant appui sur 50% de revêtements perméables et sur deux larges surfaces plantées qui vont assurer le rafraîchissement thermique, l'ombrage et les refuges de biodiversité au plus près des lieux accessibles aux élèves, pour participer à leurs bien-être.</p> <p>Les deux îlots végétalisés de pleine terre situés aux extrémités de cette future cour ont pour rôle d'assurer un confort bioclimatique, restituant la fraîcheur en été et un ombrage agréable laissant passer la lumière en hiver. Les îlots sont composés de jeunes arbres, de baliveaux, d'une strate arbustive basse et d'un</p>

	<p>couvre-sol. Les cortèges végétaux seront représentatifs de la palette végétale locale, tandis que d'autres ont été choisies pour leur plasticité face au changement climatique. Ils permettront de donner vie aux espaces de jeux et de repos positionnés sous la canopée. Pour protéger des piétinements et assurer la bonne croissance des végétaux, les îlots sont défendus par une ganivelle de 50 cm de hauteur entourée d'une toile sur la partie supérieure pour éviter tout risque de blessures. Des arbres isolés dans la cour, dont la plantation dans les revêtements permet aux élèves de déambuler et de s'asseoir dessous, forment des canopées qui apportent un ombrage bienvenu.</p> <p>Cet investissement permettra de valoriser et d'améliorer le cadre de vie de ce groupe scolaire public qui est situé en plein centre-bourg du Chambon-sur-Lignon tout en participant à la renaturation et à la désimperméabilisation de cet espace. La demande de subvention LEADER porte sur les dépenses en lien avec la renaturation et les espaces verts.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p>Date prévisionnelle de début de projet : 14/01/2025</p> <p>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	<i>Etude + Maîtrise d'Oeuvre</i>	75 000.00 €	
	<i>VRD + Jeux</i>	414 460.00 €	
	Espaces verts	70 410.00 €	
	Option Sol resinéo (liège recyclé perméable)	8 800.00 €	
	<i>Serrurerie (grilles et portail)</i>	30 000.00 €	
	TOTAL	599 170.00 €	
	TOTAL ELIGIBLE LEADER	79 210.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	23 711.12 €	Subvention sollicitée
	Etat (Fonds Vert 2025)	19 826.95 €	Subvention sollicitée
	Agence de l'Eau (Renat.)	19 829.93 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	63 368.00 €	80 %
	Autofinancement	15 842.00 €	20 %
	TOTAL Financement	79 210.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°1 – Territoire attractif – Centres-Bourgs - AAP 1.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse Proposition : 90/100	Pondération AAP 1.1 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	Cette renaturation tend à renforcer l'attractivité de nos structures publiques et par conséquent celles de la Commune en apportant des services de qualité aux usagers. Avant de s'installer, les futures familles font le point sur les services publics en place, ce projet permet à la crèche et à l'école un meilleur rayonnement et une qualité de vie adaptée aux besoins des enfants.	25/25
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	Le projet permet d'améliorer l'offre de service en proposant un espace extérieur plus agréable et adapté aux besoins.	10/10
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	Ce projet s'intègre dans le programme Petites Villes de Demain qui consiste à redynamiser le territoire. La renaturation est un axe majeur du dispositif.	5/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des</i>	Ces travaux sont à mettre en parallèle avec les travaux déjà effectués pour les aménagements de la crèche et de l'école. Il s'agit de permettre aux familles du territoire un	5/5

	<i>acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	même niveau de service et de qualité de vie pour leurs enfants	
	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	Le projet présente une utilité sociale en proposant un service adapté aux besoins des usagers. Le bien-être des enfants est au cœur de ce projet. L'objectif est que les enfants soient le plus possible à l'extérieur.	20/20
Empreinte environnementale : Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Le projet permettra une meilleure gestion des eaux pluviales	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	Le projet permet d'adapter cette cour en la végétalisant pour s'adapter au changement climatique.	15/15
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/5</i>
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		14/01/2025	RDD PDA
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		27/03/2025
	<ul style="list-style-type: none"> - La Commune du Chambon-sur-Lignon a délibéré le 31/10/2024 en Conseil Municipal pour valider la demande de subvention LEADER et le plan de financement. - La Commune en est au stade Avant-Projet Définitif sur ce projet. La consultation des entreprises sera lancée prochainement. - En parallèle une réfection de l'Ecole maternelle + Crèche ainsi que l'Ancienne mairie. Rénovation globale. Bâtiments + Cour. La Cour en goudron => perméabilisation. Jardin d'enfants séparé par une noue paysagère. Cour commune Ecole maternelle et Ecole primaire. Coût de 600 000 € car immense. 2 000 m² 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La commune a sollicité une aide auprès de l'Agence nationale du sport pour 5 000.00 € fléchée sur les agrès et le mobilier jeux, éléments non retenus dans l'assiette LEADER. - La commune a sollicité l'Etat au titre du Fond Vert à hauteur de 150 000.00 € sur une base de dépenses présentées de 599 260.00 €. Cette somme est retenue pour 19 826.95 € sur le plan de financement LEADER. - La commune a sollicité une aide à hauteur de 150 000.00 € auprès de l'Agence de l'eau dans le cadre d'un appel à Projet Renaturation sur une base éligible de 599 170.00. Cet appel à projet n'étant pas certain dans sa reconduction l'aide ne sera portée au plan de Financement LEADER que lors de la réception de l'arrêté attributif. - La commune a sollicité le Département dans le cadre du CAP 43. Il est convenu que l'assiette LEADER est écartée du financement. Le Département ne figure donc pas dans le plan de financement LEADER. Le Département intervient à hauteur de 60 000 € sur une assiette retenue de 2 768 054 €. Le dossier sera présenté lors de la Commission Permanente du 03/03/2025. - Pour information, la Région Auvergne Rhône Alpes intervient sur le volet "bâtiments" du projet à hauteur de 850 000 € au titre du Pacte Haute-Loire. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			23 711.12 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100



LEADER
Haute
Loire



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Aménagement paysager pour la renaturation du centre bourg de Dunières lors de la réhabilitation complète de l'ancien site de l'école des sœurs
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Haut-Pays du Velay Communauté</p> <p><u>Statut juridique</u> : EPCI, Groupement de collectivités, Statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 49 salariés – 11 M € de budget – 8 200 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : Pierre DURIEUX, Président</p> <p><u>Adresse</u> : 37 rue centrale 43290 MONTFAUCON EN VELAY</p> <p><u>Téléphone</u> : 04-71-65-74-10</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : accueil@hautpaysduvelay.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 244 300 307 00117</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 70244300307</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> : 00346246</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'embellissement du centre bourg par la renaturation et la désimperméabilisation- Redynamiser le centre bourg en proposant de nouveaux espaces végétalisés
LOCALISATION DU PROJET	Le Bourg, Commune de Dunières, Haut-Pays du Velay Communauté
DESCRIPTION	<p>Haut Pays du Velay Communauté souhaite créer un pôle intercommunal jeunesse sur la commune de Dunières, commune appartenant à la Communauté de communes du Haut Pays du Velay communauté sur le territoire de la Jeune Loire.</p> <p>Les travaux pour la création de pôle intercommunal jeunesse vont se réaliser dans le bâtiment de l'ancienne école des sœurs, situé dans le centre bourg de Dunières.</p> <p>Ce projet s'accompagne d'un volet majeur de renaturation du site extérieur, inscrit pleinement dans les objectifs de revitalisation et de requalification du centre-bourg. Situé au cœur de Dunières, Commune labélisée PVD, le bâtiment dit « du haut » dispose d'une cour aujourd'hui minérale et peu valorisée. L'opération vise à transformer cet espace en un environnement paysager apaisé, végétalisé et adapté aux usages des enfants, tout en renforçant l'intégration du site dans le paysage urbain.</p> <p>La renaturation prévoit la désimperméabilisation partielle des sols, la création de zones plantées permettant l'infiltration naturelle des eaux pluviales, ainsi que l'aménagement de cheminements doux favorisant des circulations sécurisées entre les différents accès. Des massifs arbustifs, arbres d'ombrage et bandes végétalisées seront implantés pour réduire les îlots de chaleur, améliorer le confort d'usage en période estivale et créer un cadre pédagogique naturel pour les enfants. L'ensemble contribue à l'amélioration de la biodiversité locale en introduisant des essences adaptées et diversifiées.</p> <p>Il s'agit d'un investissement structurant visant à offrir un espace extérieur fonctionnel, perméable, végétalisé et conforme aux attentes des familles, des équipes éducatives et des habitants.</p> <p>Cette renaturation s'insère pleinement dans les ambitions du centre-bourg de Dunières : création d'un îlot végétal agréable (réflexion sur une ouverture du</p>

	site en dehors des ouvertures des services à destination des habitants), amélioration du cadre de vie pour les habitants et les enfants, lutte contre la minéralisation excessive et valorisation d'un site central.		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<u>Date prévisionnelle de début de projet : 16/12/2025</u> <u>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</u>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description		Montant HT
	Aménagement paysagers		157 250.00 €
	Travaux/Aménagement/Réhabilitation/MO		1 729 980.40 €
	TOTAL		1 887 230.40 €
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER		157 250.00 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	30 000.00 €	Subvention sollicitée
	Etat DETR 2026	36 588.66 €	Subvention sollicitée
	Fonds Verts	47 081.48 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	113 670.14 €	72%
	Autofinancement	43 579.86 €	28 %
	TOTAL Financement	157 250.00€	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°1 – Territoire attractif – Centres-Bourgs - AAP 1.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse Proposition : 95/100	Pondération AAP 1.1 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	L'amélioration du cadre de vie du bourg vise à renforcer le développement de la commune et notamment l'intérêt pour de futurs résidents et commerçants.	5/5
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	L'aménagement du centre-bourg à travers la renaturation et les aménagements urbains contribuera notamment à améliorer le cadre de vie et donc à renforcer l'attractivité de la commune.	25/25
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	Le projet permet d'améliorer l'offre de services en proposant un pôle intercommunal Jeunesse afin de garantir aux familles un accueil adapté.	10/10
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	Le projet s'inscrit dans le cadre d'une politique globale d'aménagement menée à l'échelle intercommunale dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain »	5/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	L'ensemble du projet a été conçu grâce à la concertation avec la population. Cela se poursuivra dans sa réalisation et son fonctionnement futur.	5/5
	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	Le projet permettra de proposer de nouveaux espaces naturels améliorant le cadre de vie.	20/20
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	La renaturation des espaces actuellement imperméabilisés vise à réduire le ruissellement et à améliorer la gestion des eaux de pluie à la parcelle.	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	La renaturation contribue directement à la réduction des îlots de chaleur, à la réduction des émissions de GES et à la conservation des services écosystémiques.	15/15
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés.</i>	0/5
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		16/12/2025	RDD PDA

AVIS CONSULTATIF DU COMITE D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - Haut Pays du Velay communauté a délibéré lors du Conseil communautaire en date du 24/11/2025 pour valider le plan de financement. 		
PROPOSITION DU COMITE D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - Haut Pays du Velay Communauté a sollicité une aide de l'Etat dans le cadre de le DETR 2026, à hauteur de 439 117.60 € sur une assiette de 1 887230.40 €, soit 36 588.66 € dans le plan de financement LEADER. - HPVc a sollicité une aide de l'Etat dans le cadre du fonds vert à hauteur de 565 046.72 € sur une assiette de 1 887 230.40 € soit 47 081.48 € dans le plan de financement LEADER. - HPVc a sollicité une aide de la CNAF à hauteur de 350 000 €, hors assiette LEADER. - HPVc a sollicité une aide de l'ADEME à hauteur de 26 212 €, hors assiette LEADER. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITE DES FINANCEURS			30 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SELECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Aménagements paysagers pour la renaturation du centre-bourg du Mazet-St-Voy
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune du Mazet Saint Voy</p> <p><u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité territoriale, Statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 10 salariés – 1 463 000 € de budget – 1 150 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : M. Thierry QUESADA, Maire</p> <p><u>Adresse</u> : 1 Place de la Mairie, 43520 LE MAZET SAINT VOY</p> <p><u>Téléphone</u> : 04 71 65 01 09</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : mairie@mairie-st-voy.com</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 214 301 301 00013</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 40214301301</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> : 00306499</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'embellissement du centre bourg par la renaturation et la désimperméabilisation - Redynamiser le centre bourg en proposant de nouveaux espaces végétalisés
LOCALISATION DU PROJET	Le Bourg, Commune du Mazet-St-Voy, Communauté de communes du Haut Lignon
DESCRIPTION	<p>Le Mazet Saint Voy, est une commune de moyenne montagne. Cette commune est dominée par le Pic du Lizieux (1388 m). Elle compte environ 1150 habitants. La commune du Mazet Saint Voy appartient à la Communauté de communes du Haut Lignon sur le territoire de la Jeune Loire.</p> <p>La commune souhaite entreprendre des travaux d'aménagement de son centre bourg afin de redonner de l'attractivité.</p> <p>Ainsi, des travaux d'aménagement paysagers vont être engagés dans le centre bourg. Plusieurs zones du centre bourg seront concernées notamment au niveau de la crèche et de l'école.</p> <p>Par le biais de ces travaux, la commune souhaite réduire les îlots de chaleur en retirant les zones d'enrobés et en créant des espaces verts.</p> <p>Du mobilier urbain sera également installé.</p> <p>Ces travaux d'aménagement paysager permettront d'offrir aux habitants un cadre de vie agréable avec de nouveaux espaces.</p> <p>Le but du projet étant de concilier adaptation du bourg et pratiques au changement climatique avec l'amélioration du cadre de vie sur la commune.</p>
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p><u>Date prévisionnelle de début de projet</u> : 10/06/2025</p> <p><u>Date prévisionnelle de fin de projet</u> : 31/12/2027</p>

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description		Montant HT
	Espaces verts		49 885.00 €
	Mobiliers		34 148.00 €
	Revêtements de surface		20 377.20 €
	Aménagements voirie		428 309.90 €
	TOTAL		532 720.10 €
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER		104 410.20 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	30 000.00 €	Subvention sollicitée
	Département CAP 43	21 471.61 €	Convention 12/05/2025
	Région Auv Rh Alpes	27 913.09 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	79 384.70 €	76 %
	Autofinancement	25 025.50 €	24 %
	TOTAL Financement	104 410.20 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°1 – Territoire attractif – Centres-Bourgs - AAP 1.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 80/100</i>	Pondération AAP 1.1 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/5</i>
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	Ce projet de renaturation rendra plus attractif le centre bourg du Mazet Saint Voy.	25/25
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	La mise en place de cet aménagement paysager offrira un nouvel espace aux habitants et visiteurs.	10/10
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	Cet aménagement s'inscrit dans le cadre d'un aménagement global réalisé par la Mairie.	5/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	Le projet a été coconstruit avec les habitants du bourg.	5/5
	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	Ce projet permet la renaturation du centre bourg et répond au besoin identifié de plus de nature en ville.	20/20
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/10</i>
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	Le projet vise à donner plus de place à la nature en créant des îlots de fraîcheur.	15/15
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés.</i>	<i>0/5</i>
DATE D'ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES		10/06/2025	RDD PDA LEADER
AVIS CONSULTATIF DU COMITE D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/09/2025
	<ul style="list-style-type: none"> - La commune du Mazet St Voy a délibéré lors de son Conseil Municipal en date du 25/06/2025 pour valider le plan de financement prévisionnel. - La commune du Mazet Saint Voy a lancé le marché, et souhaite notifier au mois de juin 2025. 		

PROPOSITION DU COMITE D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La commune a sollicité une aide de la Région dans le cadre du PACTE Haute Loire à hauteur de 156 000 € sur une assiette éligible de 592 235 € soit 30 323 € dans le plan de financement LEADER, en attente d'arbitrage. - La commune a sollicité le Département dans le cadre du CAP 43 à hauteur de 120 000 € sur une assiette de 583 525 € voté lors de la CP du 12/05/2025 soit 21 471.61 € dans le plan de financement LEADER. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITE DES FINANCEURS		30 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SELECTION RETENUE		/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Aménagements paysagers pour la renaturation des rues Joseph Rumillet et Louis Brioude dans le cadre d'un aménagement global du centre-bourg de Vals Près le Puy
MAÎTRE D'OUVRAGE	<u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Vals Près le Puy <u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité locale, statut public <u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel)</u> : 41 salariés, 3 575 000 € de budget, 3 556 habitants <u>Représentant légal</u> : Philippe JOUJON, Maire <u>Adresse</u> : Mairie, Place du Monastère, 43750 VALS PRES LE PUY <u>Téléphone</u> : 04-71-05-77-77 <u>Adresse e-mail</u> : mairie@valspreslepuy.fr <u>Numéro SIRET</u> : 214 302 515 00017 <u>Numéro TVA</u> : FR 93214302515 <u>Numéro Dossier PDA</u> :
LOCALISATION DU PROJET	Rues Joseph Rumillet et Louis Brioude, Commune de Vals-Près-le-Puy, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'embellissement du centre-bourg de Vals Près le Puy par la renaturation et la désimperméabilisation - Redynamiser le centre-bourg en proposant de nouveaux espaces végétalisés
DESCRIPTION	<p>La Commune de Vals-Près-le-Puy est située au Sud de l'agglomération ponote. Comme de nombreuses communes de Haute-Loire, son centre-bourg souffre d'un manque d'attractivité.</p> <p>Dans le cadre d'un projet de revitalisation, la Commune envisage la réalisation d'un vaste aménagement des Rues Joseph Rumillet et Louis Brioude sur une longueur d'environ 980 m.</p> <p>Cet axe de circulation traverse des quartiers résidentiels et fait petit à petit la transition entre centre-ville et espace classé de la vallée du Dolaizon. En termes d'usage, outre la desserte véhicule (léger + bus), il sert de promenade piétonne.</p> <p>Les travaux liés à la renaturation de ces axes de circulation permettront la création de nouveaux espaces publics paysagers et la désimperméabilisation des sols. Ainsi, de nombreuses zones de ces rues, aujourd'hui revêtues, seront désimperméabilisées. Ce passage en espaces verts ou en zone en sable permet une renaturation du centre-bourg pour répondre aux défis du changement climatique.</p> <p>Les travaux qui font l'objet d'une demande dans le cadre de LEADER concernent la suppression du revêtement existant, l'apport de terre végétale, et toute la partie végétalisation (gazon, plantation, etc.).</p>

	Cet investissement permettra de valoriser le centre-bourg de Vals-Près-le-Puy tout en participant à la renaturation et à la désimperméabilisation de cet espace.		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 01/04/2025 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	<i>Travaux d'aménagements stricts</i>	836 831.07 €	
	<i>Création d'un cheminement doux</i>	149 456.30 €	
	<i>Honoraires de maîtrise d'oeuvre</i>	41 236.64 €	
	Travaux de désimperméabilisation et d'aménagements paysagers	94 080.00 €	
	<i>Etudes</i>	7 000.00 €	
	<i>Achat foncier/Géomètre</i>	26 192.00 €	
	<i>Imprévus</i>	40 909.36 €	
	TOTAL	1 195 705.37 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	94 080.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant HT	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	30 000.00 €	Subvention sollicitée
	Etat DETR 2026	18 816.00 €	Subvention sollicitée
	Etat Fonds Vert Renaturation	21 502.55 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	70 318.55 €	75 %
	Autofinancement	23 761.45 €	25 %
	TOTAL Financement	94 080.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°1 – Territoire attractif – Centres-Bourgs – AAP 1.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 90/100</i>	Pondération AAP 1.1 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	La création d'espace paysager rendra plus attractif le centre-bourg	25/25
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	La création de ces aménagements paysagers offrira un nouvel espace aux habitants et visiteurs	10/10
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	Cet aménagement s'inscrit dans la volonté de revitalisation du centre-bourg de la municipalité	5/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	Ce projet permet la renaturation du centre-bourg et répond au besoin identifié pour plus de nature en ville	20/20
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Le projet est conçu pour limiter les îlots de chaleur grâce à des matériaux à fort albedo	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	Le projet vise à donner plus de place à la nature en ville et à faciliter l'infiltration de l'eau dans les sols	15/15
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Le projet mobilisera des végétaux locaux (roche, choix des espèces de végétaux, etc.)	5/5
DATE D'ÉLIGIBILITE DES DEPENSES		23/12/2025	RDD DETR 2026

AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La Commune de Vals Près le Puy a délibéré en Conseil Municipal le 29/01/2025 pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération. - La consultation des entreprises a été lancée début 2026. Les offres sont attendues pour le 29/01/2026 et la commission d'appel d'offres se réunit le 17/02/2026. Le démarrage des travaux est prévu en avril 2026. - L'assiette éligible LEADER se base sur un estimatif du maître d'œuvre qui a isolé les dépenses liées à la renaturation. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE			Présélectionné
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat a été sollicité dans le cadre de la DETR 2026 à hauteur de 186 705.06 € sur une assiette présentée de 933 525.30 €, soit 20%. Le dossier a été déposé le 23/12/2025. Il est en cours d'examen. - L'Etat sera sollicité dans le cadre du Fonds Vert Renaturation à hauteur de 30 000 € sur une assiette éligible de 131 258.85 € dès que possible sur le portail Démarches Simplifiées. Actuellement, pour 2026, le portail a été fermé et devrait être réouvert prochainement en raison de la validation du budget 2026. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			30 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER

HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Aménagement paysager des abords du tennis couvert pour la renaturation du centre-bourg de Brives-Charensac
MAÎTRE D'OUVRAGE	<u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Brives-Charensac <u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité territoriale, Statut public <u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel)</u> : 49 salariés, Budget annuel de 8 300 000 €, 4 419 habitants <u>Représentant légal</u> : Jean-Paul BRINGER, Maire <u>Adresse</u> : Mairie – Place de la Mairie – 43700 BRIVES CHARENSAC <u>Téléphone</u> : 04.71.02.12.55 <u>Adresse e-mail</u> : mairie@brives-charensac.fr <u>Numéro SIRET</u> : 214 300 410 00013 <u>Numéro TVA</u> : FR 83214300410 <u>Numéro Dossier PDA</u> :
LOCALISATION DU PROJET	Rue du Garay, Centre-Bourg, Commune de Brives-Charensac, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'embellissement du centre-bourg de Brives-Charensac par la renaturation et la désimperméabilisation - Redynamiser le centre-bourg en proposant de nouveaux espaces végétalisés
DESCRIPTION	<p>La Commune de Brives-Charensac est située en bordure du fleuve Loire à l'Est du pôle urbain du Puy-en-Velay. Elle compte 4 419 habitants et connaît une attractivité grandissante.</p> <p>Afin d'apporter de nouveaux services à ses habitants, la Commune envisage de valoriser la pratique sportive du tennis et de conforter ainsi l'association locale employant 2 salariés. Pour cela, elle mène un projet de couverture et de réfection de deux courts de tennis et la création de courts de padel. Cette nouvelle discipline connaît un engouement important sur le territoire.</p> <p>Ce nouvel aménagement est l'occasion de participer encore un peu plus à la renaturation du centre-bourg en désimperméabilisant des espaces aujourd'hui très minéralisés. L'idée est bien de transformer cet espace aux abords des tennis qui compte aujourd'hui de nombreuses zones revêtues. Ce passage en espaces verts ou en zone en sable permet une renaturation du centre-bourg pour répondre aux défis du changement climatique.</p> <p>Les travaux qui font l'objet d'une demande dans le cadre de LEADER concernent la suppression du revêtement existant et la désimperméabilisation des sols.</p> <p>Cet investissement permettra de valoriser le centre-bourg de Brives-Charensac tout en participant à la renaturation et à la désimperméabilisation de cet espace.</p>
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<u>Date prévisionnelle de début de projet</u> : 15/01/2026 <u>Date prévisionnelle de fin de projet</u> : 31/12/2027

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description		Montant HT
	<i>Travaux de couverture et de réfection</i>		<i>1 215 653.57 €</i>
	Dépenses liées à la renaturation		45 346.43 €
	TOTAL		1 261 000.00 €
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER		45 346.43 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant HT	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	9 351.85 €	Subvention sollicitée
	Etat (DETR 2026)	10 788.20 €	Subvention sollicitée
	Région Auv Rh Alpes	10 788.20 €	Subvention sollicitée
	Département CAP 43	2 697.05 €	Subvention sollicitée
	Agence Nationale du Sport	2 651.84 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	36 277.14 €	80 %
	Autofinancement	9 069.29 €	20 %
	TOTAL Financement	45 346.43 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°1 – Territoire attractif – Centres-Bourgs - AAP 1.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Éléments de réponse <i>Proposition : 80/100</i>	Pondération AAP 1.1 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	La création de cet espace public rendra plus attractif le centre-bourg	25/25
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	La création de cet aménagement paysager offrira un nouvel espace aux habitants et visiteurs	10/10
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	Cet aménagement s'inscrit dans la volonté de revitalisation du centre-bourg de la municipalité	5/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	Ce projet permet la renaturation du centre-bourg et répond au besoin identifié pour plus de nature en ville	20/20
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	Le projet vise à donner plus de place à la nature en ville et à faciliter l'infiltration de l'eau dans les sols	15/15
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Le projet mobilisera des végétaux locaux (roche, choix des espèces de végétaux, etc.)	5/5
DATE D'ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES		18/12/2025	RDD DETR 2026
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La Commune de Brives-Charensac a délibéré en Conseil Municipal le 18/12/2025 pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération. - La consultation des entreprises a eu lieu à l'automne 2025 pour un démarrage des travaux début 2026. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	

AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	05/02/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat a été sollicité dans le cadre de la DETR 2026 à hauteur de 300 000 € sur une assiette présentée de 1 261 000 €. Le dossier a été déposé le 18/12/2025 sur la plateforme Démarches Simplifiées. - La Région Auvergne Rhône Alpes a été sollicitée dans le cadre du Pacte Haute-Loire à hauteur de 300 000 € sur une assiette présentée de 1 321 581 € (Travaux + Equipements + MO Etudes). Le dossier a été déposé sur PDA le 18/12/2025. Il est en cours d'examen, dans l'attente d'un arbitrage. - Le Département de la Haute-Loire sera sollicité à hauteur de 75 000 € sur une assiette présentée de 1 261 000 €. Ce dossier s'inscrit dans le cadre du 3ème Appel à Projets du CAP 43. Le dossier pourrait être étudié en septembre 2026. Le Département n'a pas encore reçu de dossier à ce jour mais la commune a reçu une autorisation de commencer les travaux en date du 27/10/2025. Il conviendra de faire porter le financement Département sur une autre assiette que LEADER. - Si les financements Région et Département portent sur une assiette différente, le montant de LEADER mobilisable pourra être porté à 18 138.57 €, soit 40 % de l'assiette éligible LEADER. - L'Agence Nationale du Sport n'a pas encore été sollicitée, dans l'attente de l'ouverture de l'AAP 2026. Elle le sera à hauteur de 150 000 € sur une assiette présentée de 1 261 000 € dès que possible. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS		9 351.85 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE		/100

FICHE PROJET LEADER

HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Aménagement paysager du quartier du gymnase pour la renaturation du centre-bourg d'Espaly-St-Marcel
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune d'Espaly-St-Marcel</p> <p><u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité locale, statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 15 salariés, 3 729 000 € de budget annuel, 3 667 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : Christiane MOSNIER, Maire</p> <p><u>Adresse</u> : Mairie – 29, Avenue de la Mairie 43000 ESPALY SAINT MARCEL</p> <p><u>Téléphone</u> : 04 71 09 95 60</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : mairie@espaly.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 214 300 899 00017</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 95214300899</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> :</p>
LOCALISATION DU PROJET	Quartier du gymnase, Centre-Bourg, Commune d'Espaly St Marcel, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'embellissement du centre-bourg d'Espaly-St-Marcel par la renaturation et la désimperméabilisation - Redynamiser le centre-bourg en proposant de nouveaux espaces végétalisés
DESCRIPTION	<p>La Commune d'Espaly-St-Marcel est située à proximité immédiate du centre-urbain du Puy-en-Velay. Son centre ancien fait l'objet d'une politique volontariste de requalification.</p> <p>En continuité de la réhabilitation globale du gymnase, la Commune d'Espaly-St-Marcel souhaite renaturer le quartier et les abords de cet équipement afin de participer à la désimperméabilisation de cet espace. Le projet consiste à réaménager l'ensemble du quartier situé entre le lycée professionnel Auguste Aymard, l'école élémentaire Saint-Joseph et le pont du bicentenaire.</p> <p>En plus d'une école, du gymnase municipal et du lycée, ce quartier compte une résidence seniors, des logements et un accès à l'EHPAD. Il se situe également en interconnexion avec la future prolongation de la voie verte. Il est donc essentiel de réaliser un aménagement permettant la cohabitation sécurisée de tous ces usagers. De plus, de par la proximité de la Borne, une réflexion est menée afin de limiter l'imperméabilisation des sols en proposant un aménagement avec des surfaces drainantes.</p> <p>Le projet prend en compte la volonté de lutter contre les îlots de chaleur en favorisant la désimperméabilisation du sol et la végétalisation de l'espace.</p> <p>Les objectifs sont ainsi la transformation, la réhabilitation et l'aménagement paysager de l'espace situé devant le gymnase via des solutions drainantes voir organo-minérales.</p> <p>Les travaux qui font l'objet d'une demande dans le cadre de LEADER concernent la suppression du revêtement existant et la désimperméabilisation des sols.</p> <p>Cet investissement permettra de valoriser le centre-bourg d'Espaly-St-Marcel tout en participant à la renaturation et à la désimperméabilisation de cet espace.</p>

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<u>Date prévisionnelle de début de projet : 15/12/2025</u> <u>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</u>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	<i>Terrassement, Voiries, Réseaux</i>	182 840.00 €	
	Revêtements en sable stabilisé	70 620.00 €	
	Aménagements paysagers	20 000.00 €	
	TOTAL	273 460.00 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	90 620.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant HT	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	30 000.00 €	Subvention sollicitée
	Etat DETR 2025	18 124.00 €	Arrêté du 20/06/2025
	TOTAL Aides Publiques	48 124.00 €	53 %
	Autofinancement	42 496.00 €	47 %
	TOTAL Financement	90 620.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°1 – Territoire attractif – Centres-Bourgs - AAP 1.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Éléments de réponse <i>Proposition : 80/100</i>	Pondération AAP 1.1 (Si item validé, la note max est attribuée)
Empreinte économique : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	La création de cet espace public rendra plus attractif le centre-bourg	25/25
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	La création de cet aménagement paysager offrira un nouvel espace aux habitants et visiteurs	10/10
Empreinte territoriale : Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	Cet aménagement s'inscrit dans la volonté de revitalisation du centre-bourg de la municipalité	5/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	Ce projet permet la renaturation du centre-bourg et répond au besoin identifié pour plus de nature en ville	20/20
Empreinte environnementale : Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	Le projet vise à donner plus de place à la nature en ville et à faciliter l'infiltration de l'eau dans les sols	15/15
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Le projet mobilisera des végétaux locaux (roche, choix des espèces de végétaux, etc.)	5/5
DATE D'ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES		26/12/2024	RDD DETR
AVIS CONSULTATIF DU COMITE D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La Commune d'Espaly-St-Marcel a délibéré en Conseil Municipal le 15/12/2025 pour valider un nouveau plan de financement faisant appel au LEADER. - La consultation pour le choix du maître d'œuvre a été lancée. L'objectif est de lancer la consultation travaux en début d'année 2026. 		

PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Présélectionné
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs 01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat intervient dans le cadre de la DETR 2025 à hauteur de 54 692 € sur une assiette éligible retenue de 273 460 € par le biais d'un arrêté attributif du 20/06/2025. - Le Département de Haute-Loire a été sollicité dans le cadre du 3ème appel à projets CAP 43 sur des dépenses de voirie estimées à 153 133 € à hauteur de 75 000 €. Cette subvention n'intervient pas dans le plan de financement LEADER. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles.
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS	30 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION	Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE	/100

FICHE PROJET LEADER

HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Aménagement paysager de la Place du Couderc pour la renaturation du centre-bourg de Freycenet-la-Tour
MAÎTRE D'OUVRAGE	<u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Freycenet la Tour <u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité territoriale, statut public <u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 2 salariés, Budget annuel de 838 000 €, 114 habitants <u>Représentant légal</u> : Jean-Marc FARGIER, Maire <u>Adresse</u> : Mairie – 2, Route des Barthes – 43150 FREYCENET LA TOUR <u>Téléphone</u> : 04 71 03 83 55 <u>Adresse e-mail</u> : mairiefreycenetlatour@orange.fr <u>Numéro SIRET</u> : 214 300 980 00015 <u>Numéro TVA</u> : FR 47214300980 <u>Numéro Dossier PDA</u> :
LOCALISATION DU PROJET	Place du Couderc, Commune de Freycenet-la-Tour, Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'embellissement du centre-bourg de Freycenet-la-Tour par la renaturation et la désimperméabilisation - Redynamiser le centre-bourg en proposant de nouveaux espaces végétalisés
DESCRIPTION	<p>La commune de Freycenet-la-Tour est située en zone de revitalisation rurale, au Sud-Est du Pays du Velay entre Le Monastier-sur-Gazeille et les Etables. Comme de nombreuses communes de Haute-Loire, son centre-bourg souffre d'un manque d'attractivité.</p> <p>Dans le cadre d'un projet de revitalisation, la Commune envisage le traitement de la Place du Couderc. La commune de Freycenet-la-Tour souhaite redonner à cet espace une fonction centrale, à la fois conviviale, fonctionnelle et identitaire. L'objectif principal est de faire de cette place un véritable cœur de village, capable d'accueillir les grands événements festifs (chapiteaux pour les fêtes votives, feu de la Saint-Jean, expositions estivales à l'espace numérique), tout en maintenant des usages quotidiens comme le stationnement, la circulation douce, ou encore la pratique de la pétanque.</p> <p>Le projet vise également à renforcer l'attractivité touristique du site, en valorisant les cheminements vers les sentiers de randonnée (notamment celui de Saint François-Régis), en aménageant des espaces de pause (aire de pique-nique, cabane à livres), et en améliorant la lisibilité de la place depuis les axes d'entrée, notamment la route de Laussonne.</p> <p>Une attention particulière est portée à la gestion des eaux pluviales, à la sécurisation des circulations, à l'intégration des réseaux et équipements (bornes forains, éclairage, collecte des déchets), ainsi qu'à la mise en valeur du patrimoine local, avec la possibilité d'évoquer la tour disparue à travers une fresque ou un élément symbolique.</p>

	<p>Ces aménagements comportent également la création de nouveaux espaces publics paysagers et la désimperméabilisation des sols.</p> <p>Ainsi, de nombreuses zones de la Place du Couderc, aujourd'hui revêtues, seront désimperméabilisées. Ce passage en espaces verts ou en zone en sable permet une renaturation du centre-bourg pour répondre aux défis du changement climatique.</p> <p>Cet investissement permettra de valoriser le centre-bourg de Freycenet-la-Tour tout en participant à la renaturation et à la désimperméabilisation de cet espace.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p>Date prévisionnelle de début de projet : 15/01/2026</p> <p>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	<i>Aménagements et Réseaux</i>	449 424.04 €	
	<i>Halle couverte</i>	185 500.00 €	
	Espaces Verts et Désimperméabilisation	81 151.00 €	
	TOTAL	716 075.04 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	81 151.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	13 933.63 €	Subvention sollicitée
	Etat (DETR 2026)	22 519.40 €	Subvention sollicitée
	Région Auv Rh Alpes	22 519.40 €	Subvention sollicitée
	Département HLoire CAP 43	5 948.37 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	64 920.80 €	80 %
	Autofinancement	16 230.20 €	20 %
	TOTAL Financement	81 151.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°1 – Territoire attractif – Centres-Bourgs – AAP 1.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Éléments de réponse <i>Proposition : 90/100</i>	Pondération AAP 1.1 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	La création d'espace paysager rendra plus attractif le centre-bourg	25/25
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	La création de ces aménagements paysagers offrira un nouvel espace aux habitants et visiteurs	10/10
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	Cet aménagement s'inscrit dans la volonté de revitalisation du centre-bourg de la municipalité	5/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	Ce projet permet la renaturation du centre-bourg et répond au besoin identifié pour plus de nature en ville	20/20
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Le projet est conçu pour limiter les îlots de chaleur grâce à des matériaux à fort albedo	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	Le projet vise à donner plus de place à la nature en ville et à faciliter l'infiltration de l'eau dans les sols	15/15

	Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)	Le projet mobilisera des végétaux locaux (roche, choix des espèces de végétaux, etc.)	5/5
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		24/12/2025	RDD DETR 2026
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La commune de Freycenet la Tour a délibéré le 02/12/2025 pour valider le plan de financement prévisionnel et lancer l'opération. - La commune a fait réaliser une étude au stade esquisse par AB2R et OSMOSE. Le projet a été présenté au cours d'une réunion publique, le 21/11/2025. 		
PROPOSITION DU COMITE D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		05/02/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat a été sollicité dans le cadre de la DETR 2026 à hauteur de 200 000 € sur une assiette présentée de 720 824 €. Le dossier est en instruction, car complet. - La Région Auvergne Rhône Alpes a été sollicitée à hauteur de 200 000 € sur une assiette présentée de 720 824 €. Le dossier est en cours d'examen. - Le Département de la Haute-Loire a été sollicité à hauteur de 52 856 € sur une assiette présentée de 720 824 €. Le dossier est en cours d'examen. - La CC Mézenc Loire Meygal et les Amendes de police interviennent également sur le projet mais leurs interventions ne devraient pas concerner l'assiette LEADER. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			13 933.63 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Aménagement paysager des abords de l'Eglise et de la rue du Château pour la renaturation du centre-bourg de Cayres
MAÎTRE D'OUVRAGE	<u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Cayres <u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité territoriale, statut public <u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 10 agents (UTA), Budget annuel de 992 000 €, 727 habitants <u>Représentant légal</u> : Ludovic GIRE, Maire <u>Adresse</u> : Mairie, 2, Place de la Mairie - 43510 CAYRES <u>Téléphone</u> : 04.71.57.30.88 <u>Adresse e-mail</u> : mairie.cayres@gmail.com <u>Numéro SIRET</u> : 214 300 428 00015 <u>Numéro TVA</u> : FR 40214300428 <u>Numéro Dossier PDA</u> :
LOCALISATION DU PROJET	Le Bourg, Commune de Cayres, Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'embellissement du centre-bourg de Cayres par la renaturation et la désimperméabilisation - Redynamiser le centre-bourg en proposant de nouveaux espaces végétalisés
DESCRIPTION	<p>Cayres, située à 1 100 mètres d'altitude au nord du territoire du Pays de Cayres-Pradelles, compte 710 habitants en 2021. Depuis 2021, la commune est lauréate du programme d'Etat Petites Villes de Demain et a signé, avec l'Etat et l'EPCI, une Opération de Revitalisation du Territoire en 2023. Cayres a également bénéficié d'une étude de revitalisation de son centre-bourg et a débuté ces premiers projets pour l'attractivité de son territoire. La première opération de revitalisation de la commune a été l'aménagement de son centre-bourg où se trouve la mairie et autres services (bureau de poste, ADMR...), mais aussi l'école, le centre de loisirs, la caserne des pompiers et la salle des fêtes.</p> <p>Dans le cadre de ce projet de revitalisation, la Commune envisage le traitement des abords de l'Eglise et de la Rue du Château. Pour réaliser un aménagement en cohérence avec ceux déjà réalisés, la commune a recruté une maîtrise d'œuvre. L'objectif est d'organiser un aménagement qualitatif, pour les habitants et les visiteurs. Aux abords de l'église, l'objectif est de végétaliser certains espaces, revoir la place donnée au stationnement et aux cheminements piétons.</p> <p>Ces aménagements comportent également la création de nouveaux espaces publics paysagers et la désimperméabilisation des sols.</p> <p>Ainsi, de nombreuses zones de ce secteur, aujourd'hui revêtues, seront désimperméabilisées. Ce passage en espaces verts ou en zone en sable permet</p>

	<p>une renaturation du centre-bourg pour répondre aux défis du changement climatique.</p> <p>Cet investissement permettra de valoriser le centre-bourg de Cayres tout en participant à la renaturation et à la désimperméabilisation de cet espace.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p>Date prévisionnelle de début de projet : 15/01/2026</p> <p>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	<i>Etude topographique</i>	2 100.00 €	
	<i>Maîtrise d'œuvre</i>	11 000.00 €	
	<i>Acquisition parcelle J 104</i>	7 292.00 €	
	<i>Aménagements et Réseaux</i>	33 725.00 €	
	Espaces Verts et Désimperméabilisation	131 870.00 €	
	TOTAL	194 266.75 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	131 870.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	30 000.00 €	Subvention sollicitée
	Etat (DETR 2026)	50 440.27 €	Subvention sollicitée
	Région Auv Rh Alpes	23 810.58 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	104 250.85 €	79 %
	Autofinancement	27 619.15 €	21 %
	TOTAL Financement	131 870.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°1 – Territoire attractif – Centres-Bourgs – AAP 1.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Éléments de réponse <i>Proposition : 90/100</i>	Pondération AAP 1.1 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	La création d'espace paysager rendra plus attractif le centre-bourg	25/25
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	La création de ces aménagements paysagers offrira un nouvel espace aux habitants et visiteurs	10/10
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	Cet aménagement s'inscrit dans la volonté de revitalisation du centre-bourg de la municipalité	5/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	Ce projet permet la renaturation du centre-bourg et répond au besoin identifié pour plus de nature en ville	20/20
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Le projet est conçu pour limiter les îlots de chaleur grâce à des matériaux à fort albedo	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	Le projet vise à donner plus de place à la nature en ville et à faciliter l'infiltration de l'eau dans les sols	15/15
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Le projet mobilisera des végétaux locaux (roche, choix des espèces de végétaux, etc.)	5/5

DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		09/12/2025	RDD DETR 2026
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La commune de Cayres a délibéré le 05/12/2025 pour valider le plan de financement prévisionnel et lancer l'opération. - La commune a fait réaliser une étude à la Maîtrise d'œuvre. 		
PROPOSITION DU COMITE D'ANIMATION LOCALE			Présélectionné
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat a été sollicité dans le cadre de la DETR 2026 à hauteur de 74 307.03 € sur une assiette présentée de 194 266.75 €. Le dossier est en cours d'examen. - La Région Auvergne Rhône Alpes intervient à hauteur de 29 900 € sur une assiette éligible de 165 595 €. Le dossier a été validé au cours de la Commission Permanente du 29/05/2026. - La Banque des Territoires intervient également sur le projet mais sur la partie Etudes qui n'est pas comprise dans l'assiette LEADER. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			30 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Aménagement paysager pour la renaturation de la cour de l'Ecole de Chaspuzac
MAÎTRE D'OUVRAGE	<u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Chaspuzac <u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité territoriale, statut public <u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 7 salariés, Budget annuel de 2 280 000 €, 824 habitants <u>Représentant légal</u> : Patrice CHAMAYOU, Maire <u>Adresse</u> : Mairie, 1, Place de l'Eglise - 43320 CHASPUZAC <u>Téléphone</u> : 04.71.08.60.67 <u>Adresse e-mail</u> : mairie.chaspuzac@gmail.com <u>Numéro SIRET</u> : 214 300 626 00014 <u>Numéro TVA</u> : FR 52214300626 <u>Numéro Dossier PDA</u> :
LOCALISATION DU PROJET	Ecole publique, Rue de l'Ecole, Commune de Chaspuzac, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'embellissement du centre-bourg de Chaspuzac par la renaturation et la désimperméabilisation - Redynamiser le centre-bourg en proposant de nouveaux espaces végétalisés
DESCRIPTION	<p>La commune de Chaspuzac est située à 12 km du Puy en Velay. Sa démographie dynamique lui permet de disposer d'une école publique importante qui compte 107 enfants à la rentrée scolaire 2025-2026.</p> <p>La municipalité envisage une réfection totale du revêtement actuellement en goudron de la cour d'école. L'idée est de garantir la renaturation de cet espace en supprimant des espaces actuellement imperméables et en appliquant une résine drainante pour répondre aux défis du changement climatique. L'objectif est de participer à la création de nouveaux espaces paysagers et à la désimperméabilisation des sols.</p> <p>Cet aménagement innovant permettra une renaturation du centre-bourg aussi bien sur la zone de cour que sur l'espace jeux intégré à la cour. Cette résine drainante présente également l'avantage d'être amortissante pour la sécurité des enfants.</p> <p>Cet investissement permettra de valoriser le centre-bourg de Chaspuzac tout en participant à la renaturation et à la désimperméabilisation de cet espace.</p>
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<u>Date prévisionnelle de début de projet</u> : 23/04/2026 <u>Date prévisionnelle de fin de projet</u> : 31/12/2027

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description		Montant HT
	Aménagement partie cour		77 762.55 €
	Aménagement partie jeux		22 094.20 €
	TOTAL		99 856.75 €
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER		99 856.75 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	30 000.00 €	Subvention sollicitée
	Région Auv Rh Alpes	39 942.70 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	69 942.70 €	70 %
	Autofinancement	29 914.05 €	30 %
	TOTAL Financement	99 856.75 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°1 – Territoire attractif – Centres-Bourgs – AAP 1.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Éléments de réponse Proposition : 90/100	Pondération AAP 1.1 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique</u> : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	La création d'une cour d'école rénovée rendra plus attractif le centre-bourg	25/25
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	La création de ces aménagements paysagers offrira un nouvel espace aux enfants scolarisés	10/10
<u>Empreinte territoriale</u> : Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	Cet aménagement s'inscrit dans la volonté de revitalisation du centre-bourg de la municipalité	5/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	Ce projet permet la renaturation du centre-bourg et répond au besoin identifié pour plus de nature en ville	20/20
<u>Empreinte environnementale</u> : Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Le projet est conçu pour limiter les îlots de chaleur grâce à des matériaux à fort albedo	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	Le projet vise à donner plus de place à la nature en ville et à faciliter l'infiltration de l'eau dans les sols	15/15
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Le projet mobilisera des végétaux locaux (roche, choix des espèces de végétaux, etc.)	5/5
DATE D'ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES		A VENIR	RDD PDA Région
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	- La commune de Chaspuzac a délibéré le 27/04/2026 pour valider le plan de financement prévisionnel et lancer l'opération.		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE			Présélectionné

AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- La Région Auvergne Rhône Alpes sera sollicitée à hauteur de 39 942.70 € sur une assiette présentée de 99 856.75 €. Le dossier sera prochainement déposé.- Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles.	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS		30 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE		/100

FICHE PROJET LEADER

HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Rénovation thermique du boulodrome
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Brives-Charensac</p> <p><u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité territoriale, Statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel)</u> : 49 salariés, Budget annuel de 8 300 000 €, 4 419 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : Jean-Paul BRINGER, Maire</p> <p><u>Adresse</u> : Mairie – Place de la Mairie – 43700 BRIVES CHARENSAC</p> <p><u>Téléphone</u> : 04.71.02.12.55</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : mairie@brives-charensac.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 214 300 410 00013</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 83214300410</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> :</p>
LOCALISATION DU PROJET	Plaine d'Audinet, Centre-Bourg, Commune de Brives-Charensac, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	- Optimiser les dépenses énergétiques en participant à la rénovation thermique de bâtiments communaux
DESCRIPTION	<p>La Commune de Brives-Charensac est située en bordure du fleuve Loire à l'Est du pôle urbain du Puy-en-Velay. Elle compte 4 419 habitants et connaît une attractivité grandissante.</p> <p>La commune dispose de plusieurs bâtiments communaux situés en centre-bourg. L'optimisation des dépenses énergétiques de ce parc immobilier fait partie des préoccupations majeures de la municipalité de Brives-Charensac.</p> <p>Le boulodrome est un ERP des années 80 qui a fait l'objet d'opérations d'agrandissement et de rénovation par le passé. Fortement impacté par la crue d'octobre 2024, la commune envisage de le rénover entièrement pour offrir aux utilisateurs un bâtiment permettant la pratique en hiver. Une association « La Boule Amicale » occupe actuellement les lieux. Ce bâtiment connaît d'importantes consommations en gaz et ne se révèle pas très confortable en hiver.</p> <p>Toujours à la recherche d'économies, la commune souhaite renforcer les performances énergétiques de ce bâtiment. Dans le cadre d'une rénovation globale, des travaux d'isolation intérieure et de changement des menuiseries extérieures seront entrepris afin d'améliorer la consommation énergétique de ce bâtiment communal.</p> <p>Cet investissement devrait permettre d'améliorer la performance énergétique du bâtiment et le confort des utilisateurs.</p> <p>Cet investissement dans la rénovation thermique permettra à la commune de faire baisser les charges de fonctionnement liées à la consommation énergétique de ces bâtiments communaux. Ce projet contribue donc à la transition écologique et énergétique des communes de Haute-Loire.</p>

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 18/12/2025 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	<i>Travaux extension</i>	160 862.50 €	
	<i>Travaux boulodrome hors rénov therm</i>	149 826.70 €	
	Bardage	14 248.00 €	
	Isolation	43 712.10 €	
	Existant - Menuiseries extérieures	33 500.00 €	
	TOTAL	402 149.30 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	91 460.10 €	
	Prime d'assurance sur assiette LEADER	48 658.26 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE rectifiée	42 801.84 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	17 120.73 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	17 120.73 €	40 %
	Autofinancement	25 681.11 €	60 %
	TOTAL Financement	42 801.84 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°1 – Territoire attractif – Centres Bourgs - AAP 1.2			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 75/100</i>	Pondération AAP 1.2 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Cet investissement permettra à la commune de baisser sa facture énergétique et ainsi de faire baisser ses charges de fonctionnement	25/25
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	La rénovation thermique de ce bâtiment renforce l'attractivité du centre-bourg	10/10
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	La réhabilitation du boulodrome permettra d'améliorer le confort des utilisateurs	5/5
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/5</i>
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/10</i>
	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	La rénovation thermique permet de proposer de meilleures conditions d'accueil dans les bâtiments communaux	15/15
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Une bonne isolation thermique de ces bâtiments communaux permet de garantir une optimisation des ressources utilisées pour le chauffage	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	La diminution de la consommation énergétique de ces bâtiments permet de gagner en durabilité	10/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/10</i>
DATE D'ÉLIGIBILITE DES DEPENSES		18/12/2025	RDD PDA Région
AVIS CONSULTATIF DU COMITE D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	- La Commune de Brives-Charensac a délibéré en Conseil Municipal le 18/12/2025 pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération.		

	<ul style="list-style-type: none"> - La consultation des entreprises a été lancée début 2026. La date limite de remise des offres a été fixée au 20/01/2026. 	
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La Commune de Brives-Charensac mobilise son autofinancement pour mobiliser le fonds européen LEADER par le biais d'une délibération en conseil municipal du 18/12/2025. - La Commune bénéficie d'une prime d'assurance, attribuée sur ce projet, en raison des dégâts occasionnés par la crue du 17 octobre 2024. En application des consignes données pour l'établissement des plans de financement, cette prime d'assurance, estimée à 213 950 € sur une assiette de travaux de 402 149.30 € est donc proratisée à hauteur de 48 658.26 € sur l'assiette LEADER et donc déduite de l'assiette éligible prise en compte. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS		17 120.73 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE		/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Rénovation thermique du bâtiment communal abritant la gendarmerie
MAÎTRE D'OUVRAGE	<u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Fay-sur-Lignon <u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité territoriale, statut public <u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 6 agents, 1 022 956 € de budget, 371 habitants <u>Représentant légal</u> : Rémi LANGLOIS, Maire <u>Adresse</u> : Mairie, Place du Foirail – 43430 FAY SUR LIGNON <u>Téléphone</u> : 04 71 59 51 63 <u>Adresse e-mail</u> : accueil@faysurlignon43.fr <u>Numéro SIRET</u> : 214 300 923 00015 <u>Numéro TVA</u> : FR 70214300923 <u>Numéro Dossier PDA</u> :
LOCALISATION DU PROJET	Route de Tence, Le Bourg, Commune de Fay-sur-Lignon, Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal
OBJECTIFS	- Optimiser les dépenses énergétiques en participant à la rénovation thermique de bâtiments communaux
DESCRIPTION	<p>La commune de Fay-sur-Lignon est située à l'Est du Plateau du Mézenc. En sa qualité de centre-bourg, elle joue un rôle de centralité pour de nombreuses communes aux alentours. La commune dispose de plusieurs bâtiments communaux situés en centre-bourg.</p> <p>L'optimisation des dépenses énergétiques de ce parc immobilier fait partie des préoccupations majeures de la municipalité. Afin de faire baisser les charges de fonctionnement liées à la consommation énergétique de ces bâtiments, la Commune de Fay-sur-Lignon a souhaité mener un programme de rénovation thermique ambitieux de la Gendarmerie. Une réhabilitation complète de ce bâtiment est envisagée afin d'en améliorer les performances énergétiques.</p> <p>Une isolation thermique par l'extérieur sera complétée par des travaux de changement des menuiseries. Une réfection intérieure sera également réalisée pour améliorer les conditions de travail des gendarmes et l'accueil des usagers. Ces travaux, bénéfiques pour les charges de fonctionnement de la commune, permettent également de garantir la pérennité de ce service essentiel dans le centre-bourg de Fay-sur-Lignon.</p> <p>Cet investissement dans la rénovation thermique permettra à la commune de faire baisser les charges de fonctionnement liés à la consommation énergétique de ces bâtiments communaux. Ce projet contribue donc à la transition écologique et énergétique des communes de Haute-Loire.</p>
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<u>Date prévisionnelle de début de projet</u> : 23/12/2025 <u>Date prévisionnelle de fin de projet</u> : 31/12/2027

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description		Montant HT
	<i>Travaux liés aux logements</i>		221 915.00 €
	Isolation thermique par l'extérieur		46 100.00 €
	Menuiseries extérieures		33 700.00 €
	Plâtrerie Isolation		12 700.00 €
	<i>Menuiseries intérieures</i>		9 700.00 €
	<i>Chauffage Ventilation Plomberie</i>		8 900.00 €
	<i>Electricité</i>		1 560.00 €
	TOTAL		334 575.00 €
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER		92 500.00 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	30 000.00 €	Subvention sollicitée
	Etat Fonds Vert Renov.	8 847.04 €	Subvention sollicitée
	Etat DETR 2026	22 117.61 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	60 964.65 €	66 %
	Autofinancement	31 535.35 €	34 %
	TOTAL Financement	92 500.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°1 – Territoire attractif – Centres Bourgs - AAP 1.2			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 75/100</i>	Pondération AAP 1.2 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Cet investissement permettra à la commune de baisser sa facture énergétique et ainsi de faire baisser ses charges de fonctionnement	25/25
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	La rénovation thermique de cet équipement renforce l'attractivité du centre-bourg.	10/10
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	La réhabilitation des locaux de la gendarmerie permettra d'améliorer le service rendu aux habitants	5/5
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/5</i>
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/10</i>
	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	La rénovation thermique permet de proposer de meilleures conditions d'accueil dans les bâtiments communaux	15/15
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Une bonne isolation thermique de ce bâtiment communal permet de garantir une optimisation des ressources utilisées pour le chauffage	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	La diminution de la consommation énergétique de ce bâtiment permet de gagner en durabilité	10/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés.</i>	<i>0/10</i>
DATE D'ÉLIGIBILITE DES DEPENSES		23/12/2025	RDD DETR 2026
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La Commune de Fay-sur-Lignon a délibéré en Conseil Municipal le 28/10/2025 pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération. - L'estimatif des dépenses est basé sur le stade APD de janvier 2026. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	

AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat a été sollicité dans le cadre de la DETR 2026 à hauteur de 80 000 € sur une assiette de dépenses présentées de 334 575 €. Le dossier est en cours d'examen. - L'Etat a été sollicité dans le cadre du Fonds Vert sur la Rénovation Énergétique des bâtiments publics à hauteur de 32 000 € sur une assiette de dépenses présentées de 334 575 €. Le dossier est en cours d'examen. - La Région Auvergne Rhône Alpes a également été sollicitée à hauteur de 77 000 € sur une assiette de dépenses présentées de 334 575 €. Afin d'optimiser le financement pour le porteur de projet, il est proposé à la Région d'intervenir sur les lots non pris en compte par le LEADER. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS		30 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE		/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Rénovation thermique du gymnase
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune du Monastier sur Gazeille</p> <p><u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité locale, statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 50 salariés, 3 844 000 € de budget annuel, 1 799 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : Michel ARCIS, Maire</p> <p><u>Responsable technique</u> : Marie POISSON, Cheffe de projet PVD</p> <p><u>Adresse</u> : Mairie - 1 Place Laurent Eynac - 43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE</p> <p><u>Téléphone</u> : 04-71-03-80-01</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : pvd@lemonastiersurgazeille.net</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 214 301 350 00101</p> <p><u>Numéro de TVA</u> : FR 90214301350</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> :</p>
LOCALISATION DU PROJET	Avenue des écoles, Commune du Monastier sur Gazeille, Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal
OBJECTIFS	- Optimiser les dépenses énergétiques en participant à la rénovation thermique de bâtiments communaux
DESCRIPTION	<p>La Commune du Monastier sur Gazeille est située à une vingtaine de kilomètres au Sud du Puy-en-Velay. Elle constitue la porte d'entrée du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. La Commune dispose de fonctions de centralité pour un bassin de vie composé de nombreuses communes de moyenne montagne et pour des communes proches du bassin ponot. Elle accueille de nombreux services, des commerces, des entreprises et des infrastructures sportives et culturelles. Elle bénéficie d'une attractivité touristique liée à son histoire (cité chaffrienne, séjour de Louis Stevenson, ligne ferroviaire Transcévenole, etc.)</p> <p>La Commune du Monastier sur Gazeille s'est engagée dans un programme de revitalisation pour développer l'attractivité résidentielle et d'activité du bourg-centre. A ce titre, l'amélioration des équipements sportifs constitue un levier important tant pour les habitants que pour les usagers du territoire intercommunal. Trois infrastructures, aujourd'hui vétustes et inadaptées aux usages, nécessitent une intervention majeure : le complexe sportif de la Freydeyere, les deux courts de tennis extérieur et le gymnase. Ce dernier construit dans les années 1980 est un équipement très sollicité par les établissements scolaires (près de 600 élèves) et les associations locales. Énergivore et obsolète, il doit faire l'objet d'une rénovation complète et d'une extension.</p> <p>Ainsi, la Commune du Monastier sur Gazeille envisage d'améliorer la performance énergétique du bâtiment complet : isolation thermique par l'extérieur, changement de chauffage par un raccordement au réseau de chaleur urbain (bois plaquette), ventilation, diminution des déperditions de chaleur, amélioration de l'étanchéité du bâtiment, production d'énergie solaire photovoltaïque pour une auto-consommation collective, réduction de la consommation énergétique, etc.</p>

	<p>Ces travaux doivent permettre un gain énergétique de 40 % en énergie primaire soit une économie de 41,8 % en KWh/an.</p> <p>Ces travaux visent également à améliorer l'expérience sportive et l'accueil du public (installation de gradins, créations de vestiaires, sécurisation des accès, etc.) et repenser le cadre de vie aux abords (création d'un parvis convivial proche du groupement enfance / jeunesse et de la salle des fêtes, modification des flux de véhicules et de personnes, etc.).</p> <p>La rénovation globale du bâtiment sera complétée par divers travaux liées à des fonctions environnementales : récupération des eaux pluviales.</p> <p>Cet investissement dans la rénovation thermique permettra à la commune de faire baisser les charges de fonctionnement liés à la consommation énergétique de ces bâtiments communaux. Ce projet contribue donc à la transition écologique et énergétique des communes de Haute-Loire.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p>Date prévisionnelle de début de projet : 19/12/2025</p> <p>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Renfort charpente Gymnase	48 000.00 €	
	Bardage isolation	35 000.00 €	
	<i>Autres travaux gymnase</i>	318 403.00 €	
	<i>Travaux vestiaires</i>	241 140.00 €	
	<i>Extension hall</i>	764 320.00 €	
	<i>Extension gradins</i>	168 505.00 €	
	<i>Photovoltaïque</i>	87 400.00 €	
	<i>Divers aléas</i>	83 288.40 €	
	<i>Etudes et Maîtrise d'œuvre</i>	153 975.00 €	
	TOTAL	1 903 031.40 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	83 000.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	30 000.00 €	Subvention sollicitée
	Etat Fonds Vert Renov.	6 324.12 €	Subvention sollicitée
	Etat DETR 2026	20 749.65 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	57 073.77 €	69 %
	Autofinancement	25 926.23 €	31 %
	TOTAL Financement	83 000.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°1 – Territoire attractif – Centres Bourgs - AAP 1.2			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 85/100</i>	Pondération AAP 1.2 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Cet investissement permettra à la commune de baisser sa facture énergétique et ainsi de faire baisser ses charges de fonctionnement	25/25
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	La rénovation thermique de cet équipement renforce l'attractivité du centre-bourg.	10/10
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	La réhabilitation complète de ce bâtiment permet d'améliorer l'accueil et le service au sein de ce bâtiment communal	5/5
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/5</i>
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	Ce projet est mis en œuvre avec les associations sportives utilisatrices de cet équipement structurant	10/10

	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	La rénovation thermique permet de proposer de meilleures conditions d'accueil dans les bâtiments communaux	15/15
Empreinte environnementale : Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Une bonne isolation thermique de ce bâtiment communal permet de garantir une optimisation des ressources utilisées pour le chauffage	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	La diminution de la consommation énergétique de ce bâtiment permet de gagner en durabilité	10/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Ce bâtiment utilise le bois énergie pour se chauffer, l'amélioration de son rendement thermique permettra une optimisation des ressources locales.	10/10
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		19/12/2025	RDD DETR 2026
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La Commune du Monastier-sur-Gazeille a délibéré en Conseil Municipal le 18/12/2025 pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération. - L'estimatif des dépenses est basé sur le stade APS de décembre 2025. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat a été sollicité dans le cadre de la DETR 2026 à hauteur de 475 750 € sur une assiette de dépenses présentées de 1 903 031.40 €. Le dossier est en cours d'examen. - L'Etat a été sollicité dans le cadre du Fonds Vert sur la Rénovation Énergétique des bâtiments publics à hauteur de 145 000 € sur une assiette de dépenses présentées de 1 903 031.40 €. Le dossier est en cours d'examen. - La Région Auvergne Rhône Alpes, le Département, l'Agence Nationale du Sport, l'ADEME, l'Agence de l'Eau, la CCMLM ont été sollicitées dans le financement. L'idée serait qu'ils interviennent sur des dépenses différentes que celles retenues au titre de LEADER. Le projet de financement sera travaillé dans ce sens. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			30 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100



LEADER
Haute
Loire



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Création d'un cheminement doux pour faciliter les mobilités douces dans le centre-bourg du Mazet Saint Voy
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune du Mazet Saint Voy</p> <p><u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité Territoriale, Statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habts)</u> : 10 salariés – 1 463 000 € de budget – 1 150 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : M. Thierry QUESADA, Maire</p> <p><u>Adresse</u> : 1 Place de la Mairie, 43520 LE MAZET ST VOY</p> <p><u>Téléphone</u> : 0471 65 01 09</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : mairie@mairie-st-voy.com</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 214 301 301 00013</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 40214301301</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> : 00306504</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">- Promouvoir l'offre de solutions de déplacement vers des usages bas carbone- Accompagner la sécurisation des déplacements doux par l'aménagement d'infrastructures
LOCALISATION DU PROJET	Commune du Mazet Saint Voy, Communauté de communes du Haut Lignon
DESCRIPTION	<p>Le Mazet Saint Voy est une commune de moyenne montagne. Cette commune est dominée par le Pic du Lizieux (1388 m). Elle compte environ 1 150 habitants. La commune du Mazet Saint Voy appartient à la Communauté de communes du Haut Lignon.</p> <p>La commune souhaite entreprendre des travaux d'aménagement de son centre bourg avec notamment la création d'un cheminement piéton.</p> <p>Les aménagements visent à promouvoir la mobilité douce et durable en facilitant l'utilisation du vélo et la marche à pied, tout en garantissant la sécurité et le confort des usagers.</p> <p>La création des chemins piétonniers agréables et ombragés permettra de favoriser la marche et les déplacements à vélos.</p>
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p><u>Date prévisionnelle de début de projet</u> : 10/06/2025</p> <p><u>Date prévisionnelle de fin de projet</u> : 31/12/2027</p>

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description		Montant HT
	Aménagement cheminement piéton		64 906.90 €
	Aménagements voirie		417 928.20 €
	TOTAL		482 835.10 €
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER		64 906.90 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	9 225.38 €	Subvention sollicitée
	Département CAP 43	13 347.89 €	Convention du 12/05/2025
	Région Auv Rh Alpes	17 352.25 €	Subvention sollicitée
	Amendes de Police	12 000.00 €	28/08/2025
	TOTAL Aides Publiques	51 925.52 €	80 %
	Autofinancement	12 981.38 €	20 %
	TOTAL Financement	64 906.90 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°1 – Territoire attractif – AAP 1.3 – Centres-Bourgs			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 85/100</i>	Pondération AAP 1.3 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	Le projet va permettre de renforcer l'attractivité du centre bourg en rendant les déplacements plus agréables.	15/15
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	Le projet permet d'offrir aux usagers de nouveaux modes de déplacements.	20/20
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	Le projet s'inscrit dans le cadre d'un aménagement global de la commune.	15/15
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	Le projet a été mené en concertation avec les usagers pour une meilleure cohésion autour du projet.	5/5
	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	Le projet permettra d'offrir de nouvelles solutions de mobilité aux usagers, et de limiter la vitesse dans le centre bourg.	10/10
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	Le projet permet d'induire un changement de pratique en incitant les usagers à utiliser de nouvelles solutions de mobilités alternatives à la voiture.	20/20
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
DATE D'ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES		10/06/2025	RDD PDA
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/09/2025
	<ul style="list-style-type: none"> - La commune a délibéré lors du Conseil Municipal en date du 25/06/2025 pour valider le plan de financement prévisionnel. - La commune du Mazet Saint Voy a lancé le marché, et souhaite notifier au mois de juin 2025. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	

AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La commune a sollicité une aide de la Région dans le cadre du PACTE Haute Loire à hauteur de 156 000 € sur une assiette éligible de 583 525 € soit 17 352.25 € dans le plan de financement LEADER, en attente d'arbitrage. - La commune a sollicité le Département dans le cadre du CAP 43 à hauteur de 120 000 € sur une base de 583 525 e soit 13 347.89 € - La commune a obtenu 12 000 € dans le cadre des amendes de Police. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITE DES FINANCEURS		9 925.38 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SELECTION RETENUE		/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Création de pistes cyclables pour faciliter les mobilités douces dans le centre bourg de Vals-Près-le-Puy
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Vals-Près-le-Puy</p> <p><u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité territoriale</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 41 salariés, 3 575 000 € de budget, 3 556 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : Philippe JOUJON, Maire</p> <p><u>Responsable technique</u> : Pierre ARCHER, DGS</p> <p><u>Adresse</u> : Mairie, Place du Monastère, 43750 VALS PRES LE PUY</p> <p><u>Téléphone</u> : 04-71-05-77-77</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : mairie@valspreslepuy.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 214 302 515 00017</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 93214302515</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> :</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des solutions de déplacement doux (marche à pied, vélo) - Accompagner la sécurisation des déplacements doux par l'aménagement d'infrastructures - Améliorer la qualité de l'air et les conditions de circulation en limitant l'usage des voitures
LOCALISATION DU PROJET	Centre-bourg, Commune de Vals-Près-le-Puy, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
DESCRIPTION	<p>La Commune de Vals-Près-le-Puy est située au Sud de l'agglomération ponote. Elle bénéficie d'un positionnement stratégique car elle sert de transition entre le centre urbain de la ville du Puy et la zone commerciale de Chirel ainsi que vers l'espace naturel classé de la Vallée du Dolaizon et la voie verte du Velay (Brives/Costaros/Pradelles). Dans cette liaison, l'avenue de Vals revêt une importance particulière.</p> <p>Le projet consiste en la création d'un maillage de pistes cyclables, connectées aux aménagements existants sur les communes voisines (Boulevard du Président Bertrand au Puy). Il dessert à la fois des zones d'habitation, des établissements scolaires, des équipements structurants (zone culturelle et sportive des Prés du Pont), des bâtiments administratifs et à terme une zone commerciale et administrative. Le projet entre donc pleinement dans une logique d'itinéraire cyclable complet et d'un secteur à enjeux pour les mobilités du quotidien.</p> <p>L'aménagement projeté consiste en la création de pistes cyclables sur 7 secteurs de la commune, tout en respectant les recommandations du CEREMA en termes de pentes préconisées. L'objectif est d'offrir un espace sécurisé aux mobilités douces par la séparation des voiries et des usages.</p> <p>Ces aménagements s'inscrivent également dans une logique partenariale avec la Région Auvergne Rhône Alpes qui projette la création de la Via Dolaizon, au sud de la commune, et avec le Schéma directeur Vélo de la CAPEV élaboré en 2021. De nombreuses réunions de concertation ont</p>

	permis de bâtir un projet cohérent qui répond aux attentes des habitants et usagers. La création de ces pistes cyclables permet de faciliter les mobilités douces au sein du centre-bourg de Vals Près le Puy.		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 01/04/2025 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Terrassement et matériaux	23 098.20 €	
	Aménagement de surface hors enrobé	297 744.00 €	
	<i>Fourniture d'enrobé</i>	97 575.00 €	
	Espaces verts	17 486.00 €	
	TOTAL	435 903.20 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	338 328.20 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	36 944.46 €	Subvention sollicitée
	Région Auv. Rh Alpes	119 386.67 €	Subvention sollicitée
	Amendes de police	12 000.00 €	CP du 26/09/2022
	Fonds Mobilité active	102 331.43 €	Convention du 12/09/2024
	TOTAL Aides Publiques	270 662.56 €	80 %
	Autofinancement	67 665.64 €	20 %
	TOTAL Financement	338 328.20 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°1 – Territoire attractif – AAP 1.3 - Centres-Bourgs			
Critères de sélection	Items de qualification	Éléments de réponse <i>Proposition : 90/100</i>	Pondération AAP 1.3 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/5</i>
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	La mise en place de ce projet permettra de renforcer l'attractivité de la commune de Vals-Près-le-Puy.	15/15
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	La création de ce cheminement permet de répondre aux besoins des usagers (habitants, travailleurs)	20/20
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	Cet investissement s'inscrit dans le cadre d'une politique globale menée à l'échelle de la commune (schéma cyclable et piétons)	15/15
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	Le projet a été co-construit avec les habitants dans le cadre de réunions publiques afin de recueillir les attentes des habitants.	5/5
	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	Ce projet permet de répondre aux besoins des usagers souhaitant se déplacer en vélo.	10/10
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Ce projet permet de limiter l'utilisation des énergies fossiles.	5/5
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	Le projet permet d'encourager les usagers à utiliser le vélo pour se déplacer.	20/20
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/5</i>

		locales (retombées positives sur l'économie locale)	
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		<i>A VENIR</i>	RDD PDA Région
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La commune de Vals Près le Puy a délibéré le 11/09/2024 pour valider le plan de financement prévisionnel et lancer l'opération. - Comme la municipalité a changé, la Commune de Vals Près le Puy a confirmé le lancement du projet lors du Conseil Municipal du 20/03/2025. - La Commune de Vals-Près-le-Puy lancera prochainement les marchés de travaux relatifs à ces aménagements. Compte-tenu de nouveaux projets à mener (giratoire Avenue de Vals), la création de ces aménagements cyclables ne sera lancée qu'en 2026. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat intervient dans le cadre du Fonds Mobilités Actives à hauteur de 120 000 €. La liste des lauréats Auvergne-Rhône-Alpes a été publiée le 14/09/2023. L'Etat intervient bien à hauteur de 120 000 € sur une assiette éligible de 396 744 € par le biais d'une convention signée le 12/09/2024. - Le Département intervient, via un fonds d'Etat, dans le cadre des Amendes de Police, à hauteur de 12 000 € sur une assiette éligible de 40 000 € par une délibération de l'Assemblée Départementale du 26/09/2022. - La Région Auvergne Rhône Alpes a été sollicitée sur ce projet. Celui-ci est pris en compte dans l'aménagement global de la zone des Prés du Pont avec une subvention globale de 1 100 000 € au titre du Pacte Haute-Loire. Sur la dépense "aménagements cyclables", un arbitrage a été rendu pour une intervention à hauteur de 150 000 € sur une assiette de 396 744 €. A ce jour, le dossier n'a pas encore été déposé par le porteur de projet. Le dossier devrait être présenté au cours d'une prochaine Commission Permanente en 2025 ou 2026. - Compte-tenu des éléments du dossier LEADER, il y aurait une pertinence à prendre en compte l'ensemble de la dépense, évaluée pour le moment, à 435 903,20 €. Ceci aurait pour effet de permettre de mobiliser le plafond LEADER pour cette mesure à 40 000 €. Cette séparation des assiettes serait faite sur la base des offres retenues par la Commune. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			36 944.46 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Création d'un cheminement doux au sein des rues Joseph Rumillet et Louis Brioude pour favoriser les mobilités douces dans le centre-bourg de Vals Près le Puy
MAÎTRE D'OUVRAGE	<u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Vals Près le Puy <u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité locale, statut public <u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel)</u> : 41 salariés, 3 575 000 € de budget, 3 556 habitants <u>Représentant légal</u> : Philippe JOUJON, Maire <u>Adresse</u> : Mairie, Place du Monastère, 43750 VALS PRES LE PUY <u>Téléphone</u> : 04-71-05-77-77 <u>Adresse e-mail</u> : mairie@valspreslepuy.fr <u>Numéro SIRET</u> : 214 302 515 00017 <u>Numéro TVA</u> : FR 93214302515 <u>Numéro Dossier PDA</u> :
LOCALISATION DU PROJET	Rues Joseph Rumillet et Louis Brioude, Commune de Vals-Près-le-Puy, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des solutions de déplacement doux (marche à pied, vélo) - Accompagner la sécurisation des déplacements doux par l'aménagement d'infrastructures - Améliorer la qualité de l'air et les conditions de circulation en limitant l'usage des voitures
DESCRIPTION	<p>La Commune de Vals-Près-le-Puy est située au Sud de l'agglomération ponote. Comme de nombreuses communes de Haute-Loire, son centre-bourg souffre d'un manque d'attractivité.</p> <p>Dans le cadre d'un projet de revitalisation, la Commune envisage la réalisation d'un vaste aménagement des Rues Joseph Rumillet et Louis Brioude sur une longueur d'environ 980 m.</p> <p>Cet axe de circulation traverse des quartiers résidentiels et fait petit à petit la transition entre centre-ville et espace classé de la vallée du Dolaizon. En termes d'usage, outre la desserte véhicule (léger + bus), il sert de promenade piétonne.</p> <p>Ainsi, afin de sécuriser et de favoriser cet usage, la Commune souhaite créer un cheminement en mode doux qui sera complété par un encorbellement du pont qui enjambe le Dolaizon. Ces travaux permettront le développement des mobilités douces dans ce contexte péri-urbain.</p> <p>Cet aménagement consiste en la création d'un chemin en sable stabilisé, à la mise en oeuvre d'un enrobé drainant et à l'encorbellement du pont de la Borie Blanche.</p> <p>Ce projet concourt donc à l'amélioration des déplacements en mode doux entre le bourg de Vals-Près-le-Puy et la vallée du Dolaizon.</p>

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 01/04/2025		
	Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Travaux d'aménagements stricts	836 831.07 €	
	Création d'un cheminement doux	149 456.30 €	
	Honoraires de maîtrise d'oeuvre	41 236.64 €	
	Travaux de désimperméabilisation et d'aménagements paysagers	94 080.00 €	
	Etudes	7 000.00 €	
	Achat foncier/Géomètre	26 192.00 €	
	Imprévus	40 909.36 €	
	TOTAL	1 195 705.37 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	149 456.30 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant HT	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	25 623.39 €	Subvention sollicitée
	Etat DETR 2026	59 782.52 €	Subvention sollicitée
	Etat Fonds Vert Renaturation	34 159.13 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	119 565.04 €	80 %
	Autofinancement	29 891.26 €	20 %
	TOTAL Financement	149 456.30 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°1 – Territoire attractif – Centres-Bourgs – AAP 1.3			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse Proposition : 90/100	Pondération AAP 1.3 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement	Pas d'éléments repérés	0/5
	Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg	La création d'un cheminement doux apportera de l'attractivité au centre-bourg de Vals	15/15
	Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers	L'amélioration de la circulation en mode doux permet d'améliorer les conditions de pratique des usagers privilégiant ces moyens de transport	20/20
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire	Cet aménagement global s'inscrit dans la volonté politique de la municipalité inscrite dans son projet de territoire	15/15
	Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)	Cette liaison permet également de faire le lien entre plusieurs itinéraires en modes doux	5/5
	Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)	Le développement de la mobilité douce est une demande forte de la population. Ce projet permet d'y répondre.	10/10
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)	Le développement de la mobilité douce conduit à une optimisation des ressources fossiles	5/5
	Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)	La pratique des mobilités douces est une pratique durable.	20/20
	Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)	Pas d'éléments repérés	0/5
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		23/12/2025	RDD DETR 2026

AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- La Commune de Vals Près le Puy a délibéré en Conseil Municipal le 29/01/2025 pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération.- La consultation des entreprises a été lancée début 2026. Les offres sont attendues pour le 29/01/2026 et la commission d'appel d'offres se réunit le 17/02/2026. Le démarrage des travaux est prévu en avril 2026.- L'assiette éligible LEADER se base sur un estimatif du maître d'œuvre au stade DCE.		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE			Présélectionné
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- L'Etat a été sollicité dans le cadre de la DETR 2026 à hauteur de 373 410.12 € sur une assiette présentée de 933 525.30 €, soit 40%. Le dossier a été déposé le 23/12/2025. Il est en cours d'examen.- L'Etat sera sollicité dans le cadre du Fonds Vert Renaturation à hauteur de 30 000 € sur une assiette éligible de 131 258.85 € dès que possible sur le portail Démarches Simplifiées. Actuellement, pour 2026, le portail a été fermé et devrait être réouvert prochainement en raison de la validation du budget 2026.- Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles.		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			25 623.39 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Création d'un cheminement doux pour faciliter les mobilités douces entre Ceyssac et Espaly-St-Marcel
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay</p> <p><u>Statut juridique</u> : EPCI, Collectivité locale, statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 590 salariés, 100 000 000 € de budget annuel, 82 277 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : Jean-Paul BRINGER, Président</p> <p><u>Responsable technique</u> : Luidgi GRANGEON, Service Tourisme</p> <p><u>Adresse</u> : 16, Place de la Libération 43000 LE PUY-EN-VELAY</p> <p><u>Téléphone</u> : 04.71.04.37.00</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : luidgi.grangeon@lepuyenvelay.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 200 073 419 00018</p> <p><u>Numéro de TVA</u> : FR 80200073419</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> :</p>
LOCALISATION DU PROJET	Liaison bourg de Ceyssac-la-Roche à la Salle des Orgues (RD 111), Communes de Ceyssac-la-Roche et d'Espaly-St-Marcel, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des solutions de déplacement doux (marche à pied, vélo) - Accompagner la sécurisation des déplacements doux par l'aménagement d'infrastructures - Améliorer la qualité de l'air et les conditions de circulation en limitant l'usage des voitures
DESCRIPTION	<p>La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay compte 72 communes situées au centre du département et polarisée par le pôle urbain du Puy-en-Velay, chef-lieu préfecture. Au titre de sa compétence mobilité, et comme inscrit dans le projet de territoire adopté en 2017 et actualisé en 2021, la collectivité a pour ambition de favoriser l'accès à la mobilité pour tous et les modes de transport décarbonés. Actuellement, l'accès au centre du bourg de Ceyssac se fait par la Route Départementale n°111. Cette route avec une forte déclivité est très contraignante aux mobilités douces pour l'accès au centre urbain du Puy en Velay via le centre-bourg d'Espaly Saint Marcel. La CAPEV souhaite donc réaliser une voie verte le long des berges du ruisseau du Ceyssac qui permettrait un accès plus direct avec un profil en long plus favorable aux mobilités douces.</p> <p>Cet aménagement sécuriserait les piétons et cyclistes en évitant la cohabitation avec des véhicules motorisés dans un cadre verdoyant.</p> <p>Ce projet est en cours de définition. Il nécessite une acquisition foncière d'environ 11 000 m2 essentiellement sur des parcelles agricoles.</p> <p>La création de cette voie douce d'une largeur de 3 mètres permet une bonne cohabitation entre les usagers. Par endroit, un rétrécissement à 2,5 mètres sera nécessaire sur un chemin existant afin de limiter les travaux de terrassement. Deux passerelles seront implantées afin de relier les chemins existants.</p> <p>Depuis le bourg de Ceyssac, cette nouvelle voie de 1,7 kms permettra de rejoindre en toute sécurité la Salle des Orgues, puis le centre-bourg d'Espaly-St-Marcel le long</p>

	de la vallée de la Borne. Cette interconnexion facilitera le développement des mobilités douces dans ce contexte péri-urbain. Ce projet concourt donc à la sécurisation et l'amélioration des déplacements en mode doux entre Ceyszac et Espaly-St-Marcel.		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 01/07/2025 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Travaux de terrassement	54 296.20 €	
	Travaux de voirie	63 787.10 €	
	Travaux d'aménagement paysager	40 265.50 €	
	Création de 2 passerelles en bois	40 000.00 €	
	MOE et Etudes ouvrages d'art	5 000.00 €	
	Relevés topographiques	3 540.00 €	
	TOTAL	206 888.88 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	198 348.80 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant HT	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	40 000.00 €	Subvention sollicitée
	Région Auv Rh Alpes	87 500.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	127 500.00 €	64 %
	Autofinancement	70 848.80 €	36 %
	TOTAL Financement	198 348.80 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°1 – Territoire attractif – Centres-Bourgs - AAP 1.3			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse Proposition : 90/100	Pondération AAP 1.3 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique</u> : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement	Pas d'éléments repérés	0/5
	Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg	La création d'un cheminement doux apportera de l'attractivité au centre-bourg de Ceyszac	15/15
	Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers	L'amélioration de la circulation en mode doux permet d'améliorer les conditions de pratique des usagers privilégiant ces moyens de transport	20/20
<u>Empreinte territoriale</u> : Intégration du projet à une stratégie territoriale	Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire	Cet aménagement global s'inscrit dans la volonté politique de la CAPEV, inscrite dans son projet de territoire	15/15
	Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)	Cette liaison permet également de faire le lien entre plusieurs itinéraires en modes doux	5/5
	Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)	Le développement de la mobilité douce est une demande forte de la population. Ce projet permet d'y répondre.	10/10
<u>Empreinte environnementale</u> : Contribution à la transition écologique et énergétique	Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)	Le développement de la mobilité douce conduit à une optimisation des ressources fossiles	5/5
	Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)	La pratique des mobilités douces est une pratique durable.	20/20
	Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)	Pas d'éléments repérés	0/5

DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		<i>A VENIR</i>	RDD PDA Région
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La CAPEV a délibéré le 25/06/2025 en Conseil Communautaire pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération. - La CAPEV souhaite lancer la consultation début 2026 pour un démarrage des travaux au second semestre 2026. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE			Présélectionné
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La Région Auvergne Rhône Alpes a été sollicitée à hauteur de 87 500 € sur une assiette présentée de 175 000 € dans le cadre du Pacte Haute-Loire. Le dossier est à l'arbitrage. - Le Département a été sollicité dans le cadre du Fonds d'Intervention Touristique mais le dossier n'a pas été retenu, faute de dimension touristique suffisante. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			40 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Création d'une halte culturelle et touristique à l'assemblée de La Faye pour offrir de nouveaux services à la clientèle itinérante
MAÎTRE D'OUVRAGE	<u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de St Julien-Chapteuil <u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité locale, statut public <u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 25 salariés, Budget de 3 997 000 €, 2 010 habitants <u>Représentant légal</u> : Michel ALLIBERT, Maire <u>Responsable technique</u> : Marie POISSON, Cheffe de projet PVD <u>Adresse</u> : Mairie - 1 Place Saint Robert - 43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL <u>Téléphone</u> : 04-71-08-70-14 <u>Adresse e-mail</u> : pvd@saintjulienchapteuil.fr <u>Numéro SIRET</u> : 214 302 002 00016 <u>Numéro de TVA</u> : FR 09214302002 <u>Numéro Dossier PDA</u> : 00247433
LOCALISATION DU PROJET	Hameau de La Faye, Commune de Saint-Julien-Chapteuil, Communauté de Communes du Mézenc Loire Meygal
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'offre touristique existante par l'aménagement d'une halte culturelle - Proposer une diversification de l'offre touristique par le biais d'une proposition originale adaptée à la clientèle touristique itinérante
DESCRIPTION	<p>La Commune de Saint Julien Chapteuil est située à une vingtaine de kilomètres à l'Est du Puy-en-Velay. Elle jouit d'une renommée touristique importante du fait de sa position de carrefour entre le Meygal et le Velay. Elle est traversée par le Chemin de Saint-Jacques qui va de Genève au Puy-en-Velay, fréquentée par de nombreux randonneurs. Afin d'accueillir cette clientèle touristique itinérante et de lui proposer de nouveaux services, la Commune envisage la réhabilitation de l'Assemblée de La Faye, en halte culturelle pour accueillir des résidences d'artistes et des projets qui complètent l'expérience de la marche.</p> <p>L'articulation de l'Assemblée de La Faye avec le chemin de St Jacques permet de combiner une approche du territoire par les liens (le chemin) et par les lieux (les assemblées) et ainsi d'inciter les pèlerins à « faire étape » dans le Velay. De plus, le développement touristique et patrimonial des assemblées de Saint Julien Chapteuil vient compléter un projet en cours de valorisation culturelle du St Jacques – Fenêtre sur le Paysage 2 – qui allie réalisation d'une œuvre d'art refuge à Queyrières (site de Raffy), une résidence d'artistes sur l'assemblée de Bourgeneuf à Saint Julien et la mise en réseau des œuvres et des lieux qui les accueillent. Ce projet est accompagné par le fonds FEDER Massif Central.</p> <p>L'Assemblée de La Faye est un bâtiment de 40 m² sur 2 niveaux, aujourd'hui vacant et à réhabiliter. L'idée est de la réhabiliter afin de créer un lieu d'inspiration pouvant accueillir des résidences d'auteurs avec un atelier d'artiste à l'étage ouvert aux scolaires pour des animations culturelles organisées, transformable en salle</p>

	d'exposition ouverte aux randonneurs pour une halte touristique et en lieu d'animation pour les habitants du village. Cette réhabilitation permettra de compléter l'offre touristique locale par une proposition culturelle originale, sous forme de halte et ainsi offrir de nouveaux services adaptés à la clientèle itinérante.		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 26/04/2024 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Description	Montant HT	
	Travaux de réhabilitation	136 829.17 €	
	TOTAL	136 829.17 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	136 829.17 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	18 229.33 €	Subvention sollicitée
	Départ H-Loire (FIT 43)	26 067.00 €	CP du 13/05/2024
	Région Auv Rh Alp	65 167.00 €	CP du 17/05/2024
	TOTAL Aides Publiques	109 463.33 €	80 %
	Fondation du Patrimoine	10 000.00 €	Subvention sollicitée
	Autofinancement	17 365.84 €	13 %
	TOTAL Financement	136 829.17 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITERES DE SELECTION FA n°2 – Territoire d'accueil – Tourisme - AAP 2.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse Proposition : 80/100	Pondération AAP 2.1 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/20
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	Le développement de l'économie touristique du territoire permettra de maintenir et de créer de nouveaux emplois	5/5
	<i>Le projet permet d'accroître la fréquentation touristique du territoire</i>	Ce projet vise à amplifier la consommation touristique sur la Haute-Loire en permettant aux randonneurs d'améliorer leur expérience	15/15
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre du schéma touristique départemental et/ou régional</i>	Ce projet contribue à développer la pratique des activités de pleine nature, en particulier sur un des grands itinéraires qui traverse le Massif Central	15/15
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire et/ou participe à une filière</i>	Ce projet permettra de poursuivre le travail partenarial autour de la mise en réseau des acteurs touristiques et culturels	10/10
	<i>Le projet permet d'accroître la notoriété touristique du territoire</i>	Le fait de disposer d'une halte culturelle permet de valoriser l'expérience client et de développer une image positive du territoire	5/5
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	La réhabilitation de ce bâtiment permettra d'optimiser sa consommation énergétique	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	La promotion d'un tourisme lent à travers la randonnée est vertueuse dans le cadre de l'adaptation au changement climatique	10/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Les retombées pour les communes traversées sont importantes et essentiel au maintien d'un tissu économique local	10/10
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		28/05/2024	RDD PDA

AVIS CONSULTATIF DU COMITE D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		13/05/2024
	<ul style="list-style-type: none"> - La Commune de Saint-Julien-Chapteuil a fait réaliser des devis auprès d'entreprises spécialisées. Le lancement de l'opération devrait avoir lieu d'ici la fin d'année 2024 et nécessitera le lancement d'un marché de travaux. - La Commune de Saint-Julien-Chapteuil a validé le lancement de l'opération et a délibéré sur un plan de financement prévisionnel au cours du Conseil Municipal du 09/04/2024. 		
PROPOSITION DU COMITE D'ANIMATION LOCALE			Présélectionné
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		27/05/2024
	<ul style="list-style-type: none"> - Le Département de Haute-Loire intervient dans le cadre du Fonds d'Intervention Touristique à hauteur de 26 067 € sur une assiette éligible de 130 334 €. La Commission Permanente du 13/05/2024 a délibéré favorablement sur ce dossier. - La Région Auvergne Rhône Alpes intervient dans le cadre de la mise en tourisme des grands itinéraires à hauteur de 65 167 € sur une assiette éligible de 130 334 €. La Commission Permanente du 17/05/2024 a délibéré favorablement sur ce dossier. - Ces co-financeurs n'ont pas retenu les dépenses de mobiliers et de signalétique. - La Commune de Saint Julien Chapteuil sollicitera la Fondation du Patrimoine par le biais d'une collecte de dons. L'aide apportée par la Fondation du Patrimoine est donc considérée comme privée et n'entre pas dans le calcul de l'aide publique. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITE DES FINANCEURS			18 229.33 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SELECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Mise en valeur touristique des remparts et falaises de la Forteresse de Polignac
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Syndicat Départemental d'Energies de Haute Loire</p> <p><u>Statut juridique</u> : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, Organisme Reconnu de Droit Public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + Budget annuel)</u> : 6 salariés, 40 millions d'euros</p> <p><u>Représentante légale</u> : Mme Caroline DI VINCENZO, Présidente</p> <p><u>Responsable technique</u> : M. Franck BONNET, Directeur SEMEV</p> <p><u>Adresse</u> : 13, Place Michelet - 43000 LE PUY-EN-VELAY</p> <p><u>Téléphone</u> : 04 71 05 96 49</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : sde-43@orange.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 254 300 890 00038</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 10254300890</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> : 00255923</p>
LOCALISATION DU PROJET	Forteresse de Polignac, Commune de Polignac, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'offre touristique existante par la mise en valeur d'un site emblématique - Proposer une mise en valeur originale par le biais d'une scénographie innovante et moins énergivore
DESCRIPTION	<p>La Forteresse de Polignac, juchée sur une butte volcanique, offre un spectacle saisissant. Depuis sa plateforme, le site invite à l'émerveillement devant son panorama sans pareil. Ce site touristique majeur, emblématique du département de Haute-Loire, accueille plus de 40 000 visiteurs par an.</p> <p>La Forteresse de Polignac fait toujours partie du patrimoine de la famille de Polignac à travers la Fondation Forteresse de Polignac, créée en 1998 par la Princesse Constance de Polignac. Elle est gérée depuis 2012 par l'Association Forteresse Polignac Patrimoine composée des principaux acteurs du territoire de la commune. Cette Forteresse est placée sur un rocher abrupt et laisse donc entrevoir des falaises, en continuité des remparts qui épousent la forme de cet éperon rocheux.</p> <p>Aussi, l'approche du site (falaises et remparts) appartient à la Commune de Polignac qui souhaite aujourd'hui renouveler la mise en valeur de ce site d'exception.</p> <p>Sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune de Polignac a confié la compétence « éclairage public », le projet consiste en la rénovation de l'éclairage public actuel et en la mise en valeur de ce patrimoine grâce à une mise en lumière.</p>

	L'installation de divers luminaires LED permettra de mettre en valeur le site et d'en diminuer la consommation énergétique participant ainsi à la transition écologique et énergétique des communes de Haute-Loire.		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 16/07/2024 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description		Montant HT
	Valorisation touristique des remparts et falaises de la Forteresse de Polignac		375 080.40 €
	Honoraires Imprévus		37 508.04 €
	TOTAL		412 588.44 €
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER		375 080.40 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	80 000.00 €	Subvention sollicitée
	Région Auv Rh Alpes	115 524.00 €	CP du 19/12/2025
	Départ. HLoire FIT 43	69 354.00 €	CP du 03/03/2025
	Cne de Polignac	34 663.00 €	CM du 09/09/2024
	TOTAL Aides Publiques	299 541.00 €	80 %
	Autofinancement	75 539.40 €	20 %
	TOTAL Financement	375 080.40 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°2 – Territoire d'accueil – Tourisme - AAP 2.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 75/100</i>	Pondération AAP 2.1 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Ce projet permettra de faire baisser les charges de fonctionnement de la commune	20/20
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/5</i>
	<i>Le projet permet d'accroître la fréquentation touristique du territoire</i>	Ce projet vise à développer l'attractivité touristique du site et donc sa fréquentation	15/15
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre du schéma touristique départemental et/ou régional</i>	Ce projet contribue valoriser un site touristique majeur du Département	15/15
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire et/ou participe à une filière</i>	Ce projet est conduit en partenariat avec la Commune de Polignac et l'Association Forteresse Polignac Patrimoine	10/10
	<i>Le projet permet d'accroître la notoriété touristique du territoire</i>	La scénographie originale déployée sur ce site contribue à faire connaître le site au-delà des frontières départementales	5/5
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Le projet améliorera la consommation énergétique de l'éclairage servant à la mise en valeur du site	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/10</i>
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés.</i>	<i>0/10</i>
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		16/07/2024	RDD PDA LEADER

AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- Le Syndicat Départemental d'Energies a délibéré le 22/03/2024 en Comité Syndical pour valider le plan de financement et lancer l'opération.- Le Syndicat Départemental d'Energies a conclu un marché à bons de commande pour toutes les opérations de renouvellement de l'éclairage public.- Le projet est actuellement à l'étude, y compris concernant l'impact de ce nouvel éclairage sur la faune des falaises de la Forteresse de Polignac.		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE			Présélectionné
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- La Commune de Polignac a délégué sa compétence « éclairage public » au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire par une délibération du 16/07/2015.- La Commune de Polignac a confirmé sa participation financière au projet dans le cadre du Conseil Municipal du 09/04/2024.- Le Département de Haute-Loire a été sollicité dans le cadre du FIT 43 à hauteur de 69 354 € sur une assiette présentée de 346 769 €. Le dossier a été validé par la Commission Permanente du 03/03/2025 avec une intervention à hauteur de 69 354 € sur une assiette retenue de 346 769 €.- La Région Auvergne Rhône Alpes a été sollicitée dans le cadre du Pacte Haute-Loire à hauteur de 103 989.15 € sur une assiette présentée de 346 630.50 €. Après examen par les services, ce dossier s'inscrit dans le dispositif d'aide "Aménagements touristiques hors thématiques d'excellence". L'intervention de la Région sera de 112 524.00 € sur une assiette éligible de 375 080.40 € (30 %). Cette demande a été validée à la CP du 19/12/2025 sur cette base.- <i>Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles.</i>		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			80 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULE DU PROJET	Aménagement touristique de la base nautique d'Audinet
MAITRE D'OUVRAGE	<p>Nom de la structure demandeuse : Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay</p> <p>Statut juridique : EPCI, Collectivité locale, statut public</p> <p>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants) : 590 salariés, 100 000 000 € de budget annuel, 82 277 habitants</p> <p>Représentant légal : Jean-Paul BRINGER, Président</p> <p>Responsable technique : Luidgi GRANGEON, Service Tourisme</p> <p>Adresse : 16, Place de la Libération 43000 LE PUY-EN-VELAY</p> <p>Téléphone : 04.71.04.37.00</p> <p>Adresse e-mail : luidgi.grangeon@lepuyenvelay.fr</p> <p>Numéro SIRET : 200 073 419 00018</p> <p>Numéro de TVA : FR 80200073419</p> <p>Numéro Dossier PDA : 00323112</p>
LOCALISATION DU PROJET	Base nautique d'Audinet, Commune de Brives-Charensac, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'offre touristique existante par l'aménagement touristique d'un site emblématique - Proposer une diversification de l'offre touristique par le biais d'une proposition originale
DESCRIPTION	<p>La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay compte 72 communes situées au centre du département et polarisée par le pôle urbain du Puy-en-Velay, chef-lieu préfecture. Dans le cadre de sa compétence d'aménagement touristique, la collectivité souhaite requalifier la base nautique d'Audinet, située en bord de Loire, à Brives-Charensac.</p> <p>La base nautique d'Audinet est un site à fort enjeux touristiques notamment grâce à sa proximité avec le fleuve Loire qui en faisait un terrain de pratique de nombreuses activités de pleine nature. Depuis plusieurs années, la Communauté d'agglomération travaille sur un projet de réaménagement et de revalorisation de l'espace base nautique d'Audinet. Suite à la crue dévastatrice du 17 Octobre 2024, qui a frappé fortement la zone de loisirs d'Audinet, l'idée est de revoir la programmation prévue. Afin de maintenir une offre de loisirs qualitative, il est imaginé un dispositif beaucoup plus léger, une promenade enherbée le long du fleuve. Elle s'adaptera avec souplesse aux aléas du fleuve, et à moindre coût de maintenance.</p> <p>La crue a également généré d'importants désordres sur les aménagements paysagers de cet espace. Une intervention conséquente de ce point de vue serait également à prévoir, d'autant plus que ce site a une vocation touristique et qu'il doit être très attractif. Un discours touristique pourrait également être élaboré, pour communiquer aux visiteurs un certain nombre d'informations sur les interactions entre ce milieu naturel et les activités humaines qui se sont développées autour du fleuve.</p> <p>De plus, le site à aménager est situé à coté du camping municipal (3 étoiles) comprenant 117 emplacements, une offre locative, une aire d'accueil camping-car et</p>

	<p>une petite piscine. Il connaît, ainsi une bonne fréquentation touristique durant la période estivale.</p> <p>La base nautique d'Audinet est un lieu de détente à proximité des parcours d'itinérance touristique de premier plan : Chemin de St Jacques de Compostelle GR 65, VéLoire, GR 302 Source et Gorges de la Loire, GR430 Chemin de Saint-Régis. La passerelle tend à être pérennisée dans la perspective du projet Transcévenole, dont le départ est positionné à Brives-Charensac.</p> <p>Les aménagements touristiques programmés visent à une réappropriation, par les habitants et les clientèles extérieures, du fleuve Loire. L'idée est bien de valoriser le cadre de vie et son attractivité touristique. La proximité du camping et les perspectives d'aménités touristiques permettra d'augmenter la consommation touristique sur cet espace privilégié et valorisé. L'aménagement d'un parcours ludique, en lien avec le Fleuve Loire et son environnement permettra également de sensibiliser les populations. Des arbres seront implantés afin de proposer des zones d'ombres rafraîchissantes. Des toilettes seront également à disposition des publics. La mise en place de terrains de basket invitera les publics à venir passer un instant sur les bords de Loire, de venir s'amuser en famille sur les différents jeux ludiques, avant de partager un pique-nique sur les tables implantées tout au long de la promenade. Cette offre sera complétée par un parcours découverte ludique et familial du fleuve Loire et de son environnement, des seuils jusqu'à la piscine du camping municipal.</p> <p>Cette mise en valeur de ce site touristique emblématique, véritable vitrine sur le Fleuve Loire, permettra au territoire de capter de nouvelles clientèles et renforcera également le tourisme durable en Haute-Loire.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p><u>Date prévisionnelle de début de projet : 01/07/2025</u></p> <p><u>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</u></p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Aménagements touristiques	278 778.64 €	
	Voiries + Réseaux	28 751.86 €	
	Parcours découverte + Mobiliers	35 050.00 €	
	TOTAL	342 580.50 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	313 828.64 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant HT	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	80 000.00 €	Subvention sollicitée
	Région Auv Rh Alpes	94 148.59 €	Subvention sollicitée
	Département Haute-Loire	62 765.72 €	CP du 08/09/2025
	TOTAL Aides Publiques	236 914.31 €	75 %
	Autofinancement	76 914.33 €	25 %
	TOTAL Financement	313 828.64 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°2 – Territoire d'accueil – Tourisme - AAP 2.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Éléments de réponse Proposition : 70/100	Pondération AAP 2.1 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/20</i>
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	Les retombées touristiques de ces nouveaux aménagements permettront de maintenir et de créer de nombreux emplois sur le territoire	5/5
	<i>Le projet permet d'accroître la fréquentation touristique du territoire</i>	Cette nouvelle mise en valeur de ce site singulier permettra d'accueillir une nouvelle clientèle touristique	15/15

Empreinte territoriale : Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre du schéma touristique départemental et/ou régional</i>	Ce projet s'inscrit dans la stratégie touristique poursuivie par la CAPEV	15/15
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire et/ou participe à une filière</i>	La mise en œuvre de ce projet a nécessité de nombreux temps d'échanges et d'appropriation avec les acteurs locaux	10/10
	<i>Le projet permet d'accroître la notoriété touristique du territoire</i>	Ce nouvel aménagement générera une nouvelle fréquentation des bords de Loire	5/5
Empreinte environnementale : Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/10</i>
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	La redécouverte du Fleuve Loire et de son caractère sauvage vise à mieux appréhender l'environnement	10/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Une fréquentation touristique accrue du site permettra de générer de l'activité pour les prestataires touristiques locaux	10/10
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		05/08/2025	RDD PDA LEADER
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La CAPEV a délibéré le 25/06/2025 en Conseil Communautaire pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération. - La CAPEV souhaite lancer la consultation début 2026 pour un démarrage des travaux en 2027. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE			Présélectionné
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - Le Département de Haute-Loire intervient dans le cadre du FIT 43 à hauteur de 63 596 € sur une assiette éligible de 317 981 €. Ce dossier a reçu un avis favorable lors de la Commission Permanente du 08/09/2025. - La Région Auvergne Rhône Alpes a été sollicitée à hauteur de 102 774.15 € sur une assiette présentée de 342 580.80 €. Le dossier est en cours d'examen. L'assiette éligible retenue par la Région devrait être de 282 930.50 €. L'arbitrage est favorable et le dossier devrait être présenté à une Commission Permanente de 2026 dans le cadre du Pacte Haute-Loire. Le dossier est en attente de pièces complémentaires. Si les éléments sont fournis avant fin mars, la demande pourra être étudiée le 29/05/2026. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			80 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Aménagement touristique du Chemin des crêtes pour la requalification des premiers kilomètres du GR 65 Via Podiensis - Chemin de St Jacques de Compostelle
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay</p> <p><u>Statut juridique</u> : EPCI, Collectivité locale, statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 590 salariés, 100 000 000 € de budget annuel, 82 277 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : Jean-Paul BRINGER, Président</p> <p><u>Responsable technique</u> : Luidgi GRANGEON, Service Tourisme</p> <p><u>Adresse</u> : 16, Place de la Libération 43000 LE PUY-EN-VELAY</p> <p><u>Téléphone</u> : 04.71.04.37.00</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : luidgi.grangeon@lepuyenvelay.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 200 073 419 00018</p> <p><u>Numéro de TVA</u> : FR 80200073419</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> : 00345354</p>
LOCALISATION DU PROJET	Chemin des crêtes, Communes de Vals-Près-le-Puy, du Puy-en-Velay et d'Espaly-St-Marcel, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'offre touristique existante par l'aménagement touristique d'un site emblématique - Proposer une diversification de l'offre touristique par le biais d'une proposition originale
DESCRIPTION	<p>La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay compte 72 communes situées au centre du département et polarisée par le pôle urbain du Puy-en-Velay, chef-lieu préfecture. Dans le cadre de sa compétence d'aménagement touristique, la collectivité souhaite requalifier les premiers kilomètres du GR 65 « Via Podiensis » - Chemin de Saint-Jacques de Compostelle en proposant notamment l'aménagement d'un nouveau chemin « Chemin des crêtes » qui offre un point de vue en balcon remarquable sur le bassin du Puy-en-Velay.</p> <p>L'itinéraire actuel du GR 65 à la sortie de la ville historique emprunte la rue des Capucins puis celle de Compostelle. Cette partie fait actuellement l'objet d'une démarche de valorisation, financée par la Région Auvergne Rhône Alpes et l'Etat dans le cadre du 1% Paysage.</p> <p>Au niveau du basculement sur le plateau, au lieudit "Belle Plaine", le chemin quitte le goudron pour une large piste carrossable sans réel intérêt en matière de marche ou de qualité paysagère. Aussi, l'ambition de ce nouveau projet est la modification du tracé sur la partie haute à la sortie de la ville. La proposition de nouveau tracé génère une plus-value très nette : itinéraire dédié aux piétons (pas de véhicules motorisés), sentier "mono trace" apprécié des randonneurs, vue spectaculaire sur la ville avec au second plan les massifs du Meygal et du Mézenc.</p> <p>Aujourd'hui, la section destinée à être aménagée est relativement fréquentée, sa qualification en GR permettra donc de pérenniser son existence. La proposition de nouvel itinéraire emprunte le site classé des Chibottes sur la commune de Vals-près-le-Puy. La proposition d'aménagement a été conçue dans le respect des prescriptions relatives au classement de ce site.</p>

	<p>Les principes d'aménagement sont simples, ils consistent à poser un revêtement de type terre-pierre et de la signalétique. Au nord, en bordure de la partie urbanisée, un bâtiment abritant des toilettes publiques sera intégré. Enfin, l'accès sera limité par du barriérage bois que l'on trouve habituellement sur les voies vertes.</p> <p>Cette mise en valeur de cet itinéraire touristique emblématique, véritable vitrine du département, puisqu'emprunté par plus de 25 000 marcheurs par an, permettra au territoire de capter de nouvelles clientèles et renforcera également le tourisme durable en Haute-Loire.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p>Date prévisionnelle de début de projet : 10/12/2025</p> <p>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Aménagement touristique	149 253.05 €	
	TOTAL	149 253.05 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	149 253.05 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant HT	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	14 924.94 €	Subvention sollicitée
	Région Auv Rh Alpes	74 626.50 €	CP du 14/02/2025
	Département Haute-Loire	29 851.00 €	CP du 07/06/2025
	TOTAL Aides Publiques	119 402.44 €	80 %
	Autofinancement	29 850.61 €	20 %
	TOTAL Financement	149 253.05 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°2 – Territoire d'accueil – Tourisme - AAP 2.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Éléments de réponse Proposition : 70/100	Pondération AAP 2.1 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique</u> : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/20
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	Les retombées touristiques très fortes du Chemin de St Jacques permet de maintenir et de créer de nombreux emplois sur le territoire	5/5
	<i>Le projet permet d'accroître la fréquentation touristique du territoire</i>	Cette nouvelle mise en valeur de ce site singulier permettra d'accueillir une nouvelle clientèle touristique	15/15
<u>Empreinte territoriale</u> : Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre du schéma touristique départemental et/ou régional</i>	Ce projet s'inscrit dans la stratégie du 1% Paysage poursuivie par la CAPEV	15/15
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire et/ou participe à une filière</i>	La mise en œuvre de ce projet a nécessité de nombreux temps d'échanges et d'appropriation avec les acteurs locaux	10/10
	<i>Le projet permet d'accroître la notoriété touristique du territoire</i>	Ce nouvel aménagement permettra de rendre encore plus visuel et spectaculaire la fréquentation des premiers kilomètres du GR 65	5/5
<u>Empreinte environnementale</u> : Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	La pratique de la randonnée permet le développement d'un tourisme lent, plus respectueux des sites et des territoires	10/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Une fréquentation touristique accrue du site permettra de générer de l'activité pour les prestataires touristiques locaux	10/10

DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		10/12/2025	RDD PDA LEADER
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a délibéré en Conseil Communautaire du 25/06/2025 pour lancer le projet et valider le plan de financement faisant appel au LEADER. - Les travaux devraient être engagés au printemps 2026 dans le cadre de la nouvelle mandature. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - Le Département Haute-Loire intervient dans le cadre du FIT 43 à hauteur de 29 851 € sur une assiette éligible de 149 253 €. Le dossier a été validé au cours de la Commission Permanente du 07/06/2025. - La Région Auvergne Rhône Alpes intervient dans le cadre du Pacte Haute-Loire à hauteur de 661 606 € sur une assiette éligible de 1 323 213.35 €. Le dossier "Requalification des 1ers kilomètres du chemin de Saint Jacques de Compostelle" a été validé au cours de la Commission Permanente du 14/02/2025. La projet soutenu par la Région concerne notamment la réfection de la Rue des Capucins. - La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay bénéficie également d'un financement Etat 1% Paysages. Une convention pour la requalification des premiers kilomètres du chemin de St Jacques de Compostelle a été signée le 28/11/2024 accordant une subvention de 335 000 € sur une assiette éligible de 1 173 960 €. Comme précisé dans le document, cet accompagnement ne concerne que la Rue des Capucins et s'arrête au niveau de l'Usine Fontanille qui marque le début du Chemin des Crêtes. Ce financement n'intervient donc pas dans l'assiette LEADER. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			14 924.94 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULE DU PROJET	Création d'un belvédère sur les Gorges de l'Allier
MAITRE D'OUVRAGE	<p>Nom de la structure demandeuse : Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay</p> <p>Statut juridique : EPCI, Collectivité locale, statut public</p> <p>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants) : 590 salariés, 100 000 000 € de budget annuel, 82 277 habitants</p> <p>Représentant légal : Jean-Paul BRINGER, Président</p> <p>Responsable technique : Luidgi GRANGEON, Service Tourisme</p> <p>Adresse : 16, Place de la Libération 43000 LE PUY-EN-VELAY</p> <p>Téléphone : 04.71.04.37.00</p> <p>Adresse e-mail : luidgi.grangeon@lepuyenvelay.fr</p> <p>Numéro SIRET : 200 073 419 00018</p> <p>Numéro de TVA : FR 80200073419</p> <p>Numéro Dossier PDA :</p>
LOCALISATION DU PROJET	Rocher du Lion, Commune de Monistrol d'Allier, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'offre touristique existante par l'aménagement touristique d'un site emblématique - Proposer une diversification de l'offre touristique par le biais d'une proposition originale
DESCRIPTION	<p>La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay compte 72 communes situées au centre du département et polarisée par le pôle urbain du Puy-en-Velay, chef-lieu préfecture. Dans le cadre de sa compétence d'aménagement touristique, la collectivité souhaite aménager un belvédère d'interprétation sur le site du Rocher du Lion, situé à Monistrol d'Allier, offrant une vue remarquable sur les Gorges de l'Allier. Le Rocher du Lion est un site d'escalade emblématique du territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, dont le rayonnement et la reconnaissance s'étendent à l'échelle nationale.</p> <p>Ses parois de basalte en devers offrent aux grimpeurs une expérience singulière de varappe, qui rendent le site unique en France.</p> <p>Ce caractère unique contribue à une fréquentation soutenue tout au long de l'année. Ses 95 voies d'escalade, accessibles en toutes saisons, constituent une offre riche et diversifiée, incitant les pratiquants à prolonger leur séjour sur place, parfois sur plusieurs jours, afin d'exploiter pleinement le potentiel du site, voire à y revenir, y compris depuis des territoires éloignés, pour se confronter à nouveau au Rocher du Lion.</p> <p>Le site du Rocher du Lion a fait l'objet d'aménagements visant à favoriser la pratique de l'escalade et à la sécuriser. En revanche, aucun dispositif spécifique n'a été mis en place pour l'accueil et la gestion des flux de pratiquants. Aujourd'hui, le stationnement s'effectue principalement le long de la voirie, au pied même du Rocher, générant des situations à risque, tant pour les usagers, que pour la sécurité routière.</p> <p>Dans ce contexte, le Service Développement Touristique et Territorial envisage la mise en œuvre d'un aménagement global du site. Celui-ci a pour objectif d'améliorer</p>

	<p>l'expérience des pratiquants, de renforcer l'image et l'attractivité du territoire, et de rendre le lieu plus visible, accueillant et sécurisé, pour l'ensemble des publics (promeneurs, pèlerins et grimpeurs).</p> <p>out d'abord, l'aménagement d'une aire de stationnement permettra d'améliorer l'accueil des grimpeurs et des autres usagers, afin de qualifier la prestation globale du Rocher du Lion. Celle-ci contribuera à conforter la vocation touristique et sportive des Gorges de l'Allier. En effet, les pratiquants de l'escalade fréquentent le Rocher du Lion sur des temps longs, à la journée, voire sur plusieurs jours. La commune de Monsitrol d'Allier dispose d'un camping et d'espaces d'hébergement et de restauration pouvant permettre aux grimpeurs de passer un véritable séjour touristique sur la commune.</p> <p>L'aménagement d'une aire d'accueil et d'un belvédère bénéficiera à un public élargi, au-delà des seuls pratiquants de l'escalade. Il constituera une belle halte, avec un beau panorama sur les Gorges, pour les pèlerins sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, qui longe le site, mais également pour tous les promeneurs des Gorges.</p> <p>Grimpeurs et randonneurs-pèlerins, traversant cette zone, pourront ainsi profiter pleinement du caractère sauvage des gorges de l'Allier, s'accorder un temps de pause pour contempler le paysage et se ressourcer, notamment après l'effort fourni sur les parois basaltiques.</p> <p>L'espace sera mis en valeur par la création de percées paysagères sous forme de belvédères offrant des points de vue sur la rivière. Ces aménagements seront complétés par des panneaux d'interprétation, ainsi que par l'installation de tables de pique-nique, de bancs et de transats, permettant aux différents publics de marquer une pause dans un cadre qualitatif. Des plantations d'arbres viendront enfin renforcer l'intégration paysagère et sublimer l'ensemble du site.</p> <p>Cette mise en valeur de ce site touristique emblématique permettra au territoire de capter de nouvelles clientèles et renforcera également le tourisme durable en Haute-Loire.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p>Date prévisionnelle de début de projet : 04/02/2026</p> <p>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Création d'une aire de stationnement et aménagement d'un belvédère	80 000.00 €	
	TOTAL	80 000.00 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	80 000.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant HT	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	24 000.00 €	Subvention sollicitée
	Région Auv Rh Alpes	24 000.00 €	Subvention sollicitée
	Département Haute-Loire	16 000.00 €	CP du 04/05/2026
	TOTAL Aides Publiques	64 000.00 €	80 %
	Autofinancement	16 000.00 €	20 %
	TOTAL Financement	80 000.00 €	100 %
REPONSES AUX CRITERES DE SELECTION FA n°2 – Territoire d'accueil – Tourisme - AAP 2.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 70/100</i>	Pondération AAP 2.1 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/20</i>
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	Les retombées touristiques de ces nouveaux aménagements permettront de maintenir et de créer de nombreux emplois sur le territoire	5/5

et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet d'accroître la fréquentation touristique du territoire</i>	Cette nouvelle mise en valeur de ce site singulier permettra d'accueillir une nouvelle clientèle touristique	15/15
Empreinte territoriale : Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre du schéma touristique départemental et/ou régional</i>	Ce projet s'inscrit dans la stratégie touristique poursuivie par la CAPEV	15/15
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire et/ou participe à une filière</i>	La mise en œuvre de ce projet a nécessité de nombreux temps d'échanges et d'appropriation avec les acteurs locaux	10/10
	<i>Le projet permet d'accroître la notoriété touristique du territoire</i>	Ce nouvel aménagement générera une nouvelle fréquentation des Gorges de l'Allier	5/5
Empreinte environnementale : Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/10</i>
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	La redécouverte de ce site emblématique et de son caractère sauvage vise à mieux appréhender l'environnement	10/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Une fréquentation touristique accrue du site permettra de générer de l'activité pour les prestataires touristiques locaux	10/10
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		04/02/2026	RDD Département
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La CAPEV délibérera en juin 2026 en Conseil Communautaire pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération. - La CAPEV souhaite lancer la consultation fin 2026 pour un démarrage des travaux au premier semestre 2027. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE			Présélectionné
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - Le Département de Haute-Loire a été sollicité dans le cadre du FIT 43 à hauteur de 16 000.00 € sur une assiette présentée de 80 000.00 €. Le dossier sera présenté à la Commission Permanente du 04/05/2026. - La Région Auvergne Rhône Alpes a été sollicitée à hauteur de 24 000.00 € sur une assiette présentée de 80 000.00 €. Le dossier est en cours d'examen. Il est à l'arbitrage. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			24 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER

HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Aménagement touristique de la Cascade de la Beaume
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p>Nom de la structure demandeuse : Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay</p> <p>Statut juridique : EPCI, Collectivité locale, statut public</p> <p>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants) : 590 salariés, 100 000 000 € de budget annuel, 82 277 habitants</p> <p>Représentant légal : Jean-Paul BRINGER, Président</p> <p>Responsable technique : Luidgi GRANGEON, Service Tourisme</p> <p>Adresse : 16, Place de la Libération 43000 LE PUY-EN-VELAY</p> <p>Téléphone : 04.71.04.37.00</p> <p>Adresse e-mail : luidgi.grangeon@lepuyenvelay.fr</p> <p>Numéro SIRET : 200 073 419 00018</p> <p>Numéro de TVA : FR 80200073419</p> <p>Numéro Dossier PDA :</p>
LOCALISATION DU PROJET	Cascade de la Beaume, Communes de Solignac-sur-Loire et du Brignon, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'offre touristique existante par l'aménagement touristique d'un site emblématique - Proposer une diversification de l'offre touristique par le biais d'une proposition originale
DESCRIPTION	<p>La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay compte 72 communes situées au centre du département et polarisée par le pôle urbain du Puy-en-Velay, chef-lieu préfecture. Dans le cadre de sa compétence d'aménagement touristique, la collectivité souhaite requalifier l'accueil touristique du site de la Cascade de la Beaume, afin de valoriser et de sécuriser la fréquentation touristique de ce site naturel fragile.</p> <p>Les cascades sont un trésor naturel exceptionnel. La Communauté d'agglomération du Puy en Velay bénéficie, avec la cascade de la Beaume, d'un atout très précieux pour le développement du tourisme sur son territoire.</p> <p>Cette chute d'eau spectaculaire de 27 mètres de hauteur, ruisselant sur les roches volcaniques d'anciennes coulées basaltiques, est admirée chaque année par plus 50 000 visiteurs. Ce qui en fait, le site le plus fréquenté de l'agglomération.</p> <p>A titre de comparaison, la fréquentation annuelle est supérieure à celle du chemin de Saint Jacques de Compostelle (35 000 pèlerins au départ du Puy).</p> <p>Le site possède des atouts de valorisation encore inexploités, comme un bief remarquable et quelques terrains plats à aménager, au pied de la cascade. Le développement du site doit permettre de sécuriser et de prolonger l'expérience de la cascade pour le visiteur, d'allonger la durée de l'excursion et de s'adresser à un public plus large.</p> <p>La cascade de la Beaume est un puissant atout touristique, que la Communauté d'agglomération projette encore de développer, tout en améliorant la sécurité du site, son image et en préservant le côté naturel de ce joyau.</p>

	<p>Les aménagements seront effectués de manière respectueuse. Leur parfaite intégration paysagère et environnementale au site naturel, sera le gage de la réussite de ce projet d'aménagement.</p> <p>Les opérations de purge de rochers sont peu concernées par cette problématique, en revanche, l'abattage des arbres morts et des branchages dangereux, sera réalisé dans un esprit d'entretien de la forêt et de valorisation des arbres sains. Les points de vue, les points d'ombre, l'alternance des densités végétales seront respectées.</p> <p>Pour ce qui concerne le cheminement, une grande partie des reprises se fera avec les matériaux du site (réemploi), et pour les zones où l'apport de matériaux sera nécessaire, les matériaux locaux seront privilégiés (carrière de Solignac). La réfection des mobiliers sera également faite par des artisans locaux, qui travaillent avec des essences locales.</p> <p>Cette mise en valeur de ce site touristique emblématique permettra au territoire de capter de nouvelles clientèles et renforcera également le tourisme durable en Haute-Loire.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p><u>Date prévisionnelle de début de projet : 05/02/2026</u> <u>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</u></p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Aménagements, sécurisation et accueil de la cascade	80 000.00 €	
	TOTAL	80 000.00 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	80 000.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant HT	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	24 000.00 €	Subvention sollicitée
	Région Auv Rh Alpes	24 000.00 €	Subvention sollicitée
	Département Haute-Loire	16 000.00 €	CP du 04/05/2026
	TOTAL Aides Publiques	64 000.00 €	80 %
	Autofinancement	16 000.00 €	20 %
	TOTAL Financement	80 000.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITERES DE SELECTION			
FA n°2 – Territoire d'accueil – Tourisme - AAP 2.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 70/100</i>	Pondération AAP 2.1 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/20</i>
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	Les retombées touristiques de ces nouveaux aménagements permettront de maintenir et de créer de nombreux emplois sur le territoire	5/5
	<i>Le projet permet d'accroître la fréquentation touristique du territoire</i>	Cette nouvelle mise en valeur de ce site singulier permettra d'accueillir une nouvelle clientèle touristique	15/15
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre du schéma touristique départemental et/ou régional</i>	Ce projet s'inscrit dans la stratégie touristique poursuivie par la CAPEV	15/15
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire et/ou participe à une filière</i>	La mise en œuvre de ce projet a nécessité de nombreux temps d'échanges et d'appropriation avec les acteurs locaux	10/10
	<i>Le projet permet d'accroître la notoriété touristique du territoire</i>	Ce nouvel aménagement générera une nouvelle fréquentation de la Cascade de la Beaume	5/5
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/10</i>
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	La redécouverte de ce site emblématique et de son caractère sauvage vise à mieux appréhender l'environnement	10/10

	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Une fréquentation touristique accrue du site permettra de générer de l'activité pour les prestataires touristiques locaux	10/10
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		05/02/2026	RDD Département
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La CAPEV délibérera en juin 2026 en Conseil Communautaire pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération. - La CAPEV souhaite lancer la consultation fin 2026 pour un démarrage des travaux au premier semestre 2027. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE			Présélectionné / Non-sélectionné
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - Le Département de Haute-Loire a été sollicité dans le cadre du FIT 43 à hauteur de 16 000.00 € sur une assiette présentée de 80 000.00 €. Le dossier sera présenté à la Commission Permanente du 04/05/2026. - La Région Auvergne Rhône Alpes a été sollicitée à hauteur de 24 000.00 € sur une assiette présentée de 80 000.00 €. Le dossier a été déposé sur le Portail des Aides en date du 13/04/2026. Il est à l'arbitrage. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			24 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Amélioration de l'accueil des clientèles au sein du camping municipal d'Audinet
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Brives-Charensac</p> <p><u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité territoriale, Statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel)</u> : 49 salariés, Budget annuel de 8 300 000 €, 4 419 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : Jean-Paul BRINGER, Maire</p> <p><u>Adresse</u> : Mairie – Place de la Mairie – 43700 BRIVES CHARENSAC</p> <p><u>Téléphone</u> : 04.71.02.12.55</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : mairie@brives-charensac.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 214 300 410 00013</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 83214300410</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> :</p>
LOCALISATION DU PROJET	Plaine d'Audinet, Avenue des Sports, Commune de Brives-Charensac, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'offre touristique existante en améliorant l'accueil des clientèles au sein du camping municipal d'Audinet - Proposer une diversification de l'offre touristique locale
DESCRIPTION	<p>La Commune de Brives-Charensac est située en bordure du fleuve Loire à l'Est du pôle urbain du Puy-en-Velay. C'est une commune touristique attractive, doté d'un camping municipal, en bordure de Loire, sur la Plaine d'Audinet.</p> <p>A moins de 1 kilomètre du centre-ville équipé de nombreux commerces et de la zone d'activité et commerciale de Corsac, ce site offre aux touristes et campeurs toutes les commodités. Le camping municipal a été classé 3 étoiles avec la volonté de solliciter le label « Clé verte ». Idéalement situé pour l'utilisation de mode de déplacement doux avec le départ ou la présence de voie verte ou voie cyclable ainsi que la future construction de la voie dédiée au vélo permettant de rejoindre le Mont Gerbier des Joncs, cet équipement fait la part belle aux utilisateurs de vélos.</p> <p>Le Camping d'Audinet est doté de plus de 140 emplacements généreux en taille, arborés et bien desservis avec un taux d'occupation annuel supérieur à 90%.</p> <p>La commune de Brives-Charensac souhaite aujourd'hui moderniser et améliorer l'attractivité de cet équipement pour le confort des usagers et la qualité de service apportée.</p> <p>Par ailleurs, la ville de Brives Charensac a été durement touchée par la crue majeure du 17 octobre 2024 causant énormément de dégâts matériels sur les berges et les espaces publics situés de part et d'autre de la zone d'épanchement.</p> <p>L'eau a causé de très nombreux dégâts et le camping municipal fait partie de la liste des équipements impactés dont les conséquences viennent alourdir le projet de modernisation du site que la commune envisageait pour 2025.</p> <p>Le projet consiste à développer et améliorer l'offre de services apportée aux résidents avec la proposition d'un service de restauration (snack, pizzas, café, bar...) et de mise à disposition de vivres de première nécessité (épicerie, dépôt de pain....) qui se concrétise par la venue d'un porteur de projet (commerce) animant un local municipal équipé situé sur le site. Il convient donc de renouveler le matériel de cuisine (four, lave vaisselle, lave-verre, groupe froid pour la banque de vivres...) pour faciliter la reprise par un tiers qui offrira ainsi ces services de restauration, et de remplacer la pergola extérieure pour le</p>

	<p>service. L'objectif est également de mettre en accessibilité PMR cette zone de restauration afin de garantir un accès à tous de ce service.</p> <p>Ces différents aménagements visent à améliorer l'accueil des clientèles.</p> <p>La création de ces nouveaux équipements permettra de répondre aux attentes des clientèles en proposant de nouvelles prestations capables de développer l'offre touristique de l'Agglomération du Puy-en-Velay.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p>Date prévisionnelle de début de projet : 27/02/2025</p> <p>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Aménagements paysagers	45 020.00 €	
	Serrurerie	17 671.90 €	
	Sonorisation	2 000.00 €	
	Matériels professionnels de cuisine	3 451.54 €	
	Fourniture et pose d'une pergola	21 277.37 €	
	<i>Sanitaires</i>	5 193.00 €	
	<i>Acquisition de bungalows</i>	45 000.00 €	
	<i>Bornes électriques et éclairage</i>	89 373.66 €	
	TOTAL	228 987.47 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	89 420.81 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	35 768.32 €	Subvention sollicitée
	Région Auv Rh Alpes	22 805.00 €	Subvention sollicitée
	Dpt Haute-Loire FIT (inv. 2025)	8 474.00 €	CP du 23/06/2025
	Dpt Haute-Loire FIT (inv. 2026)	4 000.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	71 047.32 €	80 %
	Autofinancement	18 373.49 €	20 %
	TOTAL Financement	89 420.81 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°2 – Territoire d'accueil – Tourisme - AAP 2.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Éléments de réponse Proposition : 55/100	Pondération AAP 2.1 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Ce projet vise à améliorer les conditions d'accueil des clientèles et ainsi de générer de nouvelles recettes grâce à une fréquentation plus importante	20/20
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	Le développement de la structure lui permettra de conforter le volume d'activité et ainsi de maintenir l'emploi	5/5
	<i>Le projet permet d'accroître la fréquentation touristique du territoire</i>	Ce projet vise à amplifier la consommation touristique sur le territoire	15/15
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre du schéma touristique départemental et/ou régional</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/15</i>
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire et/ou participe à une filière</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/10</i>
	<i>Le projet permet d'accroître la notoriété touristique du territoire</i>	Le fait de disposer d'un accueil de qualité permet de valoriser l'expérience client et de développer une image positive du territoire	5/5
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/10</i>
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus</i>	Le nouvel aménagement du camping se plus résilient à de futures crues de la Loire	10/10

	<i>de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>		
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/10</i>
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		27/02/2025	RDD PDA Région
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La Commune de Brives-Charensac a délibéré en Conseil Municipal du 18/12/2025 pour valider le plan de financement faisant appel au LEADER. - Les travaux ont démarré au printemps 2025 et se poursuivront en 2026 pour un équipement pleinement opérationnel à la saison touristique 2026. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - Le Département Haute-Loire intervient dans le cadre du FIT 43 à hauteur de 5 244 € sur une assiette éligible de 26 219 €. Le dossier a été validé au cours de la Commission Permanente du 14/04/2025. Il s'agit de travaux réalisés en 2025. Ce dossier a été modifié au cours de la CP du 23/06/2025 pour prendre en compte une assiette éligible de 42 369 € et attribuer une subvention de 8 474 €. - Le Département Haute-Loire a été de nouveau sollicité en 2026 dans le cadre du FIT à hauteur de 18 000 € sur une dépense présentée de 73 000 €. Cette demande porte sur des investissements à réaliser en 2026, et notamment l'acquisition de bungalows et la mise en place de sanitaires, non éligible à LEADER. Les investissements liés aux fonctions d'hébergement touristique (bungalows + sanitaires) ne sont pas éligibles à l'AAP 2.1. Le dossier sera présenté à la CP du 02/03/2026 avec une proposition d'attribution à 14 600 € sur une assiette de dépenses retenues de 73 000 €, conformément aux règles d'attribution du FIT à 20 %. L'assiette commune avec le LEADER est de 20 000 €, soit 4 000 € sur le plan de financement LEADER. - La Région Auvergne Rhône Alpes a été sollicitée à hauteur de 22 805.27 € sur une assiette présentée de 114 026.36 €. Le dossier a reçu un arbitrage favorable et son instruction est en cours. La Région interviendrait à hauteur de 22 805 € sur une assiette éligible retenue de 57 141 €. Il est prévu à une prochaine Commission Permanente. Il est traité par la direction des sports. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			35 768.32 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Création de haltes touristiques à Queyrières pour offrir de nouveaux services à la clientèle itinérante
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Queyrières</p> <p><u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité territoriale, Statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 5 salariés, Budget annuel de 365 000 euros, 322 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : Jean-Pierre SABATIER, Maire</p> <p><u>Adresse</u> : Mairie - Le Bourg - 43260 QUEYRIERES</p> <p><u>Téléphone</u> : 04 71 57 60 90</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : mairie.queyrieres@wanadoo.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 214 301 582 00018</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 10214301582</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> :</p>
LOCALISATION DU PROJET	Centre-bourg, Commune de Queyrières, Communauté de Communes du Mézenc Loire Meygal
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'offre touristique existante par l'aménagement de plusieurs haltes touristiques (Le Bourg, Le Coudert, Monedeyres) - Proposer une diversification de l'offre touristique par le biais d'une proposition originale adaptée à la clientèle touristique itinérante
DESCRIPTION	<p>La commune de Queyrières est située dans le massif du Meygal, entre Yssingeaux et St Julien Chapteuil, sur la route du col de Raffy et de sa station de ski nordique. Cette commune est traversée par de nombreux chemins de randonnée, notamment le GR 65 Chemin de St Jacques de Compostelle, qui relie Genève au Puy-en-Velay, le GR 430 St François Régis et le GR 40 Tour des Volcans du Velay. L'attractivité touristique du centre-bourg est assurée par un point de vue magnifique sur le Velay et le Meygal, au sommet du Rocher qui domine le bourg.</p> <p>Pour faire face à cette attractivité, la Commune de Queyrières souhaite améliorer l'accueil des clientèles de passage, nombreuses à fréquenter ce lieu d'exception. Ainsi, l'objectif est de remplacer les sanitaires extérieurs existants et vieillissants en offrant de meilleures conditions d'accueil à la clientèle touristique. L'aménagement d'un auvent et de l'accueil de la Mairie permettra de créer un lieu d'accueil plus valorisant.</p> <p>Le projet consiste en la réalisation de sanitaires et de vestiaires spécialement conçus pour la clientèle itinérante (bornes de recharge téléphones et vélos électriques, consignes pour casques/bagages, présentation de l'offre touristique locale). Cet aménagement sera complété par une terrasse point de vue afin d'offrir une expérience client valorisée pour les touristes itinérants. Les investissements prévus par la Commune de Queyrières ne se limitent pas au bourg puisqu'une halte est également prévue sur les villages du Coudert et de Monedeyres.</p>

	<p>Ce projet s'inscrit dans une dynamique d'investissements importants sur le bourg de Queyrières. Après la réhabilitation de la salle polyvalente, la création d'une salle des associations et la mise en place d'un réseau de chaleur bois, le projet de la commune de Queyrières sur l'accueil de la clientèle itinérante sera complété par l'aménagement paysager de la Place de l'Eglise afin de garantir une découverte originale et authentique de ce bourg de caractère au patrimoine préservé. Cette attention particulière à la clientèle touristique s'est également traduite récemment par la mise en place d'un abris pour les randonneurs dans le cadre d'un projet artistique « Derrière le Hublot » qui a permis de créer le Suchaillou, monument en pierres sèches, offrant abri et lieu de contemplation, à la sortie du bourg, en direction du col de Raffy.</p> <p>La réalisation de ces nouvelles haltes touristiques valorisantes permettra de mieux accueillir les touristes transitant par la commune de Queyrières et contribuera ainsi à offrir de nouveaux services adaptés à la clientèle itinérante.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p>Date prévisionnelle de début de projet : 01/07/2025</p> <p>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	<i>Aménagement paysager de la Place</i>	141 380.00 €	
	<i>Etudes et MO</i>	27 000.00 €	
	Accueil Auvent touristique	50 120.00 €	
	Terrasse belvédère et mobiliers Le Bourg	6 500.00 €	
	Espace couvert - Le Coudert	30 000.00 €	
	Halte touristique à Monedeyres	32 000.00 €	
	TOTAL	287 000.00 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	118 710.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	11 871.00 €	Subvention sollicitée
	Département Haute-Loire FIT	23 742.00 €	Subvention sollicitée
	Région AURA AMI St Jacques	59 355.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	94 968.00 €	80 %
	Autofinancement	23 342.00 €	20 %
	TOTAL Financement	118 710.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°2 – Territoire d'accueil – Tourisme - AAP 2.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Éléments de réponse Proposition : 70/100	Pondération AAP 2.1 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
Empreinte économique : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/20
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	Le développement de l'économie touristique du territoire permettra de maintenir et de créer de nouveaux emplois	5/5
	<i>Le projet permet d'accroître la fréquentation touristique du territoire</i>	Ce projet vise à amplifier la consommation touristique sur la Haute-Loire en permettant aux randonneurs d'améliorer leur expérience	15/15

<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre du schéma touristique départemental et/ou régional</i>	Ce projet contribue à développer la pratique des activités de pleine nature	15/15
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire et/ou participe à une filière</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/10</i>
	<i>Le projet permet d'accroître la notoriété touristique du territoire</i>	Le fait de disposer d'une halte touristique permet de valoriser l'expérience client et de développer une image positive du territoire	5/5
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	La réhabilitation de ce bâtiment permettra d'optimiser sa consommation énergétique	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	La promotion d'un tourisme lent à travers la randonnée est vertueuse dans le cadre de l'adaptation au changement climatique	10/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Les retombées pour le bourg de Queyrières traversé sont importantes et essentiel au maintien d'un tissu économique local	10/10

DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		A VENIR	RDD PDA Région
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La Commune de Queyrières a délibéré le 12/04/2025 en Conseil Municipal pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération. Une nouvelle délibération plus précise a été prise le 11/12/2025. - La Commune de Queyrières a fait appel au cabinet Magaud pour réaliser une étude de faisabilité et un premier chiffrage des investissements envisagés. Elle souhaite lancer la consultation début 2026 pour un démarrage des travaux au second semestre 2026. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La Région Auvergne Rhône Alpes a sélectionné le dossier porté par le SIVOM du Meygal pour le compte de la Commune de Queyrières dans le cadre de l'AMI St Jacques Amont lors de la Commission Permanente du 23/05/2025. Ce projet est en effet situé sur l'itinéraire Genève-Le Puy. - Cette délibération de principe donne la possibilité à la Commune de Queyrières de déposer un dossier au service Tourisme à hauteur de 50 % des investissements éligibles sur une assiette maximale de 150 000 €, soit 75 000 € au total. Après instruction par les services, le dossier sera alors présenté dans le cadre d'une prochaine Commission Permanente. - Le Département a été sollicité dans le cadre du FIT 43. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			11 871.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER

HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULE DU PROJET	Création de haltes vélo et acquisition de compteurs outdoor à l'échelle du Massif Mézenc Meygal, des Sucs et du Haut-Lignon pour développer le tourisme durable au sein de la destination touristique « <i>Montanha de Haute-Loire</i> »
MAITRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal</p> <p><u>Statut juridique</u> : EPCI, groupement de collectivités, statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 50 salariés, 8 192 000 € de budget annuel, 11 519 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : Jean-Marc FARGIER, Président de la CC Mézenc Loire Meygal</p> <p><u>Responsable technique</u> : Carole JEANJEAN, Directrice</p> <p><u>Adresse</u> : 10 Place Saint-Robert ,43 260 SAINT-JULIEN CHAPTEUIL</p> <p><u>Téléphone</u> : 06 82 68 85 10</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : avenirmontagnes@mezenclairemeygal.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 200 073 401 00016</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 26200073401</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> :</p>
LOCALISATION DU PROJET	37 communes, CC Mézenc Loire Meygal, CC des Sucs, CC du Haut-Lignon
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux exigences de qualité et de services attendus par les clientèles touristiques itinérantes à vélo - Développer l'offre touristique durable par la promotion des activités de pleine nature
DESCRIPTION	<p>Situé au sud de la Haute-Loire et à la limite de l'Ardèche, sur le versant atlantique des contreforts Est du Massif Central, le territoire du projet de transition touristique unit trois intercommunalités, les Communautés de Communes du Mézenc-Loire-Meygal (chef de file), des Sucs et du Haut-Lignon. L'objectif de cette démarche est de partager une vision stratégique au long terme, et de mettre en œuvre un développement touristique durable, qui prenne en compte les enjeux de transition.</p> <p>Ce territoire a confié à un bureau d'étude l'élaboration de son positionnement touristique du territoire Massif Mézenc Meygal, des Sucs, et du Haut-Lignon. Dans le cadre de leur stratégie de transition touristique intercommunautaire, les 3 Communautés de communes Mézenc Loire Meygal, des Sucs, et du Haut-Lignon ont identifié la nécessité d'agir sur le développement des activités de pleine nature et des itinérances. L'action d'harmonisation des filières d'activités de pleine nature est inscrite dans l'axe 3 de la stratégie : il s'agit de requalifier, d'harmoniser, de valoriser et de mettre en tourisme les itinéraires VTT, trail, équestres, les sites d'escalade, la filière pêche, etc, tout en préservant les milieux naturels.</p> <p>L'objectif est de permettre au visiteur de disposer d'une offre d'activités de pleine nature et d'itinérances d'un même niveau de qualité et de services, correspondant aux attentes actuelles des clientèles, tout en valorisant les caractéristiques et les atouts du territoire « Montanha ».</p> <p>La marque « Montanha de Haute-Loire » ayant été créée et déployée en 2025, elle est la bannière commune pour promouvoir ces offres et produits auprès des cibles clientèles identifiées par la stratégie marketing.</p> <p>Il s'agit aujourd'hui de réaliser les 3 opérations suivantes :</p>

	<p>- Création et promotion du Grand Tour Gravel « Montanha de Haute-Loire »</p> <p>- Création de l'espace V.T.T commun « Montanha »</p> <p>- Observation de la fréquentation par l'acquisition de compteurs Outdoor</p> <p>La création de haltes vélo sur le territoire permettra de mieux accueillir les itinérants et contribuera ainsi à offrir de nouveaux services adaptés à cette clientèle.</p> <p>Afin de mieux appréhender cette clientèle et de mesurer l'impact de cette pratique sur le territoire, des compteurs outdoor seront acquis.</p> <p>Ces opérations contribuent à développer une offre touristique durable en lien avec les pratiques de sports de pleine nature.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p><u>Date prévisionnelle de début de projet</u> : 20/03/2026</p> <p><u>Date prévisionnelle de fin de projet</u> : 31/12/2027</p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	<i>Gravel Tour Montanha</i>	11 419.53 €	
	<i>Balisage Espace VTT Montanha</i>	26 322.30 €	
	Création de haltes vélo	13 776.70 €	
	Acquisition de compteurs outdoor	31 072.00 €	
	<i>Licences / Maintenance / Formation</i>	5 640.00 €	
	TOTAL	88 230.53 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	44 848.70 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	13 454.61 €	Subvention sollicitée
	Région Dispositif « Montagne Eté Hiver »	22 424.35 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	35 878.96 €	80 %
	Autofinancement	8 969.74 €	20 %
	TOTAL Financement	44 848.70 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITERES DE SELECTION FA n°2 – Territoire d'accueil – Tourisme – AAP 2.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse Proposition : 75/100	Pondération AAP 2.1 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Cette étude vise à mieux valoriser et vendre l'offre touristique du territoire et donc à générer des recettes touristiques	20/20
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet permet d'accroître la fréquentation touristique du territoire</i>	Ces équipements visent à favoriser la fréquentation touristique de la clientèle vélo	15/15
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre du schéma touristique départemental et/ou régional</i>	Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique régionale : Plan tourisme 2022-2027, Thématique d'excellence les Territoires de Montagne	15/15
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire et/ou participe à une filière</i>	Ce projet est mené en collaboration entre les 3 Offices de Tourisme et les prestataires des 3 EPCI	10/10
	<i>Le projet permet d'accroître la notoriété touristique du territoire</i>	Ce projet vise à augmenter la visibilité du territoire et de son attractivité	5/5
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	La question de la transition touristique est au cœur du projet.	10/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10

DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		20/03/2026	RDD PDA Région
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La CC Mézenc Loire Meygal a délibéré le 05/03/2026 afin de valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération. 		
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La Région Auvergne Rhône Alpes a été sollicitée dans le cadre du dispositif Montagne Eté Hiver à hauteur de 39 195 € sur une assiette de dépenses présentées de 78 390 €. - Le Département de Haute-Loire a été sollicité dans le cadre du dispositif « Soutien à la création et à la valorisation des Espaces, Sites et Itinéraires » à hauteur de 13 697 € sur une assiette de dépenses présentées de 34 241 €, non retenues au titre du LEADER. - Conformément à l'AAP 2.1 « Développer une offre touristique durable », le renouvellement et entretien du balisage existant n'est pas une dépense éligible. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			13 454.61 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100



LEADER
Haute
Loire



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULE DU PROJET	Création d'un espace bien-être et sport pour la montée en gamme d'une structure d'accueil touristique
MAITRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : SARL LUQUET</p> <p><u>Statut juridique</u> : Société à Responsabilité Limitée, PME au sens communautaire inscrite au RCS, Statut privé</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + chiffres d'affaires annuel + bilan)</u> : 1 dirigeant non salarié, Chiffre d'affaires prévisionnel en année 1 de 100 000 €, Bilan prévisionnel de 100 000 €</p> <p><u>Représentant légal</u> : Aurélie LUQUET, Gérant</p> <p><u>Adresse</u> : Champ Faugier 43500 CRAPONNE SUR ARZON</p> <p><u>Téléphone</u> : 06 75 14 15 35</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : sorgreivax@gmail.com</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 809 473 994 00014</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 80947399414</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> :</p>
LOCALISATION DU PROJET	Rechimas, Commune de Craponne-sur-Arzon, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">- Renforcer l'offre touristique existante par la création d'un espace dédié au bien-être et au sport- Proposer une diversification de l'offre touristique par le biais d'une nouvelle prestation
DESCRIPTION	<p>Aurélie LUQUET, fondatrice de la SARL LUQUET, est pharmacienne sur la Commune de Craponne-sur-Arzon. En se portant acquéreur d'un bien immobilier situé à proximité du centre-bourg, cette entrepreneuse a souhaité créer un lieu d'accueil touristique composé de 2 hébergements destinés à étoffer l'offre touristique locale du Nord du Département. Afin de compléter cette offre, le projet consiste en l'acquisition de plusieurs matériels nécessaires au développement d'un espace bien-être (Spa, Hammam, Tisanerie) et sportif (matériel de fitness).</p> <p>Ces investissements permettront de proposer une nouvelle offre aux touristes fréquentant cet établissement et favorisera la montée en gamme de cet hébergement.</p> <p>Le développement de cette entreprise complètera l'offre touristique locale en lien avec les prestataires existants dans les environs.</p> <p>La création de ce nouvel espace permettra de répondre aux attentes des clientèles en proposant une nouvelle prestation capable de développer l'offre en tourisme bien-être et sportif.</p>
ECHEANCIER PREVISIONNEL	<p><u>Date prévisionnelle de début de projet</u> : 01/07/2026</p> <p><u>Date prévisionnelle de fin de projet</u> : 31/12/2027</p>

DEPENSES PREVISIONNELLES	Description		Montant HT
	Douches		13 143.33 €
	Spa		24 891.67 €
	Sauna Hammam		52 333.33 €
	Matériels Fitness		14 765.83 €
	TOTAL		105 134.16 €
	ASSIETTE ELIGIBLE LEADER		105 134.16 €
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	32 000.00 €	Subvention sollicitée
	CAPEV (Aide LEADER)	8 000.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	40 000.00 €	38 %
	Autofinancement	65 134.16 €	62 %
	TOTAL Financement	105 134.16 €	100 %
REponses AUX CRITERES DE SELECTION FA n°2 – Territoire d'accueil – Tourisme - AAP 2.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 60/100</i>	Pondération AAP 2.1 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Ce projet vise à développer l'activité de l'entreprise et à générer des recettes complémentaires	20/20
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	Le développement de l'entreprise lui permettra de maintenir et créer de nouveaux emplois	5/5
	<i>Le projet permet d'accroître la fréquentation touristique du territoire</i>	Ce projet vise à amplifier la consommation touristique sur ce territoire	15/15
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre du schéma touristique départemental et/ou régional</i>	Ce projet contribue à développer la montée en gamme de l'offre touristique locale	15/15
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire et/ou participe à une filière</i>	Pas d'éléments repérés	0/10
	<i>Le projet permet d'accroître la notoriété touristique du territoire</i>	Le fait de disposer d'un service de qualité permet de valoriser l'expérience client et de développer une image positive du territoire	5/5
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Pas d'éléments repérés	0/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	Pas d'éléments repérés	0/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Pas d'éléments repérés.	0/10
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		A VENIR	RDD PDA
AVIS CONSULTATIF DU COMITE D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	- La SARL LUQUET a fait réaliser des devis auprès d'entreprises spécialisées. Le lancement de l'opération devrait avoir lieu d'ici la fin d'année 2026.		
PROPOSITION DU COMITE D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	

AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	01/06/2026
	- Le dossier sera présenté pour avis au Comité de Suivi de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay du 28/09/2026.	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITE DES FINANCEURS		32 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SELECTION RETENUE		/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Aménagement d'un atelier de résidence pour développer le tourisme d'affaires à Lavaudieu
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : SAS Atelier Emmanuel BARROIS</p> <p><u>Statut juridique</u> : SAS, PME au sens communautaire, Statut privé</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + chiffre d'affaires annuel + bilan actif)</u> : 15 salariés – Chiffres d'Affaires 2025 (au 30/06) : 1.7M€. Prévisionnel au 30/06/2026 : 2M€</p> <p><u>Représentant légal</u> : Emmanuel BARROIS, Dirigeant</p> <p><u>Adresse</u> : 34, Avenue de la Gare - 43100 BRIOUDE</p> <p><u>Téléphone</u> : 04-71-76-46-11</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : ebarrois@atelierbarrois.com</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 981 401 581 00013</p> <p><u>Numéro de TVA</u> : FR 33981401581</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> :</p>
LOCALISATION DU PROJET	Le Bourg, Commune de Lavaudieu, Communauté de communes Brioude Sud Auvergne
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'offre touristique existante et développer une offre diversifiée axée sur le tourisme durable, de nature, des activités de pleine nature - Répondre aux exigences de qualité et de services attendus par les clientèles
DESCRIPTION	<p>Emmanuel Barrois est installé à Brioude en tant que maître verrier dans un vaste atelier aménagé dans un ancien bâtiment SNCF. Agronome de formation, ayant ensuite travaillé dans l'humanitaire, Emmanuel Barrois est arrivé tardivement au travail du verre, un domaine dans lequel il s'est parfaitement retrouvé. Originaire du Cantal, il a installé son premier atelier dans le Brivadois en 1994, à Lavaudieu, où il travaillait sur la restauration de vitraux d'églises. Il a ensuite arrêté cette activité pour se consacrer à des créations contemporaines, à des éléments en verre plus compliqués, avec une connotation très créative et plus accès sur l'innovation, la technique, l'esthétique. L'Atelier Barrois rassemble une équipe pluridisciplinaire d'artisans d'art, de techniciens, d'ingénieurs, et mène une activité de création, d'études et de réalisations d'éléments verriers exigeants s'inscrivant dans les champs de l'architecture, du design et des arts. L'Atelier possède des références prestigieuses au niveau national (La Samaritaine, Le Carrousel du Louvre, Boutiques Hermès, Fondation Louis Vuitton, etc.) et au niveau international (Japon, Etats-Unis, Arabie Saoudite, etc.)</p> <p>Le projet de développement stratégique de l'entreprise vise à structurer une nouvelle filière de valorisation du verre de réemploi en répondant aux enjeux de l'économie circulaire et de la transition écologique dans le secteur du bâtiment.</p> <p>Il poursuit plusieurs objectifs complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérimenter des solutions techniques innovantes permettant de réutiliser le verre issu de la démolition et de la réhabilitation, dans le respect des normes et exigences actuelles de la construction ; • Croiser les approches de la recherche, de l'architecture et de l'artisanat afin de développer des méthodes et applications reproductibles ; • Favoriser la transmission et le partage des connaissances auprès des professionnels, des étudiants et des chercheurs dans une logique collaborative et ouverte ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Poser les bases d'une activité économique pérenne fondée sur l'innovation, le réemploi des matériaux et le développement durable. <p>L'ambition du projet est de créer une nouvelle activité économique pour l'entreprise, venant compléter et diversifier son activité actuelle. Cette orientation stratégique permettra de développer un marché à l'échelle nationale, alors que l'entreprise réalise aujourd'hui près de 75 % de son activité à l'export.</p> <p>L'intérêt suscité par cette démarche bien au-delà des frontières européennes témoigne de son caractère innovant, de sa pertinence face aux enjeux environnementaux actuels et de son fort potentiel de diffusion.</p> <p>Le projet s'appuie sur un réseau de partenaires de premier plan :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenaires scientifiques et techniques : Institut du Verre, bureau d'ingénierie Bollinger & Grohmann ; • Partenaires académiques : Université de Tokyo (Todai), École Polytechnique Fédérale de Zurich ; • Partenaires culturels : Centre Pompidou, Centre des Monuments Nationaux. <p>Malgré des opportunités de développement à l'international, le porteur de projet a fait le choix stratégique d'implanter cette initiative à Brioude et Lavaudieu. Ce positionnement en territoire rural vise à faire bénéficier directement le territoire des retombées économiques, scientifiques et culturelles du projet, tout en renforçant son attractivité.</p> <p>Plus particulièrement à Lavaudieu, le projet nécessite l'aménagement de locaux adaptés à l'accueil et au travail collaboratif des partenaires français et internationaux. La mise en œuvre du programme implique en effet la venue régulière d'architectes, d'ingénieurs, de chercheurs et d'étudiants participant aux travaux de recherche et développement consacrés au verre de réemploi.</p> <p>Afin de répondre à ces besoins, des espaces de travail, de réunion et d'accueil seront aménagés dans un ensemble immobilier à restaurer situé dans le cœur de Lavaudieu, à proximité immédiate de Brioude. Acquis par la société holding Emmanuel Barrois, cet équipement constituera un lieu ressource dédié à l'innovation, à l'expérimentation et aux échanges autour des nouvelles pratiques de construction durable.</p> <p>Au-delà de sa dimension économique et innovante, le projet contribue directement au renforcement de l'attractivité du territoire et à la diversification de son offre de découverte. L'accueil régulier d'architectes, d'ingénieurs, de chercheurs, d'étudiants et de professionnels français et internationaux génèrera des flux de visiteurs qualifiés sur le territoire de Lavaudieu et du Brivadois au sens large.</p> <p>L'aménagement des espaces dédiés au travail collaboratif, aux rencontres professionnelles et à la transmission des savoirs permettra de développer un véritable lieu d'échanges et d'expérimentation autour des enjeux du réemploi des matériaux et de la construction durable. Ce site constituera un point d'intérêt singulier à une échelle large, en cohérence avec les ambitions de transition écologique portées par les politiques publiques.</p> <p>Par son implantation à Lavaudieu, village reconnu pour son patrimoine remarquable, le projet favorisera également la découverte du territoire par de nouveaux publics et contribuera aux retombées économiques locales au bénéfice des hébergements, commerces, restaurants et services touristiques. Il participe ainsi à la diversification de l'offre territoriale en associant patrimoine, innovation, développement durable et rayonnement international.</p> <p>Enfin, les actions de transmission, de formation et de diffusion des résultats menées dans le cadre du projet permettront de renforcer la notoriété du territoire en tant que lieu d'expérimentation et d'excellence dans le domaine de l'économie circulaire appliquée au bâtiment et à l'architecture.</p>
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p><u>Date prévisionnelle de début de projet : 01/07/2026</u></p> <p><u>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</u></p>

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Description		Montant HT
	Aménagement chambres d'accueil		173 044.15 €
	Aménagement atelier de travail		134 698.00 €
	TOTAL		307 742.15 €
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER		134 698.00 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	32 000.00 €	Subvention estimée
	CC Brioude Sud Auvergne	8 000.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	40 000.00 €	30 %
	Autofinancement	74 698.00 €	70 %
	TOTAL Financement	134 698.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°2 – Territoire d'accueil – Tourisme - AAP 2.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Éléments de réponse Proposition : 65/100	Pondération AAP 2.1 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Le projet permettra de générer des recettes complémentaires pour l'atelier, de diversifier son activité	20/20
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	Le projet permet de conforter l'activité de l'entreprise, sa compétitivité, son attractivité	5/5
	<i>Le projet permet d'accroître la fréquentation touristique du territoire</i>	Ce lieu touristique est susceptible d'accueillir une clientèle internationale	15/15
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre du schéma touristique départemental et/ou régional</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/15
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire et/ou participe à une filière</i>	Cet espace permettra de créer des synergies au sein de la filière du verre de réemploi	10/10
	<i>Le projet permet d'accroître la notoriété touristique du territoire</i>	La création de cette proposition originale permet de faire connaître le territoire	5/5
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Le choix des matériaux permettra de proposer un lieu exemplaire en matière de rénovation	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		<i>A VENIR</i>	RDD PDA
AVIS CONSULTATIF DU COMITE D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		10/07/2026
	- La SAS Holding Emmanuel BARROIS a fait réaliser des devis auprès d'entreprises spécialisées. Le lancement de l'opération devrait avoir lieu d'ici la fin d'année 2026.		
PROPOSITION DU COMITE D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - Le dossier sera présenté pour avis au Comité de Suivi de la Communauté de Communes de Brioude Sud Auvergne. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITE DES FINANCEURS			32 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SELECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER

HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Réhabilitation d'un logement communal pour améliorer les conditions d'emplois du centre-bourg de Coubon
MAÎTRE D'OUVRAGE	<u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Coubon <u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité territoriale <u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 10 salariés, Budget annuel de 3 628 000 €, 3 336 habitants <u>Représentant légal</u> : Christelle VALANTIN, Maire <u>Responsable technique</u> : Guy REYNE, Adjoint au Maire <u>Adresse</u> : Mairie – 1, Place Clément Janequin – 43700 COUBON <u>Téléphone</u> : 04.71.08.80.32 <u>Adresse e-mail</u> : mairie@coubon.fr <u>Numéro SIRET</u> : 214 300 782 00015 <u>Numéro TVA</u> : FR 35214300782 <u>Numéro Dossier PDA</u> : 00261372
LOCALISATION DU PROJET	Route de la Gare, Commune de Coubon, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	- Améliorer les conditions de travail dans les entreprises locales en proposant de nouveaux logements adaptés
DESCRIPTION	<p>La commune de Coubon est située à proximité immédiate du cœur urbain du Puy-en-Velay. Traversé par la Loire, son centre-bourg fait l'objet de nombreux projets de revitalisation. Après un aménagement d'ensemble par réalisé en 2021 et 2022, la municipalité de Coubon souhaite poursuivre ses efforts en réhabilitant un logement, situé Route de la Gare, à l'étage de la Maison des Associations.</p> <p>Ce logement est très vétuste et ne correspond plus aux demandes sociétales en termes de confort et d'isolation thermique. Dans l'objectif d'attirer de nouvelles populations et de répondre aux problématiques des conditions d'emploi des entreprises locales, la Commune de Coubon souhaite entreprendre des travaux ambitieux.</p> <p>Pour la réhabilitation fonctionnelle de ce logement, des travaux d'isolation par l'extérieur, d'isolation des combles, d'électricité, de changement des menuiseries extérieures, de plomberie, de plâtrerie – peinture et de réfection des sols sont envisagés.</p> <p>Cette réhabilitation de logement permettra de répondre aux problématiques de recrutement des entreprises locales et générera également de nouvelles recettes pour la commune.</p>
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<u>Date prévisionnelle de début de projet</u> : 01/09/2024 <u>Date prévisionnelle de fin de projet</u> : 31/12/2027

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description		Montant HT
	Isolation par l'extérieur		34 518.80 €
	Menuiseries		17 826.78 €
	Cuisine		4 866.62 €
	Isolation des combles		2 500.00 €
	Carrelages		4 471.82 €
	Electricité		10 779.58 €
	Sols		11 997.00 €
	Plomberie		6 951.12 €
	Chauffage		4 475.28 €
	TOTAL		98 387.00 €
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER		98 387.00 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	15 000.00 €	Subvention sollicitée
	Etat (DETR 2024)	19 678.18 €	Arrêté du 07/05/2024
	CAPEV (PLH)	7 500.00 €	Courrier du 23/07/2024
	TOTAL Aides Publiques	42 178.18 €	43 %
	Autofinancement	56 208.82 €	57 %
	TOTAL Financement	98 387.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°3 – Territoire compétitif – Economie – AAP 3.2			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 60/100</i>	Pondération AAP 3.2 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	L'amélioration qualitative du logement permettra d'en augmenter le loyer et de générer des recettes complémentaires pour la commune	10/10
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/15
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	Les travaux seront confiés à des entreprises locales	15/15
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	La revitalisation du centre-bourg de la Commune de Coubon s'inscrit dans une politique globale de la municipalité	5/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	La mise à disposition de logement plus adaptés aux demandes locales permettra de garantir un accès au logement pour les salariés des entreprises locales	20/20
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	La réhabilitation de ce logement améliorera sa consommation énergétique et permettra d'économiser les ressources énergétiques du territoire.	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		17/09/2024	RDD PDA
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		16/09/2024
	<ul style="list-style-type: none">- La Commune de Coubon a délibéré en Conseil Municipal le 06/12/2023 pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération.- La consultation des entreprises aura lieu en fin d'année 2024 pour un démarrage des travaux en tout début 2025.		

PROPOSITION DU COMITE D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- L'Etat intervient dans le cadre de la DETR 2024 à hauteur de 21 942 € sur une assiette éligible de 109 706 € par le biais d'un arrêté attributif du 07/05/2024.- La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay intervient dans le cadre du Plan Local de l'Habitat qui prévoit un forfait de 7 500 € par logement communal accompagné. Un courrier de notification du Président a été adressé à la commune le 23/07/2024.- Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles.	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS		15 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE		/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Réhabilitation d'un logement communal pour améliorer les conditions d'emplois du centre-bourg de Lavoûte-sur-Loire
MAÎTRE D'OUVRAGE	<u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Lavoûte-sur-Loire <u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité locale, statut public <u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 10 salariés, Budget annuel de 890 000 €, 847 habitants <u>Représentant légal</u> : Didier CHALENCON, Maire <u>Adresse</u> : Mairie, 1, Place de la Mairie - 43800 LAVOUTE SUR LOIRE <u>Téléphone</u> : 04.71.08.50.13 <u>Adresse e-mail</u> : mairie@lavoutesurloire.fr <u>Numéro SIRET</u> : 214 301 194 00012 <u>Numéro TVA</u> : FR 10214301194 <u>Numéro Dossier PDA</u> :
LOCALISATION DU PROJET	3, Avenue de la Résistance, Commune de Lavoûte-sur-Loire, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	- Améliorer les conditions de travail dans les entreprises locales en proposant de nouveaux logements adaptés
DESCRIPTION	<p>La commune de Lavoûte-sur-Loire est située à 14 km du Puy en Velay, dans la vallée de la Loire. Le site est un lieu de passage historique marqué par le pont de la Loire emprunté par la RD 103, lien entre les deux rives du bourg, qui relie le Puy-en-Velay à Lavoûte-sur Loire par la vallée de la Loire, la RD7 conduit à Rosières et Yssingaux et la RD25 conduit à Saint Paulien par des routes sinueuses. On enregistre 3 200 véhicules par jour qui circule dans le centre-bourg. La commune de Lavoûte-sur-Loire est également le point d'arrivée ou de départ de la Via Fluvia, voie verte reliant la vallée du Rhône et la Vallée de la Loire.</p> <p>Au 2, Avenue de la Résistance, à proximité immédiate de l'Eglise, de la Mairie, en visibilité directe avec la RD traversante et disposant de places de parking, un bâtiment vient d'être acquis par la commune dans son ensemble. Au RDC, un local commercial vétuste a accueilli une activité de bar restaurant jusqu'en 2020, depuis l'établissement est fermé. A l'étage, se situe un logement, également très vétuste et qui ne correspond plus aux demandes sociétales en termes de confort et d'isolation thermique. Dans l'objectif d'attirer de nouvelles populations et de répondre aux problématiques des conditions d'emploi des entreprises locales, la Commune de Lavoûte-sur-Loire souhaite entreprendre des travaux ambitieux. Pour la réhabilitation fonctionnelle de ce logement, des travaux de maçonnerie, de serrurerie, d'électricité, de changement des menuiseries extérieures, de plomberie, de plâtrerie – peinture et de réfection des sols sont envisagés.</p>

	Cette réhabilitation de logement permettra de répondre aux problématiques de recrutement des entreprises locales et générera également de nouvelles recettes pour la commune.		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 01/07/2025 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Maçonnerie	12 085.93 €	
	Serrurerie	7 036.10 €	
	Menuiseries extérieures	14 482.43 €	
	Plâtrerie Isolation	12 497.29 €	
	Carrelage Faïence	3 769.96 €	
	CVC - Plomberie Sanitaire	32 207.69 €	
	Electricité	6 572.72 €	
	Travaux liés au commerce	285 537.91 €	
	Maîtrise d'œuvre + Etudes	50 000.00 €	
	Acquisition du bâtiment	115 000.00 €	
	TOTAL	540 190.03 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	88 652.12 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	15 000.00 €	Subvention sollicitée
	Etat Fonds Vert Renov. Energ.	14 171.97 €	Convention du 19/12/2025
	Département Haute-Loire CAP 43	22 328.34 €	Subvention sollicitée
	CAPEV (Logement)	7 500.00 €	Courrier du 10/09/2025
	TOTAL Aides Publiques	59 000.31 €	67 %
	Autofinancement	29 651.81 €	33 %
	TOTAL Financement	88 652.12 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°3 – Territoire compétitif – Economie – AAP 3.2			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse Proposition : 60/100	Pondération AAP 3.2 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	L'amélioration qualitative du logement permettra d'en augmenter le loyer et de générer des recettes complémentaires pour la commune	10/10
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/15
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	Les travaux seront confiés à des entreprises locales	15/15
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	La revitalisation du centre-bourg de la Commune de Lavoûte-sur-Loire s'inscrit dans une politique globale de la municipalité	5/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	La mise à disposition de logement plus adaptés aux demandes locales permettra de garantir un accès au logement pour les salariés des entreprises locales	20/20
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	La réhabilitation de ce logement améliorera sa consommation énergétique et permettra d'économiser les ressources énergétiques du territoire.	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10

DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		07/07/2025	RDD Fonds Vert
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- La Commune de Lavoûte-sur-Loire a délibéré le 16/09/2024 en Conseil Municipal pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération.- La consultation des entreprises a été lancée en 2025. Le Conseil Municipal du 19/01/2026 a sélectionné les entreprises retenues. Les travaux commenceront en mars 2026.		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- L'Etat intervient dans le cadre du Fonds Vert pour la Rénovation Énergétique des Bâtiments Publics à hauteur de 55 000 € sur une assiette éligible retenue de 344 050 € (commerce + logement) par le biais d'un arrêté attributif du 19/12/2025.- Le Département sera sollicité dans le cadre du CAP 43 à hauteur de 26 000 € sur une assiette de dépenses présentées de 103 230 € correspondant au logement (Travaux + MO). La Commune a délibéré dans ce sens lors de son Conseil Municipal du 26/06/2025. La Commune mobilisera alors le 3^{ème} appel à projets du CAP 43. Le Département ne pourra pas se déterminer avant la CP de septembre 2026 au plus tôt.- La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a été sollicitée le 08/07/2025 dans le cadre du Plan Local de l'Habitat qui prévoit un forfait de 7 500 € par logement communal accompagné. La Commission d'attribution a été réunie en septembre pour rendre une décision. L'avis favorable a été notifié à la Commune par le biais d'un courrier du 10/09/2025.- Conformément aux dispositions de l'AAP 3.2 « Améliorer les conditions de travail », ce projet pourrait être accompagné à hauteur de 15 000 € de LEADER. Comme il s'agit d'une opération de réhabilitation de bâtiment qui n'implique pas de changement d'usage, le plafond appliqué est de 15 000 € pour le premier logement.- Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles.		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITE DES FINANCEURS			15 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SELECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Création de 2 logements communaux par la réhabilitation d'une ancienne ferme pour améliorer les conditions d'emplois du centre-bourg de St Geneys Près St Paulien
MAÎTRE D'OUVRAGE	<u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de St Geneys Près St Paulien <u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité locale, statut public <u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 4 salariés, 244 000 € de budget annuel, 321 habitants <u>Représentant légal</u> : Hélène ESTABLE, Maire <u>Adresse</u> : Mairie – 1, Place de la Maison Carrée 43350 SAINT-GENEYS-PRÈS-SAINT-PAULIEN <u>Téléphone</u> : 04 71 00 42 91 <u>Adresse e-mail</u> : mairie.st.geneys@orange.fr <u>Numéro SIRET</u> : 214 301 871 00015 <u>Numéro de TVA</u> : FR 04214301871 <u>Numéro dossier PDA</u> :
LOCALISATION DU PROJET	Rue de la Mairie, Le Bourg, Commune de Saint-Geney's-Près-Saint-Paulien, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	- Améliorer les conditions de travail dans les entreprises locales en proposant de nouveaux logements adaptés
DESCRIPTION	<p>La Commune de Saint-Geney's-Près-St-Paulien est situé à 18 km au nord du Puy-en-Velay, à proximité immédiate de Saint-Paulien (3 km), à 900 mètres d'altitude.</p> <p>Cette commune rurale connaît un renouveau démographique et commercial avec, ces dernières années, plusieurs nouveaux commerces et services ouverts en centre-bourg. Néanmoins, il subsiste quelques ruines au sein du cœur de bourg et la volonté de la municipalité est de participer à cette nouvelle dynamique par la réaffectation de ces bâtiments vacants en centre-bourg.</p> <p>A proximité immédiate de la Mairie, la Maison Bertrand est aujourd'hui en très mauvais état. Ce bâtiment stratégiquement situé se doit d'être réhabilité au plus vite. Pour cela, la Mairie envisage la création de 2 logements sur la partie accessible par le parvis de la Mairie et la création d'une cantine sur la partie attenante à cette ancienne ferme, avec un accès par l'arrière.</p> <p>Cette ancienne ferme est aujourd'hui à l'état de ruine. La façade sera entièrement reprise ainsi qu'une partie de la toiture. L'objectif est de créer 2 appartements de 80 et 100 m². Ces nouveaux logements permettront de répondre à la dynamique commerciale du bourg où de nombreux emplois de services ont été créés et où une problématique en termes d'accès au logement existe.</p> <p>Cette réhabilitation de ce bâtiment vacant en centre-bourg et la création de ces 2 nouveaux logements permettront de répondre aux problématiques de</p>

	recrutement des entreprises locales et générera également de nouvelles recettes pour la commune.		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 23/12/2024 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	<i>Etudes et Maîtrise d'œuvre</i>	39 997.26 €	
	<i>Travaux liés au réfectoire</i>	215 665.00 €	
	Maçonnerie	133 700.00 €	
	Menuiseries extérieures	39 000.00 €	
	Plâtrerie Peinture	47 100.00 €	
	Menuiseries intérieures	25 500.00 €	
	Sols	20 600.00 €	
	Carrelage Faïence	3 500.00 €	
	Plomberie Chauffage	25 000.00 €	
	Ventilation	2 500.00 €	
	Electricité	17 200.00 €	
	Maçonnerie	133 700.00 €	
	Menuiseries extérieures	39 000.00 €	
	Plâtrerie Peinture	47 100.00 €	
	Menuiseries intérieures	25 500.00 €	
	Sols	20 600.00 €	
	TOTAL	569 762.26 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	314 100.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant HT	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	40 000.00 €	Subvention sollicitée
	Région Auv Rh Alpes	44 102.60 €	Subvention sollicitée
	Etat DETR 2025	62 819.75 €	Arrêté du 29/04/2025
	Etat Fonds Vert Rénov Energ.	13 192.19 €	Subvention sollicitée
	Département Haute-Loire CAP 43	48 349.68 €	CP du 06/10/2025
	TOTAL Aides Publiques	208 464.22 €	66 %
	Autofinancement	105 635.78 €	34 %
	TOTAL Financement	314 100.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°1 – Territoire attractif – Centres-Bourgs - AAP 1.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 85/100</i>	Pondération AAP 1.1 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
Empreinte économique : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	Le projet permettra de rénover un bâtiment en mauvais état en centre-bourg. L'accueil de nouveaux services renforcera l'attractivité du bourg.	25/25
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	Le projet permettra d'offrir de meilleures conditions d'accueil et permettra la création de nouveaux services aux usagers.	10/10
Empreinte territoriale : Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	Le projet a été coconstruit avec les services municipaux, utilisateurs de cet équipement.	20/20

Empreinte environnementale : Contribution à la transition écologique et énergétique	Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)	Ce projet permet de réutiliser un bâtiment existant et participe ainsi à la réhabilitation de bâtiments vacants en centre-bourg	10/10
	Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)	La commune souhaite faire le choix de matériaux qui répondent à la durabilité et à la performance énergétique pour la rénovation de ce bâtiment.	15/15
	Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)	Le projet va engendrer la valorisation des ressources locales puisque les devis de travaux ont été demandés en priorité aux entreprises locales.	5/5

DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		23/12/2024	RDD DETR 2025
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- La Commune de St-Geney's-Près-St-Paulien a délibéré le 06/12/2024 en Conseil Municipal pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération.- La Commune de St-Geney's-Près-St-Paulien a formalisé un projet au stade Esquisse en date du 06/09/2024. L'Avant Projet Définitif a été formalisé en septembre 2025. Une consultation des entreprises a été lancée début 2026. Les offres ont été réceptionnées le 13/02/2026. Suite à l'analyse, plusieurs lots doivent être re-consultés. Le démarrage des travaux est prévu en novembre 2026.		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- L'Etat intervient dans le cadre de la DETR 2025 à hauteur de 113 952 € sur une assiette présentée de 569 762.26 € par le biais d'un arrêté en date du 29/04/2025.- L'Etat a été sollicité dans le cadre du Fonds Vert sur la mesure Rénovation énergétique de bâtiments publics à hauteur de 23 930 € sur une assiette présentée de 569 762.26 €. La Préfecture a déclaré le dossier inéligible en l'état. La Commune sera recontactée en 2026 pour améliorer le projet et redéposée une demande en 2026.- La Région Auvergne Rhône Alpes a été sollicitée dans le cadre du Pacte Haute-Loire à hauteur de 80 000 € sur une assiette présentée de 594 762 €. Un arbitrage favorable a été rendu. La Commune doit fournir le Document de Consultation des Entreprises. Sous réserve de sa complétude, le dossier pourrait être présenté en Commission Permanente du 03/04/2026.- Le Département de Haute-Loire a été sollicité dans le cadre du CAP 43 uniquement sur la partie logements à hauteur de 52 000 € sur une assiette retenue de 337 814 €, correspondant à la partie logements + maîtrise d'oeuvre. Le dossier a été voté lors de la Commission Permanente du 06/10/2025. Le financement du Département est donc valorisé à hauteur de 48 349.68 € dans l'assiette éligible au titre du LEADER.- Conformément aux dispositions de l'AAP 3.2 « Améliorer les conditions de travail », ce projet pourrait être accompagné à hauteur de 40 000 € de LEADER. Comme il s'agit d'une opération de reconversion de bâtiment qui implique un changement d'usage, le plafond appliqué est de 30 000 € pour le premier logement, puis 10 000 € pour le second logement.- Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles.		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			40 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULE DU PROJET	Réhabilitation d'un logement locatif pour améliorer les conditions d'emplois du centre-bourg de Saint-Julien d'Ance
MAITRE D'OUVRAGE	<p>Nom de la structure demandeuse : Commune de St Julien d'Ance</p> <p><u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité locale, statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 2 salariés, 260 000 € de budget, 255 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : Gérard TRIOLAIRE, Maire</p> <p><u>Adresse</u> : Mairie – Le Bourg – 43500 ST JULIEN D'ANCE</p> <p><u>Téléphone</u> : 04.71.03.24.72</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : mairie.stjuliendance@cegetel.net</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 214 302 010 00019</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 33214302010</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> : 00341853</p>
LOCALISATION DU PROJET	43, Impasse de la Colonie, Le Bourg, Commune de St Julien d'Ance, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de travail dans les entreprises locales en proposant de nouveaux logements adaptés
DESCRIPTION	<p>La commune de St Julien d'Ance est située en zone de revitalisation rurale, au Nord du Pays du Velay à 10 km de Craponne sur Arzon.</p> <p>La commune dispose de plusieurs bâtiments communaux situés en centre-bourg. L'amélioration de ce parc immobilier fait partie des préoccupations majeures de la municipalité de St Julien d'Ance.</p> <p>Dans le centre-bourg, à proximité de l'Eglise et de la Mairie, un ancien gîte communal est aujourd'hui propriété de la Mairie. Régulièrement des travaux d'amélioration sont conduits sur ce bâtiment afin qu'il soit bien isolé et que la consommation énergétique de ce bien immobilier soit réduite.</p> <p>Ainsi, récemment, les combles ont été isolées par un flochage à la laine de verre. Afin de faciliter les conditions d'emplois des entreprises de la commune, la municipalité de Saint-Julien d'Ance souhaite réhabiliter ce gîte afin de le louer à l'année et non plus à titre touristique. L'objectif est d'accueillir une famille et ainsi de participer au renouveau démographique de la commune.</p> <p>Ancienne agence postale, ce bâtiment a été aménagé il y a trente ans pour en faire un logement touristique. Ce gîte est mis à la location d'avril à octobre. Il est orienté en plein nord et chauffé grâce à l'électricité. Après la réalisation d'une étude thermique, l'amélioration proposée consiste à remplacer les menuiseries, à installer une VMC et à compléter ces travaux par l'installation d'un poêle à granulés bois. L'ensemble de ces investissements devraient permettre d'offrir un logement adapté aux nouvelles demandes sociétales et ainsi améliorer les conditions d'emploi du secteur.</p> <p>La réhabilitation de ce logement permettra de répondre aux problématiques de recrutement des entreprises locales et générera également de nouvelles recettes pour la commune.</p>

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 21/11/2025 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Installation d'une VMC	1 398.00 €	
	Menuiseries extérieures	14 564.00 €	
	Poêle à granulés	4 584.00 €	
	Etude thermique	1 300.00 €	
	TOTAL	21 846.00 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	20 546.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	8 218.40 €	Subvention sollicitée
	Département CAP 43	8 218.02 €	CP du 02/02/2026
	TOTAL Aides Publiques	16 436.42 €	80 %
	Autofinancement	4 109.58 €	20 %
	TOTAL Financement	20 546.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.2			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 70/100</i>	Pondération AAP 3.2 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	L'amélioration qualitative du logement permettra d'en augmenter le loyer et de générer des recettes complémentaires pour la commune	10/10
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/15
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	Les travaux seront confiés à des entreprises locales	15/15
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	La revitalisation du centre-bourg de la Commune de Saint-Julien d'Ance s'inscrit dans une politique globale de la municipalité	5/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	La mise à disposition de logement plus adaptés aux demandes locales permettra de garantir un accès au logement pour les salariés des entreprises locales	20/20
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	La réhabilitation de ce logement améliorera sa consommation énergétique et permettra d'économiser les ressources énergétiques du territoire.	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Le mode de chauffage choisi est le bois, ressource locale du territoire	10/10
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		21/11/2025	RDD PDA LEADER
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- La Commune de Saint-Julien d'Ance a délibéré le 06/11/2025 en Conseil Municipal pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération.- La consultation des entreprises a été lancée à l'automne 2025 pour un démarrage des travaux début 2026.		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE			Présélectionné

AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	05/02/2026
	<ul style="list-style-type: none">- Le Département intervient dans le cadre du CAP 43 à hauteur de 8 738 € sur une assiette de dépenses éligibles retenues de 21 846 €. La Commission Permanente du 02/02/2026 a donné un avis favorable sur cette base.- Conformément aux dispositions de l'AAP 3.2 « Améliorer les conditions de travail », ce projet pourrait être accompagné à hauteur de 15 000 € de LEADER. Comme il s'agit d'une opération de réhabilitation de bâtiment qui n'implique pas de changement d'usage, le plafond appliqué est de 15 000 € pour le premier logement.- Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles.	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS		8 218.40 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE		/100

FICHE PROJET LEADER

HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULE DU PROJET	Réhabilitation de 3 logements locatifs dans l'ancien presbytère pour améliorer les conditions d'emplois du centre-bourg de Saint-Jean-Lachalm
MAITRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Saint-Jean-Lachalm</p> <p><u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité territoriale, Statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel)</u> : 5 salariés, Budget annuel de 844 000 €, 308 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : Paul BRAUD, Maire</p> <p><u>Adresse</u> : Mairie – Le Bourg – 43510 SAINT JEAN LACHALM</p> <p><u>Téléphone</u> : 04.71.57.57.27</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : mairie.stjeanlachalm@wanadoo.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 214 301 988 00017</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 64214301988</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> :</p>
LOCALISATION DU PROJET	Ancien presbytère, Le Bourg, Commune de Saint-Jean-Lachalm, Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles
OBJECTIFS	- Améliorer les conditions de travail dans les entreprises locales en proposant de nouveaux logements adaptés
DESCRIPTION	<p>La commune de Saint-Jean-Lachalm est située dans la vallée de l'Allier, à 25 km au Sud Ouest du Puy-en-Velay. Elle appartient à la CC du Pays de Cayres Pradelles.</p> <p>La commune de Saint Jean Lachalm est propriétaire d'un immeuble (ancien presbytère) qui avait fait l'objet d'aménagement en 2005 avec la création de 3 logements qui ont été occupés régulièrement pendant 20 ans.</p> <p>Aujourd'hui, ce bâtiment nécessite certains travaux pour continuer à être loué, ceci d'autant plus que les derniers locataires ainsi que des infiltrations en toiture ont dégradé les lieux. Le plancher des combles est aujourd'hui bien abimé et représente un danger. Lors des dernières locations, les locataires se sont plaints du manque d'isolation du bâtiment entraînant des dépenses de chauffage importantes et de l'absence de volet entraînant un manque de confidentialité. La non possibilité de mettre des volets extérieurs (prescription de l'architecte des Bâtiment de France) a conduit la Commune à envisager des travaux intérieurs afin d'améliorer les diagnostics de performance énergétique de ces logements.</p> <p>La commune souhaite reprendre la toiture et les planchers des combles qui n'avaient pas été refaits en 2005 et qui sont en très mauvais état. La commune respecte toutes les prescriptions de l'architecte des Bâtiment de France, cet immeuble étant à côté de l'église. (Type de matériaux, pas de panneau solaire, pas de volets extérieurs et pas de cheminée d'évacuation de fumée), ce qui limite les possibilités d'améliorations.</p>

	<p>Le projet consiste à modifier profondément ce bâtiment qui ne correspond plus aux demandes sociétales en termes de confort et d'isolation thermique. Il s'agit d'une habitation de 2 niveaux avec 1 T3 au RDC, 1 T3 au 1^{er} étage et 1 T2 au 1^{er} étage, soit 3 logements en tout.</p> <p>Dans l'objectif d'attirer de nouvelles populations et de répondre aux problématiques des conditions d'emploi des entreprises locales, la Commune de Saint-Jean-Lachalm souhaite entreprendre des travaux ambitieux sur ces 3 appartements.</p> <p>Cette réhabilitation de ces 3 logements permettra de répondre aux problématiques de recrutement des entreprises locales et générera également de nouvelles recettes pour la commune.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p><u>Date prévisionnelle de début de projet</u> : 19/12/2025</p> <p><u>Date prévisionnelle de fin de projet</u> : 31/12/2027</p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Toiture + Menuiseries	44 006.60 €	
	Isolation	3 266.00 €	
	Plâtrerie Isolation Peinture	21 152.50 €	
	Plomberie – Electricité	1 574.90 €	
	TOTAL	70 000.00 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	70 000.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	28 000.00 €	Subvention sollicitée
	Etat DETR 2026	28 000.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	54 000.00 €	80 %
	Autofinancement	14 000.00 €	20 %
	TOTAL Financement	70 000.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITERES DE SELECTION FA n°3 – Territoire compétitif – Economie – AAP 3.2			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 70/100</i>	Pondération AAP 3.2 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique</u> : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	L'amélioration qualitative de ces logements permettra d'en augmenter le loyer et de générer des recettes complémentaires pour la commune	10/10
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/15</i>
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	Les travaux seront confiés à des entreprises locales	15/15
<u>Empreinte territoriale</u> : Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	La revitalisation du centre-bourg de la Commune de St-Jean-Lachalm s'inscrit dans une politique globale de la municipalité	5/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/5</i>
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	La mise à disposition de logement plus adaptés aux demandes locales permettra de garantir un accès au logement pour les salariés des entreprises locales	20/20
<u>Empreinte environnementale</u> : Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	La réhabilitation de ce logement améliorera sa consommation énergétique et permettra d'économiser les ressources énergétiques du territoire.	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de</i>	L'isolation renforcée du bâtiment permettra de réduire la consommation d'énergies fossiles	10/10

	<i>durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>		
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/10</i>
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		19/12/2025	RDD DETR
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La Commune de Saint-Jean-Lachalm a délibéré le 15/12/2025 en Conseil Municipal pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération. - La consultation des entreprises sera lancée au printemps 2026 pour un démarrage des travaux à l'été 2026. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE			Présélectionné
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat a été sollicité dans le cadre de la DETR 2026 à hauteur de 28 000 € sur une assiette de dépenses présentées de 70 000 €. La Commune a délibéré dans ce sens lors de son Conseil Municipal du 15/12/2025. Le dossier est en cours d'examen. - Conformément aux dispositions de l'AAP 3.2 « Améliorer les conditions de travail », ce projet pourrait être accompagné à hauteur de 35 000 € de LEADER. Comme il s'agit d'une opération de réhabilitation de bâtiment qui n'implique pas de changement d'usage, le plafond appliqué est de 15 000 € pour le premier logement, puis 10 000 € par logement supplémentaire, dans le respect des 80 % d'aides publiques. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITE DES FINANCEURS			28 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SELECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER

HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULE DU PROJET	Création de 2 logements locatifs dans un bâtiment vacant pour améliorer les conditions d'emplois du centre-bourg de Malvières
MAITRE D'OUVRAGE	<u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Malvières <u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité locale, statut public <u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 3 salariés, 359 000 € de budget annuel, 136 habitants_ <u>Représentant légal</u> : Jean-Claude BONNEBOUCHE, Maire <u>Adresse</u> : Mairie – Le Bourg Le Bourg - 43160 MALVIERES <u>Téléphone</u> : 04 71 00 04 09 <u>Adresse e-mail</u> : mairie.malvieres@orange.fr <u>Numéro SIRET</u> : 214 301 285 00018 <u>Numéro de TVA</u> : FR 89214301285 <u>Numéro Dossier PDA</u> :
LOCALISATION DU PROJET	Le Bourg, Commune de Malvières, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	- Améliorer les conditions de travail dans les entreprises locales en proposant de nouveaux logements adaptés
DESCRIPTION	<p>La commune de Malvières est située au Nord du Département de la Haute-Loire, à quelques kilomètres au Nord-Est de la Chaise Dieu, à 950 m. d'altitude, sur les coteaux qui dominent le vallon de la Gérolle et la profonde vallée de la Dore. Le centre-bourg est composé d'une quinzaine de bâtisses avec un noyau historique très dense et des constructions plus récentes et plus diffuses au Nord et au Sud-Ouest. Comme de nombreuses entités de ce territoire, son centre-bourg connaît également le phénomène de vacance.</p> <p>La commune de Malvières a pour projet la rénovation lourde d'un bâtiment communal et de ses abords pour y créer 2 logements type T 3 et T 3 bis à vocation locative. Ce bâtiment, vétuste au coeur du bourg, a été acquis dans le cadre de la requalification de celui-ci avec les terrains support du lotissement communal nouvellement créé pour redynamiser le bourg.</p> <p>Pour conduire ce projet, inscrit au programme « Village d'avenir », la commune s'est attachée les services d'Inge 43 en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage. Après appel à candidatures, la commune a choisi, le 24 juillet 2025, le groupement porté par le cabinet d'architecture MW MAGAUD pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet. Ce bâtiment étant dans le périmètre classé des bâtiments de France, l'architecte des bâtiments de France est associé au projet.</p> <p>Dans l'objectif d'attirer de nouvelles populations et de répondre aux problématiques des conditions d'emploi des entreprises locales, la Commune de</p>

	<p>Malvières souhaite entreprendre des travaux ambitieux afin de créer 2 appartements.</p> <p>Cette création de 2 nouveaux logements permettra de répondre aux problématiques de recrutement des entreprises locales et générera également de nouvelles recettes pour la commune.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p><u>Date prévisionnelle de début de projet : 20/12/2025</u></p> <p><u>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</u></p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Démolition	23 160.00 €	
	Terrassement Maçonnerie	57 270.00 €	
	Charpente Bois Couverture Zinguerie	32 710.00 €	
	Serrurerie	4 330.00 €	
	Menuiseries extérieures	27 260.00 €	
	Menuiseries intérieures	28 080.00 €	
	Plâtrerie Peinture	45 110.00 €	
	Chapes Carrelage Faïence	21 290.00 €	
	Façades	23 620.00 €	
	Plomberie Sanitaire	16 700.00 €	
	Chauffage Ventilation	33 100.00 €	
	Electricité Courants Faibles	19 250.00 €	
	<i>Extension - Assainissement - Abords</i>	<i>130 874.00 €</i>	
	<i>Maîtrise d'œuvre</i>	<i>37 230.00 €</i>	
	<i>Etudes</i>	<i>9 406.00 €</i>	
	TOTAL	509 390.00 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	331 880.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	14 318.62 €	Subvention sollicitée
	Etat DETR 2026	86 288.53 €	Subvention sollicitée
	Etat Fonds Vert Rénov Energ	84 744.42 €	Subvention sollicitée
	Région Auv Rh Alpes	65 152.43 €	Subvention sollicitée
	CAPEV Logements	15 000.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	265 504.00 €	80 %
	Autofinancement	66 376.00 €	20 %
	TOTAL Financement	331 880.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°3 – Territoire compétitif – Economie – AAP 3.2			
Critères de sélection	Items de qualification	Éléments de réponse <i>Proposition : 70/100</i>	Pondération AAP 3.2 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
Empreinte économique : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	La création de ces logements permettra de percevoir des loyers et de générer des recettes complémentaires pour la commune	10/10
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/15
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	Les travaux seront confiés à des entreprises locales	15/15
Empreinte territoriale : Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	La revitalisation du centre-bourg de la Commune de Malvières s'inscrit dans une politique globale de la municipalité	5/5

	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	La mise à disposition de logement plus adaptés aux demandes locales permettra de garantir un accès au logement pour les salariés des entreprises locales	20/20
Empreinte environnementale : Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	La réhabilitation de ce bâtiment améliorera sa consommation énergétique et permettra d'économiser les ressources énergétiques du territoire.	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	L'isolation renforcée du bâtiment permettra de réduire la consommation d'énergies fossiles	10/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		20/12/2025	RDD DETR
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		12/02/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La Commune de Malvières a délibéré le 21/11/2025 en Conseil Municipal pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération. - La consultation des entreprises sera lancée au printemps 2026 pour un démarrage des travaux à l'été 2026. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE			Présélectionné
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat a été sollicité dans le cadre de la DETR 2026 à hauteur de 132 441 € sur une assiette de dépenses présentées de 509 390 €. La Commune a délibéré dans ce sens lors de son Conseil Municipal du 21/11/2025. Le dossier est en cours d'examen. - L'Etat a été sollicité dans le cadre du Fonds Vert sur la Rénovation Énergétique des Bâtiments à hauteur de 130 071 € sur une assiette de dépenses présentées de 509 390 €. La Commune a délibéré dans ce sens lors de son Conseil Municipal du 21/11/2025. Le dossier est en cours d'examen. - La Région Auvergne Rhône Alpes a été sollicitée dans le cadre du Bonus Ruralité à hauteur de 50 000 € sur une assiette de dépenses présentées de 527 476 €. La Commune a délibéré dans ce sens lors de son Conseil Municipal du 21/11/2025. Le dossier est dans l'attente d'un arbitrage. - La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a été sollicitée dans le cadre du Plan Local de l'Habitat à hauteur de 15 000 € correspondant à 2 logements. Le dossier a bien été reçu et est en cours d'examen. - Conformément aux dispositions de l'AAP 3.2 « Améliorer les conditions de travail », ce projet pourrait être accompagné à hauteur de 40 000 € de LEADER. Comme il s'agit d'une opération de réhabilitation de bâtiment qui n'implique pas de changement d'usage, le plafond appliqué est de 30 000 € pour le premier logement, puis 10 000 € par logement supplémentaire, dans le respect des 80 % d'aides publiques. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITE DES FINANCEURS			14 318.62 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SELECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Réhabilitation de 3 logements locatifs au sein de la gendarmerie pour améliorer les conditions d'emplois du centre-bourg de Fay-sur-Lignon
MAÎTRE D'OUVRAGE	<u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Fay-sur-Lignon <u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité territoriale, statut public <u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 6 agents, 1 022 956 € de budget, 371 habitants <u>Représentant légal</u> : Rémi LANGLOIS, Maire <u>Adresse</u> : Mairie, Place du Foirail – 43430 FAY SUR LIGNON <u>Téléphone</u> : 04 71 59 51 63 <u>Adresse e-mail</u> : accueil@faysurlignon43.fr <u>Numéro SIRET</u> : 214 300 923 00015 <u>Numéro TVA</u> : FR 70214300923 <u>Numéro Dossier PDA</u> :
LOCALISATION DU PROJET	Route de Tence, Le Bourg, Commune de Fay-sur-Lignon, Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal
OBJECTIFS	- Améliorer les conditions de travail dans les entreprises locales en proposant de nouveaux logements adaptés
DESCRIPTION	<p>La commune de Fay-sur-Lignon est située à l'Est du Plateau du Mézenc. En sa qualité de centre-bourg, elle joue un rôle de centralité pour de nombreuses communes aux alentours. La commune dispose de plusieurs bâtiments communaux situés en centre-bourg.</p> <p>Parmi ceux-ci, la gendarmerie joue un rôle important de service à la population locale, y compris des communes alentours. Afin de moderniser cet équipement, des travaux de rénovation thermique seront entrepris sur le bâtiment d'accueil.</p> <p>Afin d'offrir de bonnes conditions de travail et de logement aux gendarmes hébergés au sein de la caserne, la Commune de Fay-sur-Lignon envisage des travaux d'envergure sur 3 logements locatifs. Ce projet permettra donc d'offrir des logements adaptés afin d'améliorer les conditions d'emploi du secteur.</p> <p>La réalisation de cette opération permettra donc de répondre au double objectif de réhabilitation du centre-bourg de Fay-sur-Lignon et de la mise à disposition de logements locatifs adaptés aux nouvelles demandes.</p> <p>La réhabilitation complète de ces logements permettra de répondre aux problématiques de recrutement de cette entreprise locale et générera également de nouvelles recettes pour la commune.</p>
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<u>Date prévisionnelle de début de projet</u> : 23/12/2025 <u>Date prévisionnelle de fin de projet</u> : 31/12/2027

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Description		Montant HT
	Travaux liés aux logements		221 915.00 €
	Travaux sur le bâtiment d'accueil		112 660.00 €
	TOTAL		334 575.00 €
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER		221 915.00 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	35 000.00 €	Subvention sollicitée
	Etat DETR 2026	53 061.94 €	Subvention sollicitée
	Etat Fonds Vert - Rénov	21 224.77 €	Subvention sollicitée
	Région Auv Rh Alpes	51 072.12 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	160 358.83 €	72 %
	Autofinancement	61 556.17 €	28 %
	TOTAL Financement	221 915.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.2			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 60/100</i>	Pondération AAP 3.2 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	L'amélioration qualitative des logements permettra d'en augmenter le loyer et de générer des recettes complémentaires pour la commune	10/10
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/15
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	Les travaux seront confiés à des entreprises locales	15/15
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	La revitalisation du centre-bourg de la Commune de Fay-sur-Lignon s'inscrit dans une politique globale de la municipalité	5/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	La mise à disposition de logement plus adaptés aux demandes locales permettra de garantir un accès au logement pour les salariés des entreprises locales	20/20
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	La réhabilitation de ce logement améliorera sa consommation énergétique et permettra d'économiser les ressources énergétiques du territoire.	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
DATE D'ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES		23/12/2025	RDD PDA
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La Commune de Fay-sur-Lignon a délibéré en Conseil Municipal le 28/10/2025 pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération. - L'estimatif des dépenses est basé sur le stade APD de janvier 2026. 		
PROPOSITION DU COMITE D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	

AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- L'Etat a été sollicité dans le cadre de la DETR 2026 à hauteur de 80 000 € sur une assiette de dépenses présentées de 334 575 €. Le dossier est en cours d'examen.- L'Etat a été sollicité dans le cadre du Fonds Vert sur la Rénovation Énergétique des bâtiments publics à hauteur de 32 000 € sur une assiette de dépenses présentées de 334 575 €. Le dossier est en cours d'examen.- La Région Auvergne Rhône Alpes a été sollicitée à hauteur de 77 000 € sur une assiette de dépenses présentées de 334 575 €. Le dossier est en cours d'examen.- Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles.	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS		35 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE		/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Réhabilitation de 2 logements communaux pour améliorer les conditions d'emplois du centre-bourg de Moudeyres
MAÎTRE D'OUVRAGE	<u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Moudeyres <u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité territoriale, Statut public <u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel)</u> : 3 salariés, Budget annuel de 221 000 €, 110 habitants <u>Représentant légal</u> : Laurent GENTES, Maire <u>Adresse</u> : Mairie – 1, Place de la Mairie - Le Bourg – 43150 MOUDEYRES <u>Téléphone</u> : 04.71.08.31.39 <u>Adresse e-mail</u> : mairiedemoudeyres@orange.fr <u>Numéro SIRET</u> : 214 301 442 00015 <u>Numéro TVA</u> : FR 75214301442 <u>Numéro Dossier PDA</u> :
LOCALISATION DU PROJET	17, Rue de l'Eglise, Le Bourg, Commune de Moudeyres, Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal
OBJECTIFS	- Améliorer les conditions de travail dans les entreprises locales en proposant de nouveaux logements adaptés
DESCRIPTION	<p>La Commune de Moudeyres se situe sur le plateau du Mézenc, elle domine la vallée de l'Aubépin et possède un centre-bourg au patrimoine remarquable (toits en lauze, chaumières). Depuis quelques années, la commune connaît un regain démographique et la demande pour des logements de qualité se fait de plus en plus pressante.</p> <p>La commune de Moudeyres est propriétaire de plusieurs logements locatifs. Certains d'entre eux nécessitent des travaux de rénovation.</p> <p>Suite au départ des locataires qui occupaient les deux logements communaux du presbytère, le conseil municipal souhaite engager la réfection de ce bâtiment et notamment des travaux d'isolation thermique (combles, menuiseries...).</p> <p>Ces logements mitoyens sont actuellement très énergivores. Le diagnostic énergétique réalisé en 2023 les classe en catégorie E et F.</p> <p>Le bâtiment, rénové à la fin des années 80, ne répond plus aux normes de consommation et de confort qui permettraient d'attirer de nouvelles populations. Il s'agit d'offrir de meilleures conditions d'habitabilité en centre-bourg.</p> <p>Ainsi, la commune de Moudeyres souhaite réaliser les travaux nécessaires et s'inscrire dans une démarche vertueuse de réduction de la consommation énergétique des bâtiments. La rénovation porterait sur les postes suivants (changement des menuiseries (portes et fenêtres), installation de poêles à granulés en complément des chauffages électriques existants, changement des</p>

	<p>VMC, réfection des peintures murs et plafond, agrandissement et rénovation d'une salle de bain).</p> <p>Cette réhabilitation de ces logements permettra de répondre aux problématiques de recrutement des entreprises locales et générera également de nouvelles recettes pour la commune.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p><u>Date prévisionnelle de début de projet</u> : 26/12/2025</p> <p><u>Date prévisionnelle de fin de projet</u> : 31/12/2027</p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Menuiseries	29 573.46 €	
	Chauffage – Poêle à granulés	10 612.92 €	
	VMC	3 330.00 €	
	Plâtrerie Peinture	47 258.00 €	
	Sanitaires	8 761.65 €	
	TOTAL	99 540.03 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	99 540.03 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	25 000.00 €	Subvention sollicitée
	Département Haute-Loire CAP 43	31 449.00 €	Subvention sollicitée
	Etat DETR 2026	19 908.00 €	Arrêté du 18/06/2026
	TOTAL Aides Publiques	76 357.00 €	77 %
	Autofinancement	23 183.03 €	23 %
	TOTAL Financement	99 540.03 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°3 – Territoire compétitif – Economie – AAP 3.2			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 70/100</i>	Pondération AAP 3.2 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique</u> : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	L'amélioration qualitative de ces logements permettra d'en augmenter le loyer et de générer des recettes complémentaires pour la commune	10/10
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/15
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	Les travaux seront confiés à des entreprises locales	15/15
<u>Empreinte territoriale</u> : Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	La revitalisation du centre-bourg de la Commune de Moudeyres s'inscrit dans une politique globale de la municipalité	5/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	La mise à disposition de logements plus adaptés aux demandes locales permettra de garantir un accès au logement pour les salariés des entreprises locales	20/20
<u>Empreinte environnementale</u> : Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	La réhabilitation de ces logements améliorera leur consommation énergétique et permettra d'économiser les ressources énergétiques du territoire.	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	Le changement du mode de chauffage permettra de réduire la consommation d'énergies fossiles	10/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
DATE D'ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES		26/12/2025	RDD DETR 2026

AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- La Commune de Moudeyres a délibéré en Conseil Municipal le 15/12/2025 pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération. Suite à l'attribution de la DETR 2026, le Conseil Municipal a délibéré sur un nouveau plan de financement au cours de sa séance du 07/07/2026.- La consultation des entreprises sera lancée au printemps 2026 pour un démarrage des travaux à l'automne 2026.		
PROPOSITION DU COMITE D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- L'Etat intervient dans le cadre de la DETR 2026 à hauteur de 19 908.00 € sur une assiette de dépenses présentées de 99 540.03 € par le biais d'un arrêté en date du 18/06/2026.- Le Département de Haute-Loire a été sollicité dans le cadre du CAP 43 à hauteur de 31 349 € sur une assiette de dépenses présentées de 99 540.03 €. Le dossier sera présenté à la Commission Permanente du 5 octobre 2026.- Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles.		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITE DES FINANCEURS			25 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SELECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULE DU PROJET	Réhabilitation d'un logement communal pour améliorer les conditions d'emplois du centre-bourg de Saint-Georges-Lagricol
MAITRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Saint-Georges-Lagricol</p> <p><u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité territoriale, Statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 5 agents, 527 000 € de budget annuel, 540 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : Claude LETT, Maire</p> <p><u>Adresse</u> : Mairie – 203, Route de l'Ecole - Le Bourg 43500 SAINT-GEORGES-LAGRICOL</p> <p><u>Téléphone</u> : 04.71.03.24.24</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : mairiestgeorgeslagricol@wanadoo.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 214 301 897 00010</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR82214301897</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> :</p>
LOCALISATION DU PROJET	Route des Farges, Le Bourg, Commune de Saint-Georges-Lagricol, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de travail dans les entreprises locales en proposant de nouveaux logements adaptés
DESCRIPTION	<p>La commune de Saint-Georges-Lagricol est située en zone de revitalisation rurale, au Nord du Département, entre Craponne-sur-Arzon et Retournac. Comme de nombreuses communes de Haute-Loire, son centre-bourg souffre d'un manque d'attractivité.</p> <p>Afin de redynamiser son centre-bourg et de proposer de nouveaux logements adaptés aux nouvelles demandes sociétales (meilleure isolation, plus de confort), la Commune envisage la réhabilitation complète d'un appartement, situé Route des Farges. Ce bâtiment abrite un appartement vétuste et peu adapté.</p> <p>Dans l'objectif d'attirer de nouvelles populations et de répondre aux problématiques des conditions d'emploi des entreprises locales, la Commune de Saint-Georges Lagricol souhaite entreprendre des travaux ambitieux.</p> <p>Pour la réhabilitation fonctionnelle de ce logement, des travaux de changement des menuiseries extérieures, de façades, de plomberie, d'électricité et de plâtrerie – peinture sont envisagés.</p> <p>Cette réhabilitation de logements permettra de répondre aux problématiques de recrutement des entreprises locales et générera également de nouvelles recettes pour la commune.</p>
ECHEANCIER PREVISIONNEL	<p><u>Date prévisionnelle de début de projet</u> : 01/07/2026</p> <p><u>Date prévisionnelle de fin de projet</u> : 31/12/2027</p>

DEPENSES PREVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description		Montant HT
	Electricité		422.73 €
	Façades		9 800.77 €
	Menuiseries		14 224.09 €
	Plomberie Sanitaire		3 040.53 €
	Plâtrerie Peinture		13 973.27 €
	TOTAL		41 467.39 €
	ASSIETTE ELIGIBLE LEADER		41 467.39 €
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	15 000.00 €	Subvention sollicitée
	CAPEV	7 500.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	22 500.00 €	55 %
	Autofinancement	18 967.39 €	45 %
	TOTAL Financement	41 467.39 €	100 %
REPONSES AUX CRITERES DE SELECTION			
FA n°3 – Territoire compétitif – AAP 3.2			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 60/100</i>	Pondération AAP 3.2 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique</u> : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	L'amélioration qualitative du logement permettra d'en augmenter le loyer et de générer des recettes complémentaires pour la commune	10/10
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/15
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	Les travaux seront confiés à des entreprises locales	15/15
<u>Empreinte territoriale</u> : Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	La revitalisation du centre-bourg de la Commune de St Georges Lagricol s'inscrit dans une politique globale de la municipalité	5/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	La mise à disposition de logements plus adaptés aux demandes locales permettra de garantir un accès au logement pour les salariés des entreprises locales	20/20
<u>Empreinte environnementale</u> : Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	La réhabilitation de ce logement améliorera sa consommation énergétique et permettra d'économiser les ressources énergétiques du territoire.	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		01/07/2026	RDD CAPEV
AVIS CONSULTATIF DU COMITE D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- La Commune de St Georges Lagricol a délibéré en Conseil Municipal le 29/06/2026 pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération.- La consultation des entreprises sera lancée à l'automne 2026 pour un démarrage des travaux à la fin 2026.		
PROPOSITION DU COMITE D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	

AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a été sollicitée dans le cadre du Plan Local de l'Habitat à hauteur de 7 500 €. Le dossier est en cours d'examen.- Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles.	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITE DES FINANCEURS		15 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SELECTION RETENUE		/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Réalisation de travaux issus d'un plan d'actions pour améliorer les conditions de travail des agents de la Commune de Mazeyrat d'Allier
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Mazeyrat d'Allier</p> <p><u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité locale, statut public</p> <p><u>Taille de la collectivité (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 12 agents - 1 984 000 euros de budget en 2024 - 1 475 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : Philippe MOLHERAT, Maire</p> <p>Adresse : 5, Rue Gustave PORTAL - 43300 MAZEYRAT D'ALLIER</p> <p><u>Téléphone</u> : 04 71 77 07 02</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : mairie@mazeyratdallier.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 214 301 327 00018</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 21214301327</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> :</p>
LOCALISATION DU PROJET	Le Bourg – 7 Rue du Métier - Commune de Mazeyrat d'Allier - CC des Rives du Haut Allier
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les collectivités qui investissent dans l'amélioration des conditions de travail afin de faciliter l'employabilité des agents et réduire les tensions de recrutement
DESCRIPTION	<p>La commune de Mazeyrat d'Allier est située à 3 kilomètres de Langeac. Elle appartient à la communauté de communes des Rives du Haut-Allier. Elle est née de la fusion en 1972 de trois anciennes communes (Mazeyrat-Crispilhac, Reilhac et Saint-Eble).</p> <p>La commune porte un projet d'extension de son centre technique à travers la création d'un hangar de stockage d'une superficie de 180 m² et la création de vestiaires et sanitaires, d'une salle de repos (avec kitchenette), d'un bureau faisant aussi office de lieu de réunion d'une superficie de 60 m² pour les 3 agents qui, actuellement ne bénéficient pas de locaux adaptés. L'ensemble de ces aménagements rendra plus fonctionnel le travail des agents techniques. La surface totale sera de 240 m².</p> <p>Ces investissements permettront à la collectivité de garantir de bonnes conditions de travail aux agents communaux.</p>
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p><u>Date prévisionnelle de début de projet</u> : 01/07/2026</p> <p><u>Date prévisionnelle de fin de projet</u> : 31/12/2027</p>

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description		Montant HT
	<i>Agrandissement du centre technique municipal</i>		233 500.00 €
	Aménagement réfectoire et vestiaires		96 500.00 €
	TOTAL		330 000.00 €
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER		96 500.00 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	38 600.00 €	Subvention sollicitée
	DETR Etat	19 300.00 €	Subvention sollicitée
	CAP43 Département	17 545.45 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	75 445.45 €	78 %
	Autofinancement	21 054.55 €	22 %
	TOTAL Financement	96 500.00 €	100 %

RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.2			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 70/100</i>	Pondération AAP 3.2 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Cet équipement permettra d'améliorer la productivité des agents de la collectivité et générera donc une baisse des charges de fonctionnement.	10/10
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	Ce projet favorise les recrutements, très difficiles actuellement dans tous les secteurs, mais le fait de proposer de bonnes conditions de travail est motivant pour les équipes.	15/15
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/15
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	Un plan d'actions est mené en concertation avec le CDG 43 qui conseille la collectivité dans la prévention des risques	5/5
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	La mise à disposition de ce vestiaire aménagé ainsi que l'agrandissement de l'atelier communal permettront d'améliorer les conditions d'emplois	20/20
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	La commune a fait le choix de matériaux qui s'inscrivent dans la durabilité et la performance énergétique. La commune a fait le choix d'un bâtiment en ossature bois et bottes de paille	10/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Le projet prévoit l'utilisation de bois local	10/10

DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		24/12/2025	RDD DETR
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		10/07/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La Commune de Mazeyrat d'Allier a délibéré en Conseil Municipal le 01/07/2026 pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération. - La consultation des entreprises aura lieu en fin d'année 2026 pour un démarrage des travaux en tout début 2027. 		
PROPOSITION DU COMITE D'ANIMATION LOCALE			Présélectionné

AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- L'Etat a été sollicité dans le cadre de la DETR 2026.- Le Département de Haute-Loire a été sollicité dans le cadre du CAP 43.- Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles.	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS		15 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE		/100



LEADER
Haute
Loire



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Acquisition de matériels professionnels issus d'un plan d'actions pour améliorer les conditions de travail d'une entreprise de fabrication de tubes en cartons
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : SARL Cartonnages Auguste Paulet</p> <p><u>Statut juridique</u> : SARL, inscrite au RCS, PME au sens communautaire, Statut privé</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + chiffres d'affaires + bilan actif net)</u> : 8 salariés – 3 480 000 € de chiffres d'affaires annuel – Bilan actif net de 1 754 000 €</p> <p><u>Représentant légal (Prénom, Nom, Fonction)</u> : Christophe PAULET, gérant</p> <p><u>Adresse</u> : 82 impasse de l'industrie ZA d'Oudreyches 43200 LAPTE</p> <p><u>Téléphone</u> : 04-71-59-34-80</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : christophepaulet@orange.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 394 717 284 00027</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 17 394 717 284</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> : 00343987</p>
LOCALISATION DU PROJET	ZA d'Oudreyches, Commune de Lapte, Communauté de Communes des Sucs
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">- Soutenir les entreprises qui investissent dans l'amélioration des conditions de travail afin de faciliter l'employabilité des salariés et réduire les tensions de recrutement
DESCRIPTION	<p>Les Cartonnages PAULET, fondés à Grazac en 1981, ont déménagé leurs activités à Lapte en 2005. Spécialisés dans la fabrication de tubes en carton et d'emballages en carton, nous mettons notre savoir-faire au service de nos clients depuis toujours.</p> <p>En 2009, l'entreprise a été reprise par Julien et Christophe PAULET, les fils des fondateurs Auguste et Josiane PAULET. Cette transition assure la continuité de l'esprit familial et de la tradition d'excellence qui sont à la base de la réputation de cette société.</p> <p>À ce jour, l'équipe se compose de 8 salariés et de deux cogérants. Cette entreprise intervient sur l'ensemble du territoire français et réalise également des expéditions à l'export.</p> <p>Dans un souci de modernisation, la SARL PAULET a investi dans une spiraleuse pour tubes en carton, équipée d'un robot de palettisation. Cet investissement vise non seulement à moderniser l'outil de production, mais également à améliorer les conditions de travail des collaborateurs.</p> <p>Pour répondre aux problématiques liées aux contraintes posturales et aux gestes répétitifs, les dirigeants ont collaboré avec la CARSAT Auvergne afin de mettre en place un contrat de prévention des risques professionnels. Cet engagement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail, tout en valorisant le savoir-faire des opérateurs. Désormais, leur mission sera davantage orientée vers le contrôle qualité, réduisant ainsi la manutention.</p> <p>Cette entreprise est également tournée vers l'avenir : si l'intégration de ce premier robot s'avère concluante, elle envisage d'en déployer d'autres au sein de l'atelier. Ce développement renforcera la compétitivité de l'entreprise face à une concurrence étrangère de plus en plus présente. L'acquisition de ces</p>

	nouveaux équipements est essentielle pour alléger la pénibilité du travail et garantir la sécurité des salariés.		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 01/12/2025 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Spiraleuse de tube carton	303 060.00 €	
	Robot de palettisation	185 700.00 €	
	TOTAL	488 760.00 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	488 760.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	32 000.00 €	Subvention sollicitée
	CARSAT Auvergne	60 000.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	92 000.00 €	18 %
	Autofinancement	396 760.00 €	82 %
	TOTAL Financement	488 760.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.2			
Critères de sélection	Items de qualification	Éléments de réponse <i>Proposition : 65/100</i>	Pondération AAP 3.2 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Cet investissement permettra à l'entreprise de répondre à de nouveaux marchés, de gagner en rentabilité et par conséquent d'augmenter son chiffre d'affaires	10/10
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	L'entreprise emploie 8 salariés. Le projet permet de maintenir les 8 emplois et devrait permettre d'embaucher 3 personnes supplémentaires au cours des 3 prochaines années.	15/15
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	Cet investissement permettra de dynamiser le tissu économique local.	15/15
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	Le plan d'actions a été mené en concertation avec la CARSAT qui conseille l'entreprise dans la prévention des risques	5/5
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	Cet investissement permettra d'améliorer les conditions de travail du dirigeant et de son équipe (diminution de la pénibilité au travail et des risques liés au travail) ainsi que la compétitivité de l'entreprise.	20/20
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
DATE D'ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES		01/12/2025	RDD PDA
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	- SARL CARTONNAGES PAULET. a fait réaliser des devis pour pouvoir réaliser l'investissement d'ici la fin de l'année 2026.		

PROPOSITION DU COMITE D'ANIMATION LOCALE	Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - L'entreprise CARTONNAGE PAULET a sollicitée une subvention auprès de la CARSAT d'un montant de 60 000 €. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITE DES FINANCEURS	32 000.00 €	
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION	Retenu/Non-retenu	
NOTE DE SELECTION RETENUE	/100	



LEADER
Haute
Loire



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne

FICHE PROJET LEADER

HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Acquisition de matériels professionnels issu d'un plan d'actions pour améliorer les conditions de travail au sein d'une entreprise de travaux publics
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : EURL EMTTP</p> <p><u>Statut juridique</u> : EURL, PME au sens communautaire, Statut privé</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + chiffres d'affaires)</u> : 1 salarié – 237 489 € de CA - Bilan net de 250 000 €</p> <p><u>Représentant légal</u> : Eric MARGNAC, Gérant</p> <p><u>Adresse</u> : 8 Rue du Merisier, 43 600 LES VILLETES</p> <p><u>Téléphone</u> : 07 69 91 89 80</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : emttp@sfr.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 911 244 515 00019</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 17911244515</p> <p><u>Numéro dossier PDA</u> : 00342246</p>
LOCALISATION DU PROJET	8 Rue du Merisier, Commune des Villetes, CC Marches du Velay Rochebaron
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">- Soutenir les entreprises qui investissent dans l'amélioration des conditions de travail afin de faciliter l'employabilité des salariés et réduire les tensions de recrutement
DESCRIPTION	<p>L'entreprise EMTTP a été créée en mars 2022 par M. MARGNAC sur la commune des Villetes sur le territoire de la Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron. C'est une entreprise de travaux publics.</p> <p>Elle emploie actuellement 1 salarié.</p> <p>Cette entreprise effectue tout type de travaux : terrassement, passage de réseaux, aménagement paysager, petite démolition...</p> <p>Aujourd'hui, l'entreprise souhaite faciliter les chargements et déchargements sur les chantiers tout en sécurité.</p> <p>Dans ce contexte, l'AIST 43 a été sollicité pour réaliser un plan d'actions permettant de faire des propositions pour améliorer les conditions de travail du salarié.</p> <p>L'AIST 43 a observé que l'entreprise ne dispose pas de matériel de manutention pour apporter au plus près les matériaux lorsque les conditions d'accès sont difficiles, nécessitant donc une manutention manuelle des matériaux avec un poids cumulé pouvant faire plusieurs tonnes.</p> <p>L'absence de porte latérale sur la benne et d'engins de manutention compact favorise l'apparition de troubles musculosquelettiques à court et moyen terme.</p> <p>Ainsi, pour limiter les risques professionnels liés à la manutention des matériaux, il est préconisé d'acquérir une benne amovible pour le camion avec une porte latérale permettant de faciliter le déchargement sur les zones d'accès complexes, avec un système de bâchage automatique afin de limiter les chutes de hauteur.</p> <p>L'ensemble de ces investissements contribuera à améliorer les conditions de travail des salariés de l'entreprise.</p>
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p><u>Date prévisionnelle de début de projet</u> : 24/11/2025</p> <p><u>Date prévisionnelle de fin de projet</u> : 31/12/2027</p>

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description		Montant HT
	Benne amovible		32 950.00 €
	TOTAL		32 950.00 €
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER		32 950.00 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	10 544.00 €	Subvention sollicitée
	FIL CC MVR	2 636.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	13 180.00 €	40 %
	Autofinancement	19 770.00 €	60 %
	TOTAL Financement	32 950.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.2			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 65/100</i>	Pondération AAP 3.2 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Cet investissement permettra à l'entreprise de répondre à de nouveaux marchés, de gagner en rentabilité et par conséquent d'augmenter son chiffre d'affaires	10 /10
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	L'entreprise emploie 1 salarié. Le projet permettra le maintien de l'emploi.	15/15
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	Cet investissement permettra de dynamiser le tissu économique local.	15/15
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	Le plan d'actions a été mené en concertation avec l'AIST 43 qui conseille l'entreprise dans la prévention des risques	5/5
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	Cet investissement permettra d'améliorer les conditions de travail (diminution de la pénibilité au travail et des risques liés au travail) ainsi que la compétitivité de l'entreprise.	20 /20
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		24/11/2025	RDD PDA LEADER
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> L'entreprise EMTTP a fait réaliser des devis pour pouvoir réaliser l'investissement d'ici la fin de l'année 2025, avec une livraison prévue en mars 2026. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> La Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron sera sollicitée en tant que cofinancier à hauteur de 2 636 €, accord de principe. Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			10 544.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Acquisition de matériels professionnels issus d'un plan d'actions pour améliorer les conditions de travail d'un traiteur
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p>Nom de la structure demandeuse : EURL Saveurs d'Antan</p> <p>Statut juridique : SARL, inscrite au RCS, PME au sens communautaire</p> <p>Taille de la structure (nb de salariés + chiffres d'affaires + bilan actif net) : 21 salariés – 1 998 122 € de chiffre d'affaires annuel – Bilan actif net de 768 546 €</p> <p>Représentant légal : Sylvain VIALLETON, gérant</p> <p>Adresse : ZA de Lachamp – 43260 ST PIERRE EYNAC</p> <p>Téléphone : 06 82 21 42 52</p> <p>Adresse e-mail : contact@saveurs-dantan.fr</p> <p>Numéro SIRET : 497 832 089 00039</p> <p>Numéro TVA : FR 83497832089</p> <p>Numéro Dossier PDA : 00366009</p>
LOCALISATION DU PROJET	Zone Artisanale de Lachamp, Commune de Saint Pierre Eynac, Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les entreprises qui investissent dans l'amélioration des conditions de travail afin de faciliter l'employabilité des salariés et réduire les tensions de recrutement
DESCRIPTION	<p>L'EURL Aux Saveurs d'Antan a été créée en 2007 par Sylvain VIALLETON en vue de proposer une activité de boucherie/traiteur. Installée d'abord pendant 9 ans à Saint Germain Laprade, Sylvain VIALLETON s'est très vite spécialisé dans le traiteur à emporter et dans l'évènementiel.</p> <p>Ses locaux étant devenus trop étroits pour répondre à la demande de plus en plus croissante, il a fait construire un laboratoire sur la ZA de Lachamp à Saint Pierre Eynac.</p> <p>En plus de l'activité de traiteur évènementiel (mariages, inaugurations, fêtes de famille, cocktails, plateaux repas entreprises,...), il a aujourd'hui développé de nombreux partenariats notamment avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les collectivités puisqu'il assure la livraison de repas aux cantines de Chaspinhac, Laussonne, St Etienne Lardeyrol, Saint Pierre Eynac, Rosières, Le Pertuis, Arsac en Velay, Saint Julien Chapteuil, Saint André de Chalencon et Valprivas (environ 600 repas/jour) - la Mairie de Brives Charensac pour le portage de repas (environ 350 repas/jour) - l'ADMR (environ 300 repas/jour) - Le Self de l'usine Michelin (100 repas/jour) <p>20 personnes en plus du dirigeant travaillent à ce jour au sein de l'entreprise pour la production, le conditionnement et la livraison des repas. Aussi, afin de répondre aux problématiques de contraintes posturales et répétitivités gestuelles sur la ligne de préparation de commandes et donc de remplissage de barquettes et mise sous conditionnement, Sylvain VIALLETON a sollicité l'AIST 43 pour la réalisation d'un plan d'actions afin de réduire la pénibilité au travail.</p> <p>Une visite de l'AIST 43 a été réalisée à la demande de l'entreprise qui souhaite installer une operculeuse automatique pour réduire la contrainte physique sur le poste actuel.</p>

	<p>Cette visite a permis de voir le poste actuel et les opérations réalisées et d'estimer le gain qu'apporterait la mise en place du matériel envisagé. L'activité d'operculeage des barquettes plastique est réalisée par trois opératrices différentes qui tournent entre ce poste et celui de remplissage des barquettes. Il est réalisé l'operculeage d'environ 2 000 barquettes par jour, ce qui nécessite les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saisie d'un plateau de barquettes sur une échelle et positionnement à côté de l'operculeuse - Saisie de barquettes pour les positionner sur les emplacements de l'operculeuse (4 à 8 barquettes selon leurs dimensions) - Poussée du tiroir jusqu'à la butée : efforts importants de poussée - Traction du tiroir : efforts importants de traction - Eventuellement séparation des barquettes à l'aide d'un outil coupant le plastique (selon format des barquettes) - Saisie individuelle des barquettes puis dépose sur le plateau à proximité - Etiquetage manuel de l'ensemble des barquettes - Répétition de ces opérations - Lorsque le plateau est plein de barquettes operculées, déplacement sur l'échelle positionnée derrière l'opératrice et saisie d'un autre plateau <p>L'utilisation du matériel actuel pour l'operculeage des barquettes nécessite effectivement des efforts importants de traction et de poussée du tiroir, mouvements répétés chacun 200 à 250 fois par jour (soit environ un mouvement de traction ou de poussée par minute).</p> <p>La mise en place d'une operculeuse automatique avec étiquetage automatique devrait permettre la suppression des efforts liés à ce déplacement de tiroir. Il restera seulement les chargements et déchargements de barquettes sur la machine de part et d'autre de la machine.</p> <p>Ces investissements devraient ainsi permettre d'améliorer considérablement les conditions de travail sur ce poste au sein de l'entreprise, de stabiliser ainsi le personnel en réduisant la pénibilité et de gagner en productivité.</p> <p>Le plan de prévention a été validé par l'AIST 43 et le chef d'entreprise. Ces acquisitions de matériels professionnels permettront à l'entreprise de garantir de bonnes conditions de travail, de gagner en confort et par conséquent d'attirer de nouveaux salariés et de nouvelles compétences. Ce projet permettra d'améliorer les conditions de travail ainsi que la compétitivité de l'entreprise.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p>Date prévisionnelle de début de projet : 21/04/2026 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Operculeuse automatique	62 680.00 €	
	Etiqueteuse	23 421.00 €	
	TOTAL	86 101.00 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	86 101.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	27 552.00 €	Subvention sollicitée
	CC MLM (Aide LEADER)	6 888.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	34 440.00 €	40 %
	Autofinancement	51 661.00 €	60 %
	TOTAL Financement	86 101.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.2			
Critères de sélection	Items de qualification	Éléments de réponse Proposition : 60/100	Pondération AAP 3.2 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou</i>	Cet investissement permettra à l'entreprise de gagner en rentabilité et par conséquent d'augmenter son chiffre d'affaires	10/10

ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>		
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	L'entreprise emploie déjà 20 salariés en CDI temps plein	15/15
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/15
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	Le plan d'actions a été mené en concertation avec l'AIST43 qui conseille l'entreprise dans la prévention des risques	5/5
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	Cet investissement permettra d'améliorer les conditions de travail du dirigeant et de ses équipes (diminution de la pénibilité au travail et des risques liés au travail) ainsi que la compétitivité de l'entreprise.	20/20
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Cette activité apporte une réelle plus-value au territoire en répondant aux attentes des particuliers et professionnels. Le projet participe au développement et au maintien d'un savoir-faire sur le territoire	10/10
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		21/04/2026	RDD PDA LEADER
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - L'EURL Aux Saveurs d'Antan a fait réaliser des devis auprès d'entreprises spécialisées. Le lancement de l'opération devrait avoir lieu d'ici peu. - Le plan d'actions a été réalisé en partenariat avec l'AIST 43 qui a souligné l'intérêt de cet équipement en termes de confort de travail. Cette acquisition permettra notamment de réduire la pénibilité des agents à ce poste. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - Le dossier sera présenté pour examen à la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			27 552.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULE DU PROJET	Acquisition de matériels professionnels issus d'un plan d'actions pour améliorer les conditions de travail d'un électricien
MAITRE D'OUVRAGE	<p>Nom de la structure demandeuse : SARL MOURY PAYET</p> <p>Statut juridique : SARL, inscrite au RCS, PME au sens communautaire</p> <p>Taille de la structure (nb de salariés + chiffres d'affaires + bilan actif net) : 1 dirigeant + 1 salarié – 265 441.46 € de chiffre d'affaires annuel – Bilan actif net de 91 331.68 €</p> <p>Représentant légal : Florian MOURY, gérant</p> <p>Adresse : 134, Rue du Seniller - Serres – 43270 CEAUX D'ALLEGRE</p> <p>Téléphone : 06 89 55 37 95</p> <p>Adresse e-mail : sarlmourypayet@hotmail.com</p> <p>Numéro SIRET : 911 433 985 00015</p> <p>Numéro TVA : FR 07911433985</p> <p>Numéro Dossier PDA : 00374393</p>
LOCALISATION DU PROJET	Serres, Commune de Céaux d'Allègre, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les entreprises qui investissent dans l'amélioration des conditions de travail afin de faciliter l'employabilité des salariés et réduire les tensions de recrutement
DESCRIPTION	<p>La SARL MOURY-PAYET a été créée en 2022. Elle réalise divers travaux d'électricité sur le territoire et notamment la création d'installations électriques conformes aux normes.</p> <p>Elle est dirigée par Florian MOURY qui emploie un salarié.</p> <p>Cette entreprise, implantée à Serres, sur la commune de Céaux d'Allègre, intervient sur le secteur du Puy et sur tout le nord du département.</p> <p>Afin d'effectuer des travaux en hauteur et notamment l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits, la société souhaite s'équiper d'une nacelle automotrice de 16 mètres dans le but de travailler en toute sécurité. Ce nouvel équipement permettra aussi d'élargir le marché de cette entreprise en permettant de réaliser des travaux d'installation électrique dans les bâtiments agricoles et industriels.</p> <p>Aussi, afin de répondre à ces problématiques de travail en hauteur, Florian MOURY a sollicité l'AIST 43 pour la réalisation d'un plan d'actions afin de réduire la pénibilité au travail.</p> <p>Une visite de l'AIST 43 a été réalisée à la demande de l'entreprise et a confirmé la nécessité de cet équipement en termes d'amélioration des conditions de travail.</p> <p>Cet investissement devrait ainsi permettre d'améliorer considérablement les conditions de travail sur ce poste au sein de l'entreprise, de stabiliser ainsi le personnel en réduisant la pénibilité et de gagner en productivité.</p> <p>Le plan de prévention a été validé par l'AIST 43 et le chef d'entreprise. Cette acquisition de matériels professionnels permettra à l'entreprise de garantir de bonnes conditions de travail, de gagner en confort et par conséquent d'attirer de nouveaux salariés et de nouvelles compétences. Ce projet permettra d'améliorer les conditions de travail ainsi que la compétitivité de l'entreprise.</p>
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p>Date prévisionnelle de début de projet : 03/06/2026</p> <p>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</p>

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description		Montant HT
	Nacelle automotrice		69 000.00 €
	TOTAL		69 000.00 €
	ASSIETTE ELIGIBLE LEADER		69 000.00 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	22 080.00 €	Subvention sollicitée
	CAPEV (Aide LEADER)	5 520.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	27 600.00 €	40 %
	Autofinancement	41 400.00 €	60 %
	TOTAL Financement	69 000.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.2			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 60/100</i>	Pondération AAP 3.2 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Cet investissement permettra à l'entreprise de gagner en rentabilité et par conséquent d'augmenter son chiffre d'affaires	10/10
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	L'entreprise emploie déjà 1 salarié en CDI temps plein	15/15
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/15
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	Le plan d'actions a été mené en concertation avec l'AIST43 qui conseille l'entreprise dans la prévention des risques	5/5
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	Cet investissement permettra d'améliorer les conditions de travail du dirigeant et de son équipe (diminution de la pénibilité au travail et des risques liés au travail) ainsi que la compétitivité de l'entreprise.	20/20
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Cette activité apporte une réelle plus-value au territoire en répondant aux attentes des particuliers et professionnels. Le projet participe au développement et au maintien d'un savoir-faire sur le territoire.	10/10
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		03/06/2026	RDD PDA LEADER
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La SARL MOURY-PAYET a fait réaliser des devis auprès d'entreprises spécialisées. Le lancement de l'opération devrait avoir lieu d'ici peu. - Le plan d'actions a été réalisé en partenariat avec l'AIST 43 qui a souligné l'intérêt de cet équipement en termes de confort de travail. Cette acquisition permettra notamment de réduire la pénibilité des agents à ce poste. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	

AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- Le dossier a reçu un avis favorable au Comité de Suivi de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay du 22/06/2026.- Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles.	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS		22 080.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE		/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Acquisition de matériels issus d'un plan d'actions pour améliorer les conditions de travail d'une entreprise de maçonnerie
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p>Nom de la structure demandeuse : EI Laurent COLLIN Aménagement</p> <p><u>Statut juridique</u> : Entreprise Individuelle, inscrite au RNE, PME au sens communautaire</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + chiffres d'affaires + bilan actif net)</u> : 1 salarié – 97 387 € de chiffre d'affaires annuel – Bilan actif net de 12 860 €</p> <p><u>Représentant légal</u> : Laurent COLLIN, dirigeant</p> <p><u>Adresse</u> : 4, Place du Gymnase – 43350 LANDOS</p> <p><u>Téléphone</u> : 06 58 92 49 17</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : collinamenagement@outlook.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 793 454 224 00023</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 47793454224</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> : 00374661</p>
LOCALISATION DU PROJET	4 Place du gymnase, Commune de Landos, Communauté de communes du Pays de Cayres Pradelles
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les entreprises qui investissent dans l'amélioration des conditions de travail afin de faciliter l'employabilité des salariés et réduire les tensions de recrutement
DESCRIPTION	<p>L'entreprise individuelle Laurent COLLIN Aménagement est une entreprise de maçonnerie en activité depuis février 2022.</p> <p>Elle est spécialisée dans les aménagements extérieurs, maçonnerie de finition, de décoration (bordure, muret de jardin, dalles, béton désactivé, réseau d'évacuation, drainage, terrassement, etc.). En cela, elle réalise la maçonnerie que l'on retrouve chez les paysagistes. Elle travaille à 80% pour des particuliers mais aussi pour des entreprises et collectivités.</p> <p>Monsieur COLLIN a embauché un salarié en mars 2026 et prévoit d'embaucher une deuxième personne l'année prochaine.</p> <p>Au sein de l'entreprise COLLIN Aménagements, nous retrouvons une variabilité importante de tâches avec de nombreux travaux pouvant favoriser la survenue de troubles musculosquelettiques (TMS).</p> <p>Aussi, afin de répondre aux problématiques de ces contraintes posturales et répétitivités gestuelles liées aux conditions de travail, Monsieur COLLIN a sollicité l'AIST 43 pour la réalisation d'un plan d'actions afin de réduire la pénibilité au travail.</p> <p>Une visite de l'AIST 43 a été réalisée à la demande de l'entreprise qui souhaite acquérir du matériel professionnel pour réduire la contrainte physique sur les postes actuels.</p> <p>Le terrassement du terrain est une activité régulière sur les chantiers (excavation, exhaussement, nivellement de gravier, fondation d'un muret, trou de plantation, etc.). Lors de ces travaux de terrassement il n'est pas rare de devoir fracturer ou évacuer des rochers. En fonction de la configuration cela peut se faire manuellement à l'aide d'un burineur ou marteau piqueur manuel.</p> <p>A noter que pour les travaux d'envergure et lorsque l'accès est possible, l'entreprise loue une mini pelle mécanique de 2.5 tonnes.</p> <p>Cependant pour les petits travaux nécessitant une heure de travail, l'équipe ne loue pas de matériel car cela ne serait pas soutenable économiquement.</p>

	<p>La fracturation des dalles existantes est une activité récurrente sur les chantiers, actuellement l'équipe utilise un marteau piqueur manuel, et évacue les gravats et déchets manuellement ou à l'aide d'une brouette.</p> <p>La réalisation de tranchées et la pose de regard se fait également manuellement lorsque celle-ci n'est pas très importante</p> <p>La réalisation de muret est une activité importante pour l'entreprise, cela nécessite généralement de manutentionner les bordures / pierres utilisées dans la construction de ce type d'édifice.</p> <p>Le transport et l'acheminement du matériel et des matériaux sur le chantier se fait à l'aide du camion benne mais les derniers mètres se font manuellement ou à l'aide d'une brouette. (ex. brouette de ciment, de sable).</p> <p>L'évacuation des gravats se fait manuellement, l'entreprise dispose d'un camion benne sur lequel sont évacuer les déchets.</p> <p>La description des tâches réalisées fait donc apparaître une activité manuelle importante comprenant des manutentions de matériaux, parfois lourd (>20kg) généralement couplée à la prise et au maintien de postures d'inconfort.</p> <p>Le manque d'équipement va venir renforcer les contraintes physiques sur les chantiers. A l'inverse l'utilisation d'outils manuels vibrants (burineur, marteau piqueur, meuleuse) est également un facteur aggravant.</p> <p>Ces tâches manuelles viennent mobiliser les mêmes groupes musculaires et articulation des membres supérieurs et du dos. Le couplage de ces éléments va favoriser l'apparition de troubles musculosquelettiques à court et moyen terme.</p> <p>Afin de limiter un maximum les manutentions, la prise de postures pénibles et l'utilisation d'outils vibrants manuels l'AIST préconise d'équiper la structure d'une mini pelle mécanique pouvant circuler dans les secteurs difficiles d'accès (largeur inférieure à 1m, maximum 1.8T).</p> <p>Afin de limiter le travail manuel de terrassement ou de réalisation de tranchées, il est également important d'avoir plusieurs équipements pour limiter le travail manuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un godet classique pour la réalisation de tranchées - Un godet de curage pour transporter les matériaux et les déchets et faciliter le nivellement. - Un brise roche hydraulique (BRH) pour faciliter les travaux de démolitions - Un dent de déroctage pour arracher les rochers, morceaux de dalle, etc. - Une pince de tri afin de faciliter la manutention des bordures et pierres lors de la confection de murets. - Une remorque est nécessaire pour faciliter son déplacement sur les différents chantiers. <p>Ces investissements devraient ainsi permettre d'améliorer considérablement les conditions de travail sur ce poste au sein de l'entreprise, de stabiliser ainsi le personnel en réduisant la pénibilité et de gagner en productivité.</p> <p>Le plan de prévention a été validé par l'AIST 43 et le chef d'entreprise et permet de valider le type de matériel éligible.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p>Date prévisionnelle de début de projet : 05/06/2026</p> <p>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Mini pelle	30 100.00 €	
	Remorque	5 500.00 €	
	TOTAL	35 600.00 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	35 600.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	11 392.00 €	Subvention sollicitée
	CC Cayres Pradelles (Aide LEADER)	2 848.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	14 240.00 €	40 %
	Autofinancement	21 360.00 €	60 %
	TOTAL Financement	35 600.00 €	100 %

RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION
FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.2

Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 75/100</i>	Pondération AAP 3.2 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Cet investissement permettra à l'entreprise de gagner en rentabilité et par conséquent d'augmenter son chiffre d'affaires	10/10
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	L'entreprise emploie déjà 1 salarié en CDI temps plein et prévoit d'en embaucher un second début 2027	15/15
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	L'entreprise de part son activité et son réseau professionnel participe au développement économique local	15/15
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	Le plan d'actions a été mené en concertation avec l'AIST 43 qui conseille l'entreprise dans la prévention des risques	5/5
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	Cet investissement permettra d'améliorer les conditions de travail du dirigeant et de ses salariés (diminution de la pénibilité au travail et des risques liés au travail) ainsi que la compétitivité de l'entreprise.	20/20
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Cette activité apporte une réelle plus-value au territoire en répondant aux attentes des particuliers et professionnels. Le projet participe au développement et au maintien d'un savoir-faire sur le territoire	10/10
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		05/06/2026	RDD PDA LEADER
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - L'entreprise individuelle Laurent COLLIN Aménagement a fait réaliser des devis auprès d'entreprises spécialisées. Le lancement de l'opération devrait avoir lieu d'ici peu. - Le plan d'actions a été réalisé en partenariat avec l'AIST 43 qui a souligné l'intérêt de cet équipement en termes de confort de travail. Cette acquisition permettra notamment de réduire la pénibilité des agents à ce poste. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - Le dossier sera présenté au Comité de Suivi de la Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles pour avis. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			11 392.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Rénovation thermique d'un bâtiment d'activité en vue de l'intégration d'un outil de production numérique par une entreprise de scierie
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : SAS Etablissements CROUZOUOLON</p> <p><u>Statut juridique</u> : SAS, Petite Entreprise au sens communautaire, Statut privé</p> <p><u>Taille de la structure (Salariés / Chiffres d'Affaires 2024 / Total Bilan financier)</u> : 20 salariés – CA 4 735 807 € - Bilan 3 862 114 €</p> <p><u>Représentant légal</u> : Eric CROUZOUOLON, Gérant</p> <p><u>Adresse</u> : 2 Rue d'Annonay, 43220 DUNIERES</p> <p><u>Téléphone</u> : 04 71 66 81 06</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : direction@crouzoulon.fr / thomas@direction.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 380 963 108 00010</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 28380963108</p> <p><u>Numéro dossier PDA</u> : 00364974</p>
LOCALISATION DU PROJET	2 rue d'Annonay, Commune de Dunières, Haut Pays du Velay Communauté
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la compétitivité de l'entreprise en participant à la rénovation thermique des bâtiments d'activité
DESCRIPTION	<p>La SAS CROUZOUOLON est une entreprise familiale d'exploitation forestière créée en 1955. Elle se spécialise dans le bois de mines. Dans les années 90, la société se lance dans la production de rondins fraisés.</p> <p>En 1992, Eric CROUZOUOLON intègre la société. Plusieurs investissements vont être réalisés permettant à l'entreprise de se développer : installation d'une station de traitement afin d'être autonome, acquisition d'une raboteuse et d'un séchoir, investissement dans une abatteuse permettant ainsi à l'entreprise de répondre aux différents besoins. En 2006, un atelier de sciage est créé rendant ainsi la société autonome de la première transformation du bois jusqu'au produit fini.</p> <p>Aujourd'hui, l'entreprise CROUZOUOLON souhaite réaliser la rénovation thermique d'un bâtiment d'activité afin de permettre l'installation d'un équipement de production à commande numérique.</p> <p>Un autre objectif important est la sécurisation de l'outil de production, à travers le remplacement des machines d'usinage traditionnelles, aujourd'hui plus contraignantes et potentiellement dangereuses, par une solution numérique plus moderne et sécurisée.</p> <p>Enfin, ce projet s'inscrit dans une logique de développement stratégique, avec la volonté de créer de nouvelles gammes de produits et d'accéder à de nouveaux marchés, rendus possibles par l'intégration de cette technologie. Le projet consiste à rénover un bâtiment d'activité existant, actuellement utilisé comme espace de stockage, afin de le rendre adapté à une activité de production. Ce bâtiment présente un potentiel intéressant mais nécessite des travaux, notamment sur le plan thermique.</p> <p>L'objectif est d'améliorer la performance énergétique du bâtiment tout en valorisant une structure existante, sans construction neuve.</p> <p>Les travaux porteront principalement sur la rénovation thermique, avec la mise en place d'une isolation des murs et de la toiture afin de limiter les pertes de chaleur, et ainsi permettre le maintien d'une activité de production dans des conditions adaptées.</p> <p>La toiture sera entièrement reprise avec des solutions adaptées en matière d'isolation. Un système de ventilation sera également installé afin d'assurer de bonnes conditions d'utilisation.</p>

	<p>Ces travaux permettront de rendre le bâtiment fonctionnel, mieux isolé et conforme aux exigences actuelles.</p> <p>Le bâtiment rénové accueillera une machine à commande numérique, remplaçant des équipements d'usinage traditionnels aujourd'hui plus contraignants et moins sécurisés.</p> <p>Ce projet permettra d'améliorer les conditions de travail, de sécuriser l'activité et de gagner en efficacité.</p> <p>Il contribuera également au développement de l'entreprise, en permettant de proposer de nouvelles gammes de produits et d'accéder à de nouveaux marchés.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p>Date prévisionnelle de début de projet : 10/04/2026</p> <p>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Travaux Isolation/Toiture	189 368.20 €	
	Portails sectionnels	27 284.00 €	
	Autres dépenses (sécurité personnel)	5 500.00 €	
	TOTAL	222 152.20 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	189 368.20 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	10 000.00 €	Subvention sollicitée
	Haut Pays du Velay Cté	2 500.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	12 500.00 €	7 %
	Autofinancement	176 868.20 €	93 %
	TOTAL Financement	189 368.20 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.3			
Critères de sélection	Items de qualification	Éléments de réponse <i>Proposition : 75 /100</i>	Pondération AAP 3.3 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Cet investissement permettra à l'entreprise de baisser sa facture énergétique et ainsi de gagner en compétitivité	15/15
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	Le projet permet de maintenir l'emploi actuel.	5/5
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	ETS CROUZOLON de part son activité contribue au dynamisme du tissu local économique.	10/10
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	Cet investissement permettra d'améliorer les conditions de travail des employés et des clients ainsi que la compétitivité de l'entreprise.	15/15
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Une bonne isolation thermique de ce local d'activité permet de garantir une optimisation des ressources utilisées pour le chauffage	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	La diminution de la consommation énergétique de ce bâtiment permet de gagner en durabilité	10/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
DATE D'ÉLIGIBILITE DES DÉPENSES		14/04/2026	RDD PDA LEADER

AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif	11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - ETS CROUZOULON a fait réaliser des devis auprès d'entreprises locales. Le lancement de l'opération aura lieu en fin d'année 2026. 	
PROPOSITION DU COMITE D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - Haut Pays du Velay communauté a été sollicité à hauteur de 2 500 €, accord de principe. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS		10 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE		/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Rénovation thermique d'un restaurant
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : SARL CAULET-FLORI</p> <p><u>Statut juridique</u> : SARL, Petite Entreprise au sens communautaire, inscrite au RCS, statut privé</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + chiffres d'affaires annuel + bilan)</u> : 2 salariés + 1 dirigeant - Chiffre d'affaires annuel de 352 901 € - Bilan actif de 93 922 €</p> <p><u>Représentant légal</u> : Sébastien BOUTRY, gérant</p> <p><u>Adresse</u> : 21, Rue St Pierre – 43000 LE PUY EN VELAY</p> <p><u>Téléphone</u> : 06 24 93 17 50</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : sebastien.boutry43@gmail.com</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 839 838 653 00013</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 44839838653</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> : 00354064</p>
LOCALISATION DU PROJET	21, Rue St Pierre, Commune du Puy-en-Velay, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la compétitivité de l'entreprise en participant à la rénovation thermique des bâtiments d'activité
DESCRIPTION	<p>Diplômé en comptabilité, Sébastien BOUTRY a toujours exercé en cabinet comptable et a décidé de se reconvertir en restauration, passionné par la cuisine saine et végétarienne. Il gère la SARL CAULET FLORI depuis 2018. Ce restaurant végétarien est implanté au cœur du Puy-en-Velay, en proximité immédiate avec la Place du Plot. Il propose également un service de bar à jus et compte une clientèle variée, composée à la fois de locaux et de clientèle de passage.</p> <p>Afin d'améliorer l'accueil de la clientèle, ce restaurant entreprend en 2026 de grands travaux d'aménagement. L'objectif est de promouvoir une meilleure circulation au sein de l'espace commercial mais également de permettre de meilleures conditions de travail en agrandissant la cuisine et en rénovant les salles existantes.</p> <p>Le réaménagement va permettre une meilleure fluidité du service et augmenter la qualité et la diversité de l'offre de restauration. La philosophie de l'établissement restera basée sur une cuisine élaborée à partir de produits locaux et de qualité.</p> <p>L'augmentation du chiffre d'affaires prévu correspond à 40 couverts par soir sur la base d'un ticket moyen de 30 €. L'entreprise est déjà bien implantée et reconnue, ce réaménagement sera une vraie valeur ajoutée pour l'accroissement du chiffre d'affaires. Les horaires d'ouvertures seront étendus pour une restauration en soirée. De nouvelles embauches sont prévues.</p> <p>Aujourd'hui, le bâtiment présente des huisseries anciennes et peu performantes sur le plan thermique, générant d'importantes déperditions de chaleur. Cette situation entraîne des coûts de chauffage élevés et limite le confort des usagers.</p> <p>Afin de répondre à ces enjeux, la SARL CAULET FLORI souhaite engager un programme de rénovation des huisseries, consistant notamment au remplacement des menuiseries existantes par des équipements plus performants, offrant une meilleure isolation thermique et acoustique. Ce projet sera complété de travaux d'isolation et de plâtrerie dans une logique de valorisation durable du bâtiment.</p>

	La rénovation des huisseries permettra : une réduction significative des déperditions énergétiques et, par conséquent, une baisse des consommations liées au chauffage, une amélioration du confort thermique pour la clientèle et le personnel, une meilleure maîtrise des charges d'exploitation, dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie.		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 05/02/2026 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	<i>Travaux d'aménagement</i>	73 914.32 €	
	Plâtrerie Isolation	6 270.00 €	
	Menuiseries extérieures	14 555.00 €	
	TOTAL	94 739.32 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	20 825.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	6 664.00 €	Subvention sollicitée
	CAPEV (Aide LEADER)	1 666.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	8 330.00 €	40 %
	Autofinancement	12 495.00 €	60 %
	TOTAL Financement	20 825.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.3			
Critères de sélection	Items de qualification	Éléments de réponse Proposition : 85/100	Pondération AAP 3.3 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Le projet permet de réduire les charges de fonctionnement (chauffage) tout en favorisant, par l'allongement de la période d'ouverture, des recettes complémentaires.	15/15
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	Le projet contribue au maintien de l'emploi existant et favorise la pérennité de l'activité sur une période d'exploitation plus longue.	5/5
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	Le projet renforce l'attractivité du centre-ville, soutient l'activité touristique et contribue ainsi à la dynamisation du tissu économique local.	10/10
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/5</i>
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	<i>0/10</i>
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	Le projet améliore les conditions d'emploi en renforçant le confort de travail.	15/15
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Le projet permet une optimisation des ressources énergétiques grâce à une meilleure isolation du bâtiment et à la réduction des consommations de chauffage.	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	Le projet induit un changement de pratique durable en réduisant les consommations énergétiques et les émissions associées, contribuant ainsi à l'adaptation et à la lutte contre le changement climatique.	10/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Le projet renforce l'activité du restaurant, favorisant ainsi les retombées économiques locales et la valorisation des circuits et ressources du territoire.	20/20
DATE D'ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES		05/02/2026	RDD PDA LEADER
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	- La SARL CAULET FLORI dispose de tous les devis relatifs aux investissements qu'elle veut engager. Elle a consulté des entreprises. L'investissement devrait démarrer début 2026.		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE			Présélectionné

AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- Le dossier a reçu un avis favorable lors du Comité de Suivi de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay du 21/04/2026.- Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles.	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS		6 664.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE		/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Rénovation thermique d'un local commercial
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : SCI Jardimat pour le compte de la SAS OLEON Motoculture</p> <p><u>Statut juridique</u> : Société Civile Immobilière dont le capital est détenu par les actionnaires de la SAS OLEON Motoculture, Petite Entreprise au sens communautaire, inscrite au RCS, statut privé</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + chiffres d'affaires annuel + bilan actif)</u> : 26 salariés - Chiffre d'affaires 2024 : 4 151 653 € Bilan actif : 3 022 498 €</p> <p><u>Représentant légal</u> : Frédéric OLEON, Président</p> <p><u>Adresse du siège social</u> : 16 Rue de l'Instruction – 43100 BRIOUDE</p> <p><u>Téléphone</u> : 04 71 50 10 07</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : frederic.oleonmotoculture@wanadoo.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 423 720 648 00017</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 42423720648</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> : 00360902</p>
LOCALISATION DU PROJET	Zone Artisanale de la Bombe, Laprade, Commune de Saint-Germain-Laprade, Communauté d'agglomération du Puy en Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la compétitivité de l'entreprise en participant à la rénovation thermique des bâtiments d'activité
DESCRIPTION	<p>L'entreprise OLEON existe depuis 1971. Créée par Raymond et Yolande OLEON en nom propre au départ suite au rachat d'un fonds de commerce de cycles sur la Place du Postel dans Brioude, la société a connu diverses phases d'évolution. En 1979, l'activité de motoculture, en particulier de tronçonneuse, est venue compléter l'offre. En 1981, un magasin a été construit sur la Place du Postel pour faire face à l'augmentation de l'activité. C'est à ce moment-là que l'activité de pièces détachées automobiles a été développée. En 1993, l'entreprise change de forme juridique avec l'embauche du fils Frédéric OLEON. En 1996, un local d'exposition est aménagé de l'autre côté de la Place du Postel pour les cycles et la motoculture. En 2001, ces 3 sites de la Place du Postel sont laissés au profit de la construction d'un bâtiment de 1200 m² sur la Zone artisanale Est, toujours à Brioude, pour permettre le développement de l'entreprise.</p> <p>Le chiffre d'affaires passe de 575 500 euros en 1998 à 1 234 000 euros en 2004.</p> <p>En 2005, un autre site est construit et ouvert à St Germain Laprade sur la zone de Bombe Laprade avec une activité de motoculture et de pièces industrielles.</p> <p>En 2013 a été réalisée une extension du point de vente de plus de 2 000 m² à Brioude en conservant les activités cycles et motoculture et en créant une activité bricolage en affichant une enseigne Brico Pro, créée par un ensemble de quincailliers indépendants.</p> <p>En 2024 ouverture d'un 3ème site à St Paulien sur la zone de Nolhac avec les activités de vente et réparation de Bricolage, Motoculture et Agricole-accessoires attelés. La clientèle des 3 sites est une clientèle de particuliers, de professionnels (paysagistes, bucherons, agriculteurs) et collectivités locales.</p> <p>L'entreprise a de nombreux fournisseurs en direct de motoculture, pièces détachées et matériel, remorques pour les plus importants Husqvarna, Stihl, Kubota. Elle travaille aussi</p>

	<p>avec trois groupements d'achats : Univert (groupement d'indépendants en motoculture), Cofaq (groupement d'indépendants en quincaillerie et bricolage), Scar (groupement d'indépendants sur le domaine agricole).</p> <p>Dans le cadre du programme environnemental du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes visant à sensibiliser et accompagner les entreprises artisanales à une meilleure gestion de leur consommation électrique, avec le soutien financier de l'ADEME, Monsieur OLEON a sollicité le réseau afin d'engager une réelle démarche de maîtrise de l'énergie au sein de sa structure.</p> <p>En effet, Frédéric OLEON envisage aujourd'hui de réaliser des travaux de rénovation thermique sur le site de Saint Germain Laprade.</p> <p>Il prévoit d'isoler la toiture du bâtiment, de rénover les lanterneaux de désenfumage et de remplacer des menuiseries.</p> <p>Ces investissements permettront à l'entreprise de gagner en compétitivité en faisant baisser ses charges de fonctionnement liés à la consommation énergétique de ce local commercial. Ce projet contribue donc à la transition écologique et énergétique des entreprises de Haute-Loire.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p>Date prévisionnelle de début de projet : 17/03/2026</p> <p>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Travaux d'isolation	95 012.80 €	
	TOTAL	95 012.80 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	95 012.80 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	10 000.00 €	Subvention sollicitée
	CAPEV (Aide LEADER)	2 500.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	12 500.00 €	13 %
	Autofinancement	82 512.80 €	87 %
	TOTAL Financement	95 012.80 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.3			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse Proposition : 65/100	Pondération AAP 3.3 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
Empreinte économique : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Cet investissement permettra à l'entreprise de baisser sa facture énergétique et ainsi de gagner en compétitivité	15/15
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	L'entreprise emploie déjà 26 salariés dont 3 apprentis	5/5
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	L'entreprise de part son activité et son réseau professionnel participe au développement économique local	10/10
Empreinte territoriale : Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	Cet investissement permettra d'améliorer les conditions de travail des employés et des clients ainsi que la compétitivité de l'entreprise.	15/15
Empreinte environnementale : Contribution à la	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Une bonne isolation thermique de ce local commercial permet de garantir une optimisation des ressources utilisées pour le chauffage en hiver et le maintien du froid en été	10/10

transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	La diminution de la consommation énergétique de ce bâtiment permet de gagner en durabilité	10/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/20
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		17/03/2026	RDD PDA LEADER
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La SCI Jardimat dispose de tous les devis relatifs aux investissements qu'elle veut engager. Elle a consulté des entreprises. L'investissement devrait démarrer début 2026. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - Le dossier a reçu un avis favorable au Comité de Suivi de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay du 21/04/2026. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			10 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULE DU PROJET	Rénovation thermique d'un atelier de thermolaquage
MAITRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : SCI ES VEDRA pour le compte de la SAS Nuances Métal</p> <p><u>Statut juridique</u> : Société Civile Immobilière dont le capital est détenu par les actionnaires de la SAS Nuances Métal, Petite Entreprise au sens communautaire, inscrite au RCS, statut privé</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + chiffres d'affaires annuel + bilan actif)</u> : Pas de salariés, Chiffre d'affaires prévi de 72 072 €, Bilan prévi de 628 402 €</p> <p><u>Représentant légal</u> : Fabrice LIOGIER, Président</p> <p><u>Adresse du siège social</u> : 3 Rue de Pranaud – 43700 COUBON</p> <p><u>Téléphone</u> : 06 82 83 01 44</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : fabrice@neverstops.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 941 021 503 00011</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 92941021503</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> : 00364050</p>
LOCALISATION DU PROJET	3 Rue du Pranaud, Latour, Commune de Coubon, Communauté d'Agglomération du Puy en Velay
OBJECTIFS	Améliorer la compétitivité de l'entreprise en participant à la rénovation thermique des bâtiments d'activité
DESCRIPTION	<p>Fabrice LIOGIER et Rémi EMMANUEL, tous deux à la tête de sociétés spécialisées dans la menuiserie métallique haut de gamme pour l'un et spécialiste de l'agencement et du PLV pour l'autre, ont créé en février 2026 la Société Nuances Métal.</p> <p>Cette société est spécialisée dans le thermolaquage et les prestations associées, en vue de répondre à la demande des entreprises de métallerie, serrurerie et menuiserie métallique du département mais aussi des alentours.</p> <p>Les dirigeants prévoient d'implanter leur atelier à Coubon, dans un bâtiment appartenant à la SCI ES VEDRA de Fabrice LIOGIER.</p> <p>Ce bâtiment est à ce jour disponible et financé pour accueillir l'activité, mais nécessite toutefois la réalisation de travaux de rénovation thermique.</p> <p>En effet, afin de garantir un meilleur rendement énergétique du bâti tout en le sécurisant, les dirigeants prévoient l'isolation du plafond, le changement des menuiseries et l'installation d'une porte sectionnelle.</p> <p>Ces investissements permettront à l'entreprise de gagner en compétitivité en faisant baisser ses charges de fonctionnement liés à la consommation énergétique de ce local.</p> <p>Ce projet contribue donc à la transition écologique et énergétique des entreprises de Haute-Loire.</p>

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 08/04/2026 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Menuiseries/Isolation	39 099.20 €	
	TOTAL	39 099.20 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	39 099.20 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	10 000.00 €	Subvention sollicitée
	CAPEV (Aide LEADER)	2 500.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	12 500.00 €	32 %
	Autofinancement	26 599.20 €	68 %
	TOTAL Financement	39 099.20 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.3			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 65/100</i>	Pondération AAP 3.3 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Cet investissement permettra à l'entreprise de baisser sa facture énergétique et ainsi de gagner en compétitivité	15/15
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	L'entreprise emploie déjà 3 salariés en plus des deux gérants.	5/5
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	L'entreprise de part son activité et son réseau professionnel participe au développement économique local	10/10
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	Cet investissement permettra d'améliorer les conditions de travail des employés ainsi que la compétitivité de l'entreprise.	15/15
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Une bonne isolation thermique de ce local professionnel permet de garantir une optimisation des ressources utilisées pour le chauffage en hiver et le maintien du froid en été.	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	La diminution de la consommation énergétique de ce bâtiment permet de gagner en durabilité	10/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/20
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		08/04/2026	RDD PDA LEADER

AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif	11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La SCI ES VEDRA dispose de tous les devis relatifs aux investissements qu'elle veut engager. Elle a consulté des entreprises. L'investissement devrait démarrer début 2026. 	
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - Le dossier a reçu un avis favorable au Comité de Suivi de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay du 21/04/2026. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS		10 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE		/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Rénovation thermique de locaux professionnels
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : SCI CS IMMO 43, pour le compte de la SARL CS Maître d'Œuvre</p> <p><u>Statut juridique</u> : Société Civile Immobilière dont le capital est détenu par les actionnaires de la SARL CS Maître d'Œuvre, Petite Entreprise au sens communautaire, inscrite au RCS, statut privé</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + chiffres d'affaires annuel + bilan)</u> : 6 salariés - Chiffre d'affaires annuel de 1 429 846 € - Bilan actif de 754 878 €</p> <p><u>Représentant légal</u> : Silvio CAMMAROTA, gérant</p> <p><u>Adresse</u> : 2, Route de Coubon – 43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE</p> <p><u>Téléphone</u> : 06 30 98 58 16</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : mdsi.secretaire@yahoo.com</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 103 234 522 00011</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 38103234522</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> :</p>
LOCALISATION DU PROJET	2, Route de Coubon, Commune du Monastier-sur-Gazeille, Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la compétitivité de l'entreprise en participant à la rénovation thermique des bâtiments d'activité
DESCRIPTION	<p>La SARL CS Maître d'œuvre existe depuis 2020, elle est gérée par Silvio CAMMAROTA et est basée au Monastier-sur-Gazeille. Ce spécialiste du bâtiment s'évertue à simplifier toutes les démarches de construction et de rénovation immobilière sur le secteur du Mézenc Loire Meygal, en Haute-Loire et ses départements limitrophes. L'objectif est de se placer en interlocuteur unique qui assure le suivi de A à Z, de la création des plans au suivi des travaux.</p> <p>Dans le cadre de son développement, cette entreprise souhaite réaliser un projet de rénovation d'une ancienne discothèque située au Monastier-sur-Gazeille pour y installer ses bureaux. Ce projet vise à développer les capacités opérationnelles de l'entreprise et à répondre aux besoins croissants des clients, tout en favorisant l'emploi local et le dynamisme économique du territoire.</p> <p>Ce bâtiment de 450 m² sera rénové entièrement dans le respect strict des obligations réglementaires. Soucieuse de contenir ses charges de fonctionnement, la SARL CS IMMO 43 souhaite procéder à des travaux d'amélioration de ce bâtiment dont le changement des menuiseries et l'isolation des murs par l'extérieur ce qui conduira à réduire les charges de fonctionnement du bâtiment réhabilité. Cet investissement améliorera donc la compétitivité de cette entreprise locale au savoir-faire reconnu.</p> <p>Ce projet contribue donc d'une part à la transition écologique et énergétique des entreprises de Haute-Loire.</p>

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 08/04/2026 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Menuiseries extérieures	13 854.61 €	
	Huisseries	8 542.31 €	
	Isolation par l'extérieur	28 456.50 €	
	Isolation toiture	13 862.44 €	
	Chauffage – Plomberie	9 099.86 €	
	Electricité	9 405.00 €	
	Aménagement extérieur	26 614.70 €	
	Acquisition du bâtiment	160 000.00 €	
	TOTAL	269 835.42 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	64 715.86 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	7 765.88 €	Subvention sollicitée
	CC MLM (Aide LEADER)	1 941.47 €	CC du 04/06/2026
	TOTAL Aides Publiques	9 707.35 €	15 %
	Autofinancement	55 008.51 €	85 %
	TOTAL Financement	64 715.86 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.3			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse Proposition : 70/100	Pondération AAP 3.3 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Cet investissement permettra à l'entreprise de baisser sa facture énergétique et ainsi de gagner en compétitivité	15/15
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	Cet investissement permettra d'améliorer les conditions de travail du dirigeant et de son équipe ainsi que la compétitivité de l'entreprise.	15/15
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Une bonne isolation thermique de ce bâtiment permet de garantir une optimisation des ressources utilisées pour le chauffage	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	La diminution de la consommation énergétique de ce bâtiment permet de gagner en durabilité	10/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Cette activité apporte une réelle plus-value au territoire en répondant aux attentes des particuliers et professionnels. Le projet participe au développement et au maintien d'un savoir-faire sur le territoire	20/20
DATE D'ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES		08/04/2026	RDD CCMLM

AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif	11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- La SCI CS IMMO 43 dispose de tous les devis relatifs aux investissements qu'elle veut engager. Elle a consulté des entreprises. L'investissement devrait démarrer au second semestre 2026.	
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- La CC Mézenc Loire Meygal intervient à travers son fonds d'aide à l'immobilier d'entreprise mise en place par le CC lors du Conseil Communautaire du 26/06/2025. Le dossier a été validé le 04/06/2026 en Conseil Communautaire sur la base d'une assiette éligible de 269 835.42 € HT et d'une subvention à hauteur de 3 %, soit 8 095.06 €.- Ce projet n'est pas éligible au dispositif Aides TPE avec point de vente car l'entreprise ne dispose pas de point de vente.- Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles.	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS		7 765.88 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE		/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Acquisition d'un tour à commande numérique pour améliorer la valorisation des ressources locales par une entreprise de mécanique
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : SAS A.M.G.M</p> <p><u>Statut juridique</u> : SAS, Statut privé, Petite Entreprise au sens communautaire, inscrite au RCS</p> <p><u>Taille de la structure consolidée (nb de salariés + chiffres d'affaires)</u> : 27 salariés / Chiffres d'affaires annuel de 3 883 227 € / Bilan net de 4 664 921.12 €</p> <p><u>Représentant légal</u> : M. Yvan ROBIN, Président</p> <p><u>Adresse</u> : 30 Route de Bourlaratte - ZA Bourlaratte 43200 ST JEURES</p> <p><u>Téléphone</u> : 04/71/65/00/73</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : contact@amgm43.com</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 313 221 392 000 27</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 65 313 221 392</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> : 00320458</p>
LOCALISATION DU PROJET	30 Route de Bourlaratte - ZA de Bourlaratte - Commune de Saint-Jeures – CC Haut Lignon
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les entreprises qui investissent dans l'innovation pour être plus compétitive - Améliorer la compétitivité des entreprises en valorisant durablement les ressources locales par la création de valeur ajoutée à l'échelle locale
DESCRIPTION	<p>L'entreprise Atelier de Mécanique Générale a été fondée en 1978 par Mr Marc HERITIER au Mazet Saint Voy. C'est une entreprise familiale. En 1989, le fils de Mr HERITIER reprend l'entreprise jusqu'à son départ en retraite en 2016.</p> <p>Depuis 2016, de nouveaux associés sont arrivés. En 2020, l'entreprise déménage sur la commune de Saint Jeures sur un site plus grand et plus adapté à l'activité.</p> <p>L'entreprise emploie aujourd'hui 28 salariés en CDI + 1 Contrat d'apprentissage+1 contrat en alternance.</p> <p>AMGM est une entreprise de mécanique générale.</p> <p>Depuis 2020, l'entreprise a développé et modernisé son activité et ses compétences (certification 14001) dans le domaine de l'usinage industriel de pièces mécaniques utilisant diverses matières premières : acier, inox, cuivre, bronze, plastique...</p> <p>L'entreprise travaille principalement avec le secteur ferroviaire, le secteur de l'automobile industrielle, le secteur agricole, le secteur de l'armement et le secteur du travaux publics.</p> <p>Aujourd'hui, l'entreprise souhaite investir dans une machine-outil afin de moderniser son parc machine, et pouvoir répondre à de nouveaux marchés.</p>

	<p>En effet, grâce à cet investissement, l'entreprise sera en capacité d'usiner des petites et moyennes séries sur commande numérique.</p> <p>Cet investissement permettra également d'améliorer les conditions de travail des salariés en permettant de réduire la manutention des pièces à usiner.</p> <p>Ainsi, l'entreprise sera plus compétitive sur le marché. In fine, elle souhaite augmenter son chiffre d'affaires.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p><u>Date prévisionnelle de début de projet</u> : 22/07/2025</p> <p><u>Date prévisionnelle de fin de projet</u> : 31/12/2027</p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Tour à commande numérique	121 240.00 €	
	TOTAL	121 240.00 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	121 240.00 €	
	TOTAL	121 240.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	32 000.00 €	Subvention sollicitée
	CC Haut Lignon	8 000.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	40 000.00 €	33 %
	Autofinancement	81 240.00 €	67 %
	TOTAL Financement	121 240.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.3			
Critères de sélection	Items de qualification	Éléments de réponse <i>Proposition : 65/100</i>	Pondération AAP 3.3 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique</u> : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Cet investissement permettra à l'entreprise de conquérir de nouveaux marchés et donc de générer de nouvelles recettes	15/15
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	L'entreprise emploie déjà 27 salariés. Cet investissement permettra de maintenir l'emploi.	5/5
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
<u>Empreinte territoriale</u> : Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	Cet investissement permettra d'améliorer les conditions de travail des employés en diminuant notamment les tâches de manutention.	15/15
<u>Empreinte environnementale</u> : Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Cet investissement permettra une réduction de la consommation électrique.	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Ces investissements ont pour objectif de mieux valoriser les ressources locales utilisées : acier, inox, bronze, aluminium	20/20
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		22/07/2025	RDD PDA

AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif	13/11/2025
	<ul style="list-style-type: none"> - La SAS AMGM a fait réaliser des devis auprès d'entreprises spécialisées. La réception des machines devrait avoir lieu en septembre 2025. 	
PROPOSITION DU COMITE D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	03/11/2025
	<ul style="list-style-type: none"> - La Communauté de communes du Haut Lignon sera sollicitée pour avis. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITE DES FINANCEURS		32 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SELECTION RETENUE		/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Acquisition de matériels pour améliorer la valorisation des ressources locales par une entreprise de liqueurs artisanales
MAÎTRE D'OUVRAGE	<u>Nom de la structure demandeuse</u> : SARL La Petite Merveille <u>Statut juridique</u> : SARL, inscrite au RCS, PME au sens communautaire <u>Taille de la structure (nb de salariés + chiffres d'affaires annuel + bilan)</u> : 2 salariés – 183779€ de chiffres d'affaires annuel – Bilan actif net de 15695€ <u>Représentant légal</u> : Alexis DELOBRE, Gérant <u>Adresse</u> : LA GUIDE, 43600 SAINTE-SIGOLENE <u>Téléphone</u> 06.41.70.13.34 <u>Adresse e-mail</u> : contact@lapetitemerveille.fr <u>Numéro SIRET</u> : 91963771000014 <u>Numéro TVA</u> : FR 51919637710 <u>Numéro dossier PDA</u> : 00355123
LOCALISATION DU PROJET	La Guide, Commune de Sainte-Sigolène, Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les entreprises qui investissent dans l'innovation pour être plus compétitives - Améliorer la compétitivité des entreprises en valorisant durablement les ressources locales par la création de valeur ajoutée à l'échelle locale
DESCRIPTION	<p>Depuis 2023, l'entreprise La Petite Merveille propose à Sainte-Sigolène, par l'intermédiaire de M. Alexis DELOBRE et M. Bastien MASSARD, des liqueurs artisanales, à partir de plantes cultivées sur l'exploitation de l'entreprise (verveine et menthe), ou en circuit court auprès de producteurs locaux. L'entreprise commercialise ses liqueurs aussi bien auprès des particuliers que des professionnels locaux (métiers de bouche, commerces, entreprises) et dispose d'un point de vente directement dans l'entreprise.</p> <p>L'entreprise bénéficie d'un savoir-faire reconnu, en effet, elle a reçu en mars 2024 à Lyon une médaille d'or au concours international de spiritueux pour ses liqueurs de verveine et de menthe. Plus récemment, en 2025, sa liqueur de citron vert aux notes de menthe, a également été récompensée d'une médaille d'or à Paris, à l'occasion du Salon de l'Agriculture et de son Concours Général Agricole.</p> <p>L'équipe est composée des 2 codirigeants, qui se partagent les tâches administratives, les démarches commerciales, ainsi que la production à l'atelier. Ils sont accompagnés de 2 alternants, qui les soutiennent sur la partie commerciale et sur la communication de l'entreprise. L'entreprise souhaite par ailleurs conserver ces alternants à l'issue de leur contrat.</p> <p>L'entreprise fêtera en 2026 ses trois ans, un moment clé synonyme d'une nouvelle phase de développement. En effet, les deux premières années ont permis à l'entreprise de consolider son activité, et, forte de cette croissance</p>

	<p>continue, elle doit désormais investir pour répondre aux demandes de ses clients.</p> <p>Pour ce faire, l'entreprise prévoit d'investir dans de nouveaux outils de production afin de répondre à une demande toujours plus forte, avec l'acquisition d'une remplisseuse, d'une étiqueteuse et de cuves.</p> <p>Par ailleurs, le projet comporte également un volet immobilier, avec l'extension du site pour accueillir ces nouveaux équipements, créer un véritable point de vente, et permettre l'organisation d'ateliers de dégustation, très demandés par la clientèle.</p> <p>Ces équipements apporteront de la valeur ajoutée pour l'entreprise en valorisant des ressources locales, avec les plantes, et fruits utilisés dans leurs liqueurs. L'idée étant que l'entreprise puisse répondre à de nouveaux marchés, et ainsi de gagner en rentabilité, et par conséquent d'augmenter son chiffre d'affaires.</p> <p>Ce projet permettra donc à l'entreprise de mieux valoriser son savoir-faire, en investissant dans l'innovation pour être plus compétitive, et donc de surcroît de valoriser la ressource locale issue de notre territoire.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p><u>Date prévisionnelle de début de projet : 12/02/2026</u></p> <p><u>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</u></p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Remplisseuse - Etiqueteuse	32 090.00 €	
	Cuves	5 565.00 €	
	Pompe vidange fût	2 649.00 €	
	Nettoyeur Haute pression	1 190.76 €	
	Rack	698.00 €	
	Compresseur	333.32 €	
	TOTAL	42 526.08 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	42 526.08 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	13 608.00 €	Subvention sollicitée
	CC MVR.- Aide LEADER	3 402.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	17 010.00 €	40 %
	Autofinancement	25 516.08 €	60 %
	TOTAL Financement	42 526.08 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.3			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse Proposition : 85 /100	Pondération AAP 3.3 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Cet investissement va limiter le temps de production, les délais de réalisation par l'usage d'un matériel plus réactif et plus productif.	15/15
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	Le projet va conduire à l'embauche de 1 à 2 personnes à temps plein qui vont compléter l'effectif en place et faire face aux commandes.	5/5
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	Le projet va générer plus de valeur ajoutée produite. La production va progresser et bénéficier aux professionnels et particuliers locaux.	10/10
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	Le projet permet de travailler avec les acteurs locaux de la filière.	10/10

	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	L'acquisition de matériels professionnels plus performants permettra d'améliorer les conditions d'emploi.	15/15
Empreinte environnementale : Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Le matériel prévu permet d'optimiser la consommation électrique. .	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Le projet permet de travailler en partie avec les acteurs locaux de la filière.	10/10
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		12/02/2026	RDD PDA
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La Petite Merveille a fait réaliser des devis auprès d'entreprises spécialisées. Le lancement de l'opération devrait avoir lieu au cours du 1^{er} semestre 2026. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron a été sollicitée à hauteur de 3 402 € sur une base de dépenses de 42 526.08 €. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			13 608.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Acquisition de matériels professionnels pour améliorer la valorisation des ressources locales par une entreprise de menuiserie ébénisterie à Saint Pal de Chalencon
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : SARL Atelier BENIERE et PORTE</p> <p><u>Statut juridique</u> : SARL, Statut privé, Petite Entreprise au sens communautaire, inscrite au RCS</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + chiffres d'affaires annuel + bilan)</u> : 2 associés + 1 CDD + 2 apprentis. Chiffre d'affaires annuel de 666 397 €. Bilan net de 543 040 €</p> <p><u>Représentant légal</u> : Loic BENIERE, Président</p> <p><u>Adresse</u> : 3765 Route des Volcans, 43500 ST PAL DE CHALENCON</p> <p><u>Téléphone</u> : 06 89 67 22 25</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : baptiste@atelierbeniere.com / loic@atelierbeniere.com</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 909 020 992 00022</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 41909020992</p> <p><u>Numéro dossier PDA</u> : 00355974</p>
LOCALISATION DU PROJET	3765 Route des Volcans, Commune de Saint Pal de Chalencon, Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les entreprises qui investissent dans l'innovation pour être plus compétitives - Améliorer la compétitivité des entreprises en valorisant durablement les ressources locales par la création de valeur ajoutée à l'échelle locale
DESCRIPTION	<p>La Société Atelier Beniere et Porte, située à St Pal de Chalencon, est spécialisée dans l'ébénisterie et menuiserie Haut de gamme. Elle est en activité depuis Janvier 2022.</p> <p>La société propose plus précisément la réalisation de mobiliers et d'agencement sur mesure.</p> <p>La qualité du travail est reconnue, mais la demande de leur clientèle, de plus en plus haut de gamme, exige une précision encore plus accrue.</p> <p>C'est dans ce but que les deux associés souhaitent investir dans une commande numérique. Cet investissement apportera de la valeur ajoutée pour l'entreprise en valorisant une ressource locale qu'est le bois. Cela permettra de répondre à l'exigence de précision, mais également l'amélioration de la qualité de travail.</p> <p>La commande numérique demandera une manipulation des matières premières moins importante pour les salariés.</p> <p>Ce projet permettra donc à l'entreprise de mieux valoriser son savoir-faire en investissant dans l'innovation pour être plus compétitive et donc de surcroît de valoriser la ressource locale issue de notre territoire.</p> <p>Ce projet contribue donc d'une part à la transition écologique et énergétique des entreprises de Haute-Loire mais aussi à la valorisation des ressources locales et des savoir-faire de notre territoire.</p>

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 17/02/2026		
	Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description		Montant HT
	Centre usinage		90 143.00 €
	TOTAL		90 143.00 €
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER		90 143.00 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	28 845.00 €	Subvention sollicitée
	CC MVR..- Aide LEADER	7 211.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	36 056.00 €	40 %
	Autofinancement	54 087.00 €	60 %
	TOTAL Financement	90 143.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.3			
Critères de sélection	Items de qualification	Éléments de réponse Proposition : 85 / 100	Pondération AAP 3.3 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Le développement de la productivité permettra d'augmenter l'activité et donc le chiffre d'affaires de cette entreprise en générant des recettes complémentaires.	15/15
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	Le projet permettra le maintien d'emploi	5/5
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	L'entreprise de part son activité et son réseau professionnel participe au développement de la filière bois au niveau local.	10/10
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	Le projet permet de travailler avec les acteurs locaux de la filière bois que sont les menuisiers et les fournisseurs.	10/10
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	Ces investissements permettront d'améliorer les conditions de travail au sein de l'entreprise et participeront à l'attractivité des métiers de la filière forêt bois.	15/15
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Le matériel prévu permet d'optimiser la matière première en découpant de façon optimale et ainsi consommer le moins de matières premières.	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Cette activité apporte une réelle plus-value au territoire en répondant aux attentes des particuliers et professionnels. Le projet participe au développement et au maintien d'un savoir-faire sur le territoire	10/10
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		17/02/2026	RDD PDA
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	- La SARL BENIERE et PORTE a fait réaliser des devis auprès d'entreprises spécialisées. Le lancement de l'opération devrait avoir lieu au cours du 1 ^{er} semestre 2026.		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	

AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- La Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron a été sollicitée à hauteur de 7 211 €.- Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles.	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS		28 845.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE		/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Acquisition d'une scie à panneau numérique pour améliorer la valorisation des ressources locales par une entreprise d'agencement située à Montfaucon en Velay
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : SARL JV Agencement</p> <p><u>Statut juridique</u> : SARL, Statut privé, Petite Entreprise au sens communautaire, inscrite au RCS</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + chiffres d'affaires annuel + bilan)</u> : 3 salariés et 1 apprenti. Chiffre d'affaires annuel de 346 414. €. Bilan net de 253 243 €</p> <p><u>Représentant légal</u> : Jean Luc VOCANSON, Gérant</p> <p><u>Adresse</u> : 3 Zone Artisanale Le Cantonnier, 43290 MONTFAUCON EN VELAY</p> <p><u>Téléphone</u> : 04 71 65 61 83</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : jean-luc@agencement.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 922 008 677 00010</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 39 922 008 677</p> <p><u>Numéro dossier PDA</u> : 00372502</p>
LOCALISATION DU PROJET	3 Zone Artisanale Le Cantonnier, Commune de Montfaucon en Velay, Haut Pays du Velay Communauté
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les entreprises qui investissent dans l'innovation pour être plus compétitives - Améliorer la compétitivité des entreprises en valorisant durablement les ressources locales par la création de valeur ajoutée à l'échelle locale
DESCRIPTION	<p>JV AGENCEMENT. a démarré son activité en 1994 sur la commune de Montfaucon en Velay Cette entreprise est spécialisée dans l'agencement. L'entreprise fabrique des meubles sur mesure, propose des agencements pour architectes, décorateurs, designers et particuliers.</p> <p>Les domaines d'intervention de l'entreprise sont variés à savoir aussi bien les commerces, bureaux, salles de restaurant, hôtels, pharmacie, offices de tourisme...</p> <p>La zone d'intervention est essentiellement la Haute-Loire et départements limitrophes.</p> <p>Afin de continuer à grandir et à se développer, l'entreprise souhaite acquérir une scie à panneau numérique. Cet investissement permettra à l'entreprise d'être plus performante en découpant un ou plusieurs panneaux avec un maximum d'efficacité en limitant les chutes, elle permet également d'optimiser les opérations et améliore les conditions de travail des salariés en limitant le poids des charges et les manipulations inutiles.</p> <p>Ce nouvel équipement permettra d'augmenter le volume produit et de faire progresser la qualité des produits.</p>

	Ce projet contribue donc d'une part à la transition écologique et énergétique des entreprises de Haute-Loire mais aussi à la valorisation des ressources locales et des savoir-faire de notre territoire.		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 22/05/2026 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Scie à panneau numérique	93 000.00 €	
	TOTAL	93 000.00 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	93 000.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	29 760.00 €	Subvention sollicitée
	HPVc	7 440.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	37 200.00 €	40 %
	Autofinancement	55 800.00 €	60 %
	TOTAL Financement	93 000.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.3			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse Proposition : 85 /100	Pondération AAP 3.3 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Cet investissement va limiter le temps de production, les délais de réalisation par l'usage d'un matériel plus réactif et plus productif.	15/15
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	Le projet va permettre de maintenir l'emploi actuel.	5/5
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	Le projet va générer plus de valeur ajoutée produite. La production va progresser et bénéficier aux professionnels et particuliers locaux.	10/10
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	Le projet permet de travailler avec les acteurs locaux de la filière bois que sont les menuisiers et les fournisseurs.	10/10
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	Le développement des commandes va générer des embauches supplémentaires.	15/15
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Le matériel prévu permet d'optimiser la matière première en découpant de façon optimale et ainsi consommer le moins de matières premières.	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Le projet permet de valoriser la ressources bois.	10/10
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		22/05/2026	RDD PDA
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	- JV Agencement a fait réaliser des devis auprès d'entreprises spécialisées. Le lancement de l'opération devrait avoir lieu au cours de l'été 2026.		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	

AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- HPVc a été sollicité sur le principe pour un cofinancement à hauteur de 7440 €.- Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles.	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS		29 760.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE		/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Acquisition de matériels professionnels pour améliorer la valorisation des ressources locales par une entreprise de production d'outils publicitaires
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : SAS Alti Pub</p> <p><u>Statut juridique</u> : SAS, inscrite au RCS, Petite Entreprise au sens communautaire, Statut privé</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + chiffres d'affaires annuel + bilan actif)</u> : 3 salariés – 223 759 € de chiffres d'affaires annuel – Bilan actif net de 132 852 €</p> <p><u>Représentant légal</u> : Mme Valérie BARRETO, Présidente ;</p> <p><u>Adresse</u> : ZA Laprade – 416, Rue Jean-Baptiste Lamarck 43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE</p> <p><u>Téléphone</u> : 06.67.38.33.59</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : valerie.barreto@altipub.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 899 312 474 00013</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 95899312474</p> <p><u>Numéro dossier PDA</u> : 00354733</p>
LOCALISATION DU PROJET	ZA de Laprade, Commune de Saint-Germain-Laprade, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les entreprises qui investissent dans l'innovation pour être plus compétitives - Améliorer la compétitivité des entreprises en valorisant durablement les ressources locales par la création de valeur ajoutée à l'échelle locale
DESCRIPTION	<p>Depuis 2021, l'entreprise ALTI PUB propose à Saint-Germain-Laprade des services de publicité et de communication, principalement destinés aux entreprises et aux artisans mais également aux collectivités.</p> <p>L'équipe est composée de 3 salariées, en charge des tâches administratives, du graphisme, de la production, de la pose, etc.</p> <p>L'entreprise est installée à Saint-Germain-Laprade, au cœur de la Zone Artisanale de Laprade ce qui lui permet d'être au plus près des entreprises, à une place centrale du département.</p> <p>L'entreprise dispose d'un ensemble varié d'équipements : informatiques et logiciels, ainsi que de matériel de production, comprenant notamment une brodeuse professionnelle, une imprimante...</p> <p>Aujourd'hui, l'entreprise souhaite poursuivre son développement en investissant dans une presse numérique grand format. Cet équipement lui permettra d'étoffer ses savoir-faire et d'intervenir sur des supports de plus grande dimension, renforçant ainsi son offre et sa compétitivité.</p> <p>Cet investissement permettrait donc de développer l'activité de l'entreprise, de toucher de nouveaux marchés, et de mieux répondre aux demandes de sa clientèle.</p> <p>Par ailleurs cet investissement permettrait également de réduire la pénibilité du travail, et faciliter les recrutements, cette presse numérique étant plus performante que les moyens actuels, et permettant une réduction des manutentions.</p> <p>Ce projet permettra donc à l'entreprise de mieux valoriser son savoir-faire en investissant dans l'innovation pour être plus compétitive et donc de de surcroît de valoriser la ressource locale issue de notre territoire.</p>

	Ce projet contribue donc d'une part à la transition écologique et énergétique des entreprises de Haute-Loire mais aussi à la valorisation des ressources locales et des savoir-faire de notre territoire.		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 10/02/2026 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Imprimante grand format	18 234.50 €	
	Table de lamination	12 736.00 €	
	TOTAL	30 970.50 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	30 970.50 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	9 908.00 €	Subvention sollicitée
	CAPEV (Aide LEADER)	2 477.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	12 385.00 €	40 %
	Autofinancement	18 585.50 €	60 %
	TOTAL Financement	30 970.50 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.3			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 85/100</i>	Pondération AAP 3.3 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Cet investissement permettra à l'entreprise de répondre à de nouveaux marchés, de gagner en rentabilité et par conséquent d'augmenter son chiffre d'affaires.	15/15
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	Ce projet permettra de créer de nouveaux postes et de sécuriser les emplois existants.	5/5
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	L'entreprise par son activité et son réseau professionnel participe au développement économique local.	10/10
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	Cet investissement permettra d'améliorer les conditions de travail de la dirigeante et de ses équipes, ainsi que la compétitivité de l'entreprise.	15/15
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	La nouvelle imprimante, moins énergivore, permettra une diminution, de la consommation électrique, de l'usage d'encre ainsi que des déchets et rebuts, contribuant ainsi à une meilleure optimisation des ressources.	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	Le projet favorise des pratiques plus durables en utilisant des cartouches d'encre certifiées GREENGUARD UL 2818 Gold, garantissant un faible niveau d'émission chimiques et contribuant ainsi à améliorer la qualité de l'air intérieur et réduire l'impact environnemental des activités d'impression.	10/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Cette activité apporte une réelle plus-value au territoire, en répondant aux attentes des entreprises, comme des collectivités. Le projet participe au développement et au maintien d'un savoir-faire sur le territoire	20/20
DATE D'ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES		10/02/2026	RDD PDA LEADER
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	- La SAS Alti Pub dispose de tous les devis relatifs aux investissements qu'elle veut engager. Elle a consulté des entreprises. L'investissement devrait démarrer début 2026.		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE			Présélectionné

AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- Le dossier a reçu un avis favorable au Comité de Suivi de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay du 21/04/2026.- Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles.	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS		9 908.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE		/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Acquisition de matériels professionnels pour améliorer la valorisation des ressources locales par une entreprise de thermolaquage
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : SAS Nuances Métal</p> <p><u>Statut juridique</u> : SAS, Petite Entreprise au sens communautaire, inscrite au RCS, statut privé</p> <p><u>Taille de la structure consolidée (nb de salariés + chiffres d'affaires annuel + bilan actif)</u> : 14 UTA – 5 714 882 € de CA – 3 923 906 € de Bilan actif</p> <p><u>Représentant légal</u> : Société LESS IS MORE, gérée par Fabrice LIOGIER, Président</p> <p><u>Adresse du siège social</u> : 3 Rue de Pranaud – 43700 COUBON</p> <p><u>Téléphone</u> : 06 82 83 01 44</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : fabrice@neverstops.fr / fabrice@buffl.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 100 791 656 00018</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 81100791656</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> : 00357314</p>
LOCALISATION DU PROJET	3 Rue du Pranaud, Latour, Commune de Coubon, Communauté d'Agglomération du Puy en Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les entreprises qui investissent dans l'innovation pour être plus compétitives - Améliorer la compétitivité des entreprises en valorisant durablement les ressources locales par la création de valeur ajoutée à l'échelle locale
DESCRIPTION	<p>La SAS Nuances Métal, située à Coubon, est spécialisée dans le thermolaquage et les prestations associées, avec une vocation clairement industrielle et B to B en vue de répondre à la demande des entreprises de métallerie, serrurerie et menuiserie métallique du département mais aussi des alentours.</p> <p>L'activité repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le thermolaquage de pièces métalliques, • la capacité à traiter des volumes réguliers, • une forte exigence de qualité, • une logistique pensée pour simplifier la vie des clients. <p>Elle a été créée en février 2026.</p> <p>Cette société est née de la collaboration entre deux dirigeants Fabrice LIOGIER et Rémi EMMANUEL tous deux à la tête de sociétés spécialisées dans la menuiserie métallique haut de gamme pour l'un et spécialiste de l'agencement et du PLV pour l'autre.</p> <p>En effet, partant du constat qu'il n'existe aucune offre locale de thermolaquage sur le département et que les entreprises doivent travailler avec des prestataires trop éloignés générant des pertes de temps, des coûts supplémentaires et un manque de réactivité, les deux dirigeants ont souhaité mettre en place une offre de services afin de répondre à cette demande.</p> <p>L'atelier sera implanté à Coubon, dans un bâtiment appartenant à la SCI de Fabrice LIOGIER, déjà disponible et financé pour accueillir l'activité.</p> <p>Toutefois les deux associés ont la nécessité d'investir dans du matériel professionnel conséquent et nécessaire à l'activité de thermolaquage (une installation de poudrage, d'un tunnel de cuisson, d'un convoyeur aérien manuel, d'une cabine de grenaillage,</p>

	<p>d'une cabine de poudrage manuel et d'un pistolet de poudrage,... Le tout pour un montant d'environ 410 000 €.</p> <p>Ces nombreux investissements apporteront de la valeur ajoutée pour l'entreprise et leur permettront de répondre à l'exigence de précision et de qualité de travail.</p> <p>Seul sera présenté dans le dossier l'investissement relatif à l'installation d'une cabine de grenailage. La chambre de sablage sera réalisée dans les dimensions spécifiquement demandées par le client, avec une ou deux portes principales pour l'accès des matériaux. Elle sera composée par des panneaux du type modulaire en acier ou autoporteurs, isolés. Les parois intérieures sont revêtues en caoutchouc spécial anti-abrasif. Le système de récupération automatique ou semi-automatique de la grenaille se trouve sous le plancher, avec un élévateur à godet ou un recyclage électrique. L'introduction des pièces dans la chambre peut se réaliser au moyen de chariots ou par un pont-roulant.</p> <p>Ce projet permettra donc à l'entreprise de mieux valoriser son savoir-faire en investissant dans l'innovation pour être plus compétitive et donc de surcroît de valoriser la ressource locale issue de notre territoire.</p> <p>Ce projet contribue donc d'une part à la transition écologique et énergétique des entreprises de Haute-Loire mais aussi à la valorisation des ressources locales et des savoir-faire de notre territoire.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p>Date prévisionnelle de début de projet : 25/02/2026</p> <p>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Cabine de grenailage	115 500.00 €	
	Autres matériels de production	294 500.00 €	
	TOTAL	410 000.00 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	115 500.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	32 000.00 €	Subvention sollicitée
	CAPEV (Aide LEADER)	8 000.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	40 000.00 €	35 %
	Autofinancement	75 500.00 €	65 %
	TOTAL Financement	115 500.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.3			
Critères de sélection	Items de qualification	Éléments de réponse Proposition : 85/100	Pondération AAP 3.3 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Le niveau de productivité permettra de développer l'activité et donc le chiffre d'affaires de cette entreprise en générant des recettes complémentaires.	15/15
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	Le projet permettra la création d'emploi (embauche de trois ouvriers qualifiés)	5/5
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	L'entreprise de part son activité et son réseau professionnel participe au développement de la filière au niveau local	10/10
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	L'entreprise va ainsi pouvoir répondre à la demande locale des principaux acteurs de la filière	10/10
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	Ces investissements permettront d'améliorer les conditions de travail au sein de l'entreprise et participeront à l'attractivité des métiers de la filière	15/15

<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)	Le thermolaquage est une peinture écologique respectueuse de l'environnement dont les poudres excédentaires peuvent être réutilisées.	10/10
	Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)	Pas d'éléments repérés	0/10
	Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)	Cette activité apporte une réelle plus-value au territoire en répondant aux attentes des particuliers et professionnels. Le projet participe au développement et au maintien d'un savoir-faire sur le territoire	20/20
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		25/02/2026	RDD PDA LEADER
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	- La SAS Nuances Métal dispose de tous les devis relatifs aux investissements qu'elle veut engager. Elle a consulté des entreprises. L'investissement devrait démarrer début 2026.		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	- Le dossier a reçu un avis favorable au Comité de Suivi de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay du 21/04/2026. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles.		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			32 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Acquisition d'une plieuse numérique pour améliorer la valorisation des ressources locales par une entreprise de charpente, couverture et zinguerie
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : SARL Charpente COURTINAT</p> <p><u>Statut juridique</u> : SARL, inscrite au RCS, PME au sens communautaire</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + chiffres d'affaires annuel + bilan actif)</u> : 7 salariés – 1 319 679 € de chiffres d'affaires annuel – Bilan actif net de 923 423 €</p> <p><u>Représentant légal</u> : Bernard COURTINAT, Gérant</p> <p><u>Adresse du siège social</u> : 1 Rue de la Calade - 43320 SAINT JEAN DE NAY</p> <p><u>Téléphone</u> : 04.71.08.64.73</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : sarl-courtinat@orange.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 431 474 741 00011</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 72431474741</p> <p><u>Numéro dossier PDA</u> : 00357900</p>
LOCALISATION DU PROJET	1 Rue de la Calade, Commune de Saint-Jean-de-Nay, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les entreprises qui investissent dans l'innovation pour être plus compétitive - Améliorer la compétitivité des entreprises en valorisant durablement les ressources locales par la création de valeur ajoutée à l'échelle locale
DESCRIPTION	<p>L'entreprise a été créée en 1973 à Saint Jean de Nay par Monsieur Courtinat Jean-Claude, initialement spécialisée en menuiserie et ébénisterie.</p> <p>En 1991, Monsieur Bernard Courtinat développe l'activité en créant une section charpente, couverture et zinguerie afin de répondre aux besoins croissants du territoire. Cette évolution s'accompagne de la construction d'un atelier en 1992-1993, permettant de structurer et d'accroître la capacité de production.</p> <p>Au fil des années, l'entreprise connaît un développement régulier, notamment par l'embauche de salariés et la formation d'apprentis, contribuant ainsi à la transmission des savoir-faire artisanaux locaux.</p> <p>Depuis 7 ans, après des études en charpente, couverture et zinguerie, les deux fils, Jonathan et Nicolas, ont rejoint à leur tour la société familiale. Ils y apportent leur savoir-faire ainsi que leur volonté de faire évoluer et pérenniser l'entreprise.</p> <p>En 2020, Jonathan a fait rayonner la société ainsi que le département de la Haute-Loire en participant au concours des Meilleurs Apprentis de France en zinguerie. Il a obtenu la médaille d'Or départementale ainsi que la médaille d'Argent régionale.</p> <p>Aujourd'hui, la SARL Charpente COURTINAT intervient sur l'ensemble du département de la Haute-Loire, aussi bien sur des projets de construction neuve que sur des chantiers de rénovation. Forte de son ancrage local et de son expérience de plus de 50 ans, l'entreprise contribue activement au dynamisme économique et artisanal du territoire.</p> <p>Dans le cadre du développement et de la modernisation de notre atelier, cette entreprise projette l'acquisition d'une plieuse numérique destinée à l'activité de zinguerie.</p>

	<p>Cet équipement permettra la réalisation de plis précis et répétitifs sur des longueurs allant jusqu'à 3,10 mètres, grâce à une programmation numérique garantissant régularité, fiabilité et optimisation des temps de fabrication.</p> <p>Cet investissement répond à plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moderniser l'outil de production par l'intégration d'un équipement numérique performant ; - Améliorer la qualité et la précision des ouvrages réalisés ; - Accroître la capacité et la réactivité de production en atelier ; - Réduire les pertes de matière et optimiser l'utilisation des matériaux ; - Diminuer la pénibilité et sécuriser les conditions de travail ; <p>Ce projet s'inscrit dans la continuité du développement de l'entreprise et accompagne la montée en compétence de l'activité de zinguerie. Il contribue à structurer un atelier adapté aux exigences techniques actuelles et aux attentes croissantes de la clientèle locale.</p> <p>Cet investissement apportera de la valeur ajoutée pour l'entreprise, en intégrant un équipement innovant et performant au cœur de son activité et s'inscrit pleinement dans la transition numérique du secteur artisanal, tout en contribuant à la valorisation des ressources locales, parties intégrantes de la charpente traditionnelle. L'idée est que l'entreprise puisse répondre à de nouveaux marchés, et ainsi de gagner en rentabilité et par conséquent d'augmenter son chiffre d'affaires.</p> <p>Ce projet permettra donc à l'entreprise de mieux valoriser son savoir-faire en investissant dans l'innovation pour être plus compétitive et donc de de surcroît de valoriser la ressource locale issue de notre territoire.</p> <p>Ce projet contribue également d'une part à la transition écologique et énergétique des entreprises de Haute-Loire mais aussi à la valorisation des ressources locales et des savoir-faire de notre territoire.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p>Date prévisionnelle de début de projet : 27/02/2026</p> <p>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Plieuse numérique	71 428.24 €	
	TOTAL	71 428.24€	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	71 428.24 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	22 856.00 €	Subvention sollicitée
	CAPEV (Aide LEADER)	5 714.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	28 570.00 €	40 %
	Autofinancement	42 858.24 €	60 %
	TOTAL Financement	71 428.24 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.3			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse Proposition : 65/100	Pondération AAP 3.3 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Cet investissement permettra à l'entreprise de répondre à de nouveaux marchés, de gagner en rentabilité et par conséquent d'augmenter son chiffre d'affaires.	15/15
	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Cet investissement permettra à l'entreprise d'être plus réactive, de gagner en rentabilité et par conséquent d'augmenter son chiffre d'affaires	5/5
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	Ce projet permettra de sécuriser les emplois existants et favorisera à moyen terme, la création de nouveaux postes afin d'accompagner le développement de l'entreprise	10/10

Empreinte territoriale : Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	L'entreprise de par son activité et son réseau professionnel participe au développement de la filière bois au niveau local.	5/5
	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/15
Empreinte environnementale : Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	Cet investissement permettra d'améliorer les conditions de travail en réduisant la pénibilité liée au façonnage manuel des éléments de zinguerie et en sécurisant les opérations de pliage grâce à un équipement moderne et performant.	10/10
	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	En favorisant une production locale et maîtrisée, le projet limite les transports liés à la sous-traitance et aux approvisionnements extérieurs. Il s'inscrit ainsi dans une démarche de réduction de l'empreinte carbone et de développement durable à l'échelle du territoire.	20/20
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		27/02/2026	RDD PDA LEADER
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La SARL Charpente COURTINAT dispose de tous les devis relatifs aux investissements qu'elle veut engager. Elle a consulté des entreprises. L'investissement devrait démarrer début 2026. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - Le dossier a reçu un avis favorable au Comité de Suivi de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay du 21/04/2026. - L'investissement concerne uniquement du matériel hors transformation du bois, il ne sera pas éligible au dispositif FEADER 405 – Investir dans mon entreprise de seconde transformation du bois. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			22 856.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Acquisition de matériels professionnels pour améliorer la valorisation des ressources locales par une brasserie locale
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : SAS Brasserie VOLTIGE</p> <p><u>Statut juridique</u> : SAS, société par actions simplifiée, Petite Entreprise au sens communautaire, Statut privé</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + chiffres d'affaires annuel + bilan actif)</u> : 2 salariés - Chiffre d'affaires 2025 : 236 898 € - Total Bilan actif 2025 : 2 586 639 €</p> <p><u>Représentant légal</u> : Pierre-Olivier BONNET, Président</p> <p><u>Adresse du siège social</u> : La Baraque David - 43100 SAINT-LAURENT-CHABREUGES</p> <p><u>Téléphone</u> : 04-71-50-01-99</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : pierre-olivier@brasserie-voltige.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 907 794 481 00024</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 09907794481</p> <p><u>Numéro PDA</u> : 00378526</p>
LOCALISATION DU PROJET	La Barque David, Commune de St-Laurent-Chabreuges, Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la compétitivité de l'entreprise en valorisant durablement les ressources locales par la création de valeur ajoutée à l'échelle locale
DESCRIPTION	<p>La Brasserie Voltige est une brasserie artisanale française implantée à Saint-Laurent-Chabreuges, près de Brioude, en Haute-Loire, en région Auvergne-Rhône-Alpes. L'entreprise est portée par Lisa Picard, Gaëlle Loosli, Pierre-Olivier Bonnet et Valentin Surrel.</p> <p>Après une longue phase de préparation, la SAS Brasserie Voltige a été créée à l'automne 2021. Environ 18 mois ont ensuite été nécessaires pour structurer le financement, obtenir les autorisations, construire le bâtiment, installer les machines, lancer la stratégie commerciale et recruter.</p> <p>La brasserie produit depuis 2023 des bières et des limonades 100 % bio. Son activité principale relève donc de la fabrication de boissons artisanales biologiques, avec une attention particulière portée à la qualité des matières premières, à l'ancrage local et au respect de l'environnement.</p> <p>Le choix de l'emplacement est lié à la qualité de l'eau utilisée dans les recettes. À Saint-Laurent-Chabreuges, l'eau du réseau provient des sources du Cézallier, captées autour d'Anzat-le-Luguet, à environ 35 km. Cette ressource locale a joué un rôle important dans l'implantation de la brasserie, en cohérence avec son engagement bio et local.</p> <p>L'entreprise est installée sur une ancienne carrière, dans un cadre naturel préservé, à proximité de Brioude. Son bâtiment, conçu pour limiter la consommation d'énergie, permet notamment de conserver naturellement une température plus fraîche en été, réduisant ainsi les besoins énergétiques liés au refroidissement des fermenteurs.</p> <p>Des entreprises locales ont participé à sa construction, notamment issues de Massiac, Brioude, Bournoncle et Lempdes-sur-Allagnon.</p> <p>La brasserie dispose d'une salle de brassage capable de produire 2 000 litres par brassin. Elle est équipée de 10 fermenteurs de 4 000 litres et d'une ligne d'embouteillage en verre pour des formats 33 cl et 75 cl. Ses équipements</p>

	<p>proviennent de France et d'Italie et sont conçus en inox afin de garantir un haut niveau d'hygiène.</p> <p>Son périmètre d'intervention est principalement local et régional, avec une forte volonté de s'inscrire dans le territoire auvergnat. La brasserie met en avant son implantation rurale, son lien avec les ressources locales, ainsi que la production de boissons biologiques destinées à une clientèle sensible aux produits artisanaux, locaux et respectueux de l'environnement.</p> <p>L'entreprise souhaite développer la production de bières et de limonades en fût au sein de la brasserie. Pour le moment elle loue un parc de fûts auprès d'un prestataire qui effectue notamment le nettoyage.</p> <p>Cette activité se développe et il lui faut améliorer ses délais et réduire les coûts de production et les coûts environnementaux en internalisant cette prestation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - une économie environnementale sera générée en évitant des transports de fûts vides - une économie financière sera également générée sur la production et doit nous permettre de créer un emploi en 2027 pour gérer cette activité. <p>L'investissement consiste en l'acquisition d'une machine et des accessoires techniques de gestion des pressions, sanitation et manutention qui vont autour cette activité que l'entreprise se doit d'intégrer dans ses appareils et process.</p> <p>À l'échelle locale, le projet participe au maintien et au développement d'une activité artisanale et agroalimentaire en zone rurale, sur le territoire de Brioude Sud Auvergne et de la Haute-Loire. Il renforce l'ancrage territorial de la Brasserie Voltige, entreprise implantée localement et engagée dans la production de boissons biologiques.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p><u>Date prévisionnelle de début de projet</u> : 30/06/2026</p> <p><u>Date prévisionnelle de fin de projet</u> : 31/12/2027</p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description		Montant HT
	Machine à laver et à remplir les fûts		15 213.00 €
	Système d'aspiration et de refoulement		1 470.95 €
	Capteur de pression		486.59 €
	Palan électrique		240.00 €
	Transpalette, lève fûts		1 983.30 €
	Container		217.60 €
	Balance		531.63 €
	Système de Filtration		402.50 €
	Dépôt de garantie pour consigne		320.00 €
	TOTAL		20 865.57 €
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER		20 545.57 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	6 574.56 €	Subvention sollicitée
	SYDEC Allier Allagnon	1 643.64 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	8 218.20 €	40 %
	Autofinancement	12 327.37 €	60 %
	TOTAL Financement	20 545.57 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.3			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponses <i>Proposition : 75/100</i>	Pondération AAP 3.3 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
Empreinte économique : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	La brasserie n'aura plus à passer par un prestataire extérieur pour la location et le nettoyage des fûts. Tout sera réalisé en interne	15/15

et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	En 2027, l'entreprise envisage de créer un emploi temps plein pour gérer entièrement cette activité.	5/5
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
Empreinte territoriale : Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	La Brasserie adhère au projet Route des Savoirs Faire de Haute-Loire.	10/10
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	L'économie financière générée par l'internalisation de la prestation doit permettre à terme la création d'un emploi en 2027, dédié à la gestion de cette activité : lavage des fûts, suivi du parc, contrôle qualité, organisation des flux et intégration dans le process de production.	15/15
Empreinte environnementale : Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Le projet permettra d'éviter des transports de fûts vides entre le centre de nettoyage vers Lyon et la brasserie. Il permettra d'optimiser la consommation d'énergie en chauffant en même temps pour le nettoyage de nos cuves et celui des fûts.	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	Ce projet s'inscrit également dans une logique d'économie circulaire, en prolongeant l'usage de contenants réemployables et en maîtrisant leur entretien au plus près du lieu de production.	10/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	La brasserie inscrit sa production à un échelon local dans une logique d'approvisionnement local et écoule sa production localement. Elle souhaite s'adresser avec ce projet au milieu associatif local notamment sportif.	10/10

DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		25/06/2026	RDD PDA LEADER
AVIS CONSULTATIF DU COMITE D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		10/07/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - L'entreprise dispose de tous les devis relatifs à cet investissement. Le lancement de l'opération aura lieu d'ici la fin d'année 2026. 		
PROPOSITION DU COMITE D'ANIMATION LOCALE		Non sélectionné / Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - Le SYDEC est sollicité à hauteur de 1 643.64 euros. Le SYDEC étudiera le dossier lors de son prochain Comité Syndical prévu en juillet. Le SYDEC est par principe favorable à ce genre de dossier. - Placée sur la liste d'attente du GAL, cette demande sera analysée en sélection lorsque des crédits complémentaires seront disponibles. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITE DES FINANCEURS			6 574.56 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SELECTION RETENUE			/100